VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **14 avril 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatorze avril deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 avril 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Abdelmajid MELLOUKI à Cécile AUDET, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Guillaume VIMONT**

Monsieur le Maire, après avoir fait l'appel interrompt la séance à 18 h 19 pour recevoir, avec les présidents de groupe, une délégation du personnel des Galeries Lafayette.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la suspension de séance.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 18 h 53.
Madame Françoise NOUHEN quitte la séance pendant les questions 3 et 4.
Monsieur Louis COUSTES part avant le vote de la question 3 sans laisser de pouvoir (fin du pouvoir de M. Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Monsieur Alparslan COSKUN.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE part avant le vote de la question 8 et laisse pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Madame Isabelle LAVEST et Monsieur Grégory BERNARD partent sans laisser de pouvoir avant le vote du vœu.

Rapport N° 3

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) : APPROBATION DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Rapporteur : Monsieur Grégory BERNARD

1. Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, pour les quartiers politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) a été instauré par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui institue un nouveau cadre pour la politique de la ville et redéfinit les territoires concernés par la géographie prioritaire.
Cette loi renouvelle aussi les outils d'intervention de la politique de la ville avec un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques. Ainsi, les projets retenus par l'ANRU s'inscrivent désormais dans le cadre unique des contrats de ville. Cette nouvelle génération de projet est également marquée par la place essentielle accordée aux habitants, associations et conseils citoyens.

Pour le territoire de Clermont Métropole, par décret du 16 décembre 2014, 5 quartiers ont été définis comme relevant des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, sur les communes de Clermont-Ferrand et Cournon d'Auvergne. Le contrat de ville de l'agglomération clermontoise a été signé le 21 décembre 2015. Construit sur la base de trois piliers thématiques (urbain, social, économie-emploi), il réaffirme une logique de cohésion territoriale à l'échelle de la métropole.

Parmi ces quartiers, 3 sites d'intérêt national ont été retenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine au titre du NPNRU, avec une exigence de transformation urbaine ambitieuse pour bénéficier des financements. Il s'agit des Vergnes, de la Gauthière et de Saint-Jacques Nord.

2. Le protocole de préfiguration, 1ère étape de contractualisation avec l'ANRU

Pour les territoires retenus dans le NPNRU, bénéficiant d'un soutien financier de l'Agence, la contractualisation avec l'ANRU se formalise en 2 étapes :

- Dans un premier temps, la signature d'un protocole de préfiguration qui précise le programme de travail détaillé, de 18 à 24 mois d'études, nécessaire pour ensuite traduire les orientations stratégiques en projets urbains;
- Dans un second temps, la signature d'une ou de plusieurs conventions d'application de renouvellement urbain qui formalise les projets de renouvellement urbain opérationnels et l'accompagnement de l'agence pour la réalisation des projets.

Le protocole de préfiguration de Clermont Métropole a été présenté par la Communauté Urbaine à l'ANRU et aux partenaires financeurs, lors d'un Comité d'Engagement le 8 décembre 2016.

Les enjeux d'intervention sur ces trois sites se situent à deux niveaux :

- à l'échelle de l'agglomération, par la poursuite de leur intégration dans la dynamique de développement de la Métropole tout en valorisant leur potentiel,
- à l'échelle des sites, par la poursuite de la démarche de mutation dans le cadre des opérations d'aménagement, d'amélioration de l'habitat et par le renforcement des actions répondant aux besoins des habitants au quotidien.

3. Un programme de travail de 18 à 24 mois piloté par Clermont Métropole en lien étroit avec la Ville de Clermont-Ferrand

Le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain joint en annexe prévoit un programme d'études de 18 à 24 mois avec une ingénierie, piloté par l'agglomération. Sur
Saint-Jacques, des interventions seront également engagées dès cette phase de protocole.

- Un programme d'études important à deux échelles :
Dès la phase de protocole, Clermont Métropole exprime son ambition sur le NPRU en affichant un programme d'études important, à deux échelles (métropolitaine et locale), issu des enjeux de renouvellement urbain sur les quartiers et l'agglomération.

10 études et 3 Assistances à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sont inscrites dans le protocole avec, d'une part, des études stratégiques et prospectives d'échelle intercommunale (habitat, développement économique,...) et, d'autre part, des études de sites (études urbaines, équipements publics,...).
Le montant total du programme des études s'élève à 1 414 000 euros HT. Clermont Métropole est sollicitée pour financer les études relevant de sa maîtrise d'ouvrage pour un montant de
1 354 000 euros HT (hors subventions) ; le différentiel relevant d'une étude sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Clermont-Ferrand, d'un montant de 60 000 euros HT, portant sur les équipements publics de proximité et les services à la population sur le quartier des Vergnes. Les subventions attendues de l'ANRU sont de 399 500 euros, dont 30 000 euros HT pour l'étude sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Clermont-Ferrand.
Des subventions seront également sollicitées par Clermont Auvergne Métropole auprès d'autres partenaires financiers (ANAH, caisse de dépôts,...).
La participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand au titre du protocole s'élève à 200 000 euros.
La durée du programme d'études est de 18 à 24 mois. Sa réalisation devra permettre de coconstruire les projets et de préparer les futures conventions de renouvellement urbain.

- Une ingénierie renforcée, gage de réussite du projet :
Pour mener à bien les projets, une équipe d'ingénierie au sein de la Communauté Urbaine est mise en place. Autour du chef de service Renouvellement Urbain/Politique de la Ville, l'équipe est composée de 3 chefs de projet territoriaux et d'un chargé de mission « peuplement ».
L'ANRU accorde des subventions pour soutenir l'ingénierie sur la base de montants forfaitaires qui intègrent le salaire, les frais de charges sociales et les frais de structure. Les subventions attendues de l'ANRU s'élèvent à 337 500 euros, soit 50% du coût total sur la durée du protocole.

- Des opérations d'investissement financées dès le protocole :
Ces opérations urgentes localisées sur Saint-Jacques Nord présentent toutes un intérêt incontestable, sont compatibles avec les objectifs et les ambitions des projets et sont prêtes au plan opérationnel.
Il s'agit des opérations suivantes :
- création de la Maison du projet de Saint-Jacques Nord,
- opération de restructuration de 188 logements (C. Bernard et W. Churchill),
- action de restructuration de 18 logements situés 5 Winston Churchill,
- action de restructuration de 8 logements situés 12 Claude Bernard,
- action spécifique sur la diversification fonctionnelle : pôle médical.

La maison de projet sera portée par Clermont Métropole, une subvention de l'ANRU d'un montant de 30 000 euros sera sollicitée. Concernant les actions de restructuration de logements sous maîtrise d'ouvrage de Logidome, la communauté urbaine apportera un soutien financier sur la même assiette de financement que l'ANRU, à hauteur de 5%.

- Les opérations faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage :
Deux opérations font l'objet d'une autorisation de démarrage anticipée. Il s'agit de :

- la démolition de la Muraille de Chine et de l'Allée des Dômes ;
- la reconstitution de 70 logements dès la phase de protocole.

L'autorisation anticipée de démarrage ne préjuge pas d'un financement ultérieur par l'ANRU dans le cadre de la future convention pluriannuelle de renouvellement urbain mais elle permet d'engager dès la phase de protocole les premières démarches liées à la démolition de 522 logements (accompagnement social, expertises préalables, relogement,...) ainsi que les premières opérations de reconstitution de l'offre.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de Clermont Auvergne Métropole annexé (sur CD) ; les crédits nécessaires à la participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand étant inscrits au budget,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole et les documents y afférents ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'ANRU, pour l'étude sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Clermont-Ferrand relative aux équipements publics de proximité et les services à la population sur le quartier des Vergnes.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 AVR. 2017

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à l'urbanisme,

Grégory BERNARD



St-Jacques Nord









3 quartiers
3 démarches

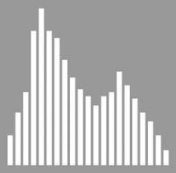


Les Vergnes









La Gauthière

PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION

des projets de renouvellement urbain de Clermont Auvergne Métropole

cofinancés par l'ANRU







Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Agence nationale de l'habitat Anah

+ clermont auvergne métropole

VILLE DE CLERMONT FERRAND

logidôme

Ophis Puy-de-Dôme

Auvergne Habitat

GROUPE SNI Scic Habitat Auvergne et Bourbonnais

GROUPE Caisse des Dépôts

SOMMAIRE

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE 5

PRÉAMBULE 6

LES DÉFINITIONS 7

ARTICLE 1. QUARTIERS D'INTERVENTION 8

Article 1.1 La Gauthière : un quartier de l'entre deux villes, tourné sur lui-même 8

Article 1.2 Les Vergnes : une spécialisation croissante impactant négativement le vivre-ensemble 9

Article 1.3 Saint-Jacques Nord : un habitat dense caractérisé par une absence de mixité 9

ARTICLE 2. OBJECTIFS POURSUIVIS DANS LES QUARTIERS VISES AU PRESENT PROTOCOLE DE PREFIGURATION 10

Article 2.1 Une stratégie intégrée au service des quartiers 10

Article 2.2 Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain 12

ARTICLE 3. POINTS D'ATTENTION ET DEMANDES D'APPROFONDISSEMENT SOUHAITEES PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION 14

ARTICLE 4. PROGRAMME DE TRAVAIL A REALISER AU TITRE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION 15

Article 4.1 Programme de travail à l'échelle de l'agglomération 15

Article 4.2 Programme de travail sur La Gauthière 16

Article 4.3 Programme de travail sur les Vergnes 16

Article 4.4 Programme de travail sur Saint-Jacques nord 17

ARTICLE 5. OPERATION(S) NON FINANCEES PAR L'ANRU FAISANT L'OBJET D'UNE AUTORISATION ANTICIPEE DE DEMARRAGE 18

Article 5.1 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole mais dont le lancement opérationnel (cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration 19

Article 5.2 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole dont le démarrage des actions préparatoires et directement liées aux travaux à mener (études préalables et pré opérationnelles, actions de concertation, préparatifs au relogement des ménages le cas échéant) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration 19

ARTICLE 6. ASSOCIATION DES HABITANTS ET DES USAGERS AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN 19

ARTICLE 7. ARTICULATION AVEC LA CONVENTION INTERCOMMUNALE PREVUE A L'ARTICLE 8 DE LA LOI DU 21 FEVRIER 2014 20

ARTICLE 8. GOUVERNANCE ET CONDUITE DE PROJET 20

Article 8.1 Une gouvernance claire et simplifiée au service du contrat de ville 20

Article 8.2 Une ingénierie stratégique et territorialisée pour une conduite efficace du programme de travail du protocole de préfiguration 22

Article 8.3 Un pilotage renforcé sur la durée du protocole pour garantir la réussite du projet 22

ARTICLE 9. OPERATIONS D'INGENIERIE FINANCEES AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 23
Article 9.1 Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain 23
Article 9.2 Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet et accompagnement des ménages, prévus dans le programme de travail 24
Article 9.2.1 Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet 24
Article 9.2.2 L'accompagnement des ménages (sans objet) 24
Article 9.3 Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail 25
Article 9.4 Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail 25
Article 9.5 Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires (sans objet) 26

ARTICLE 10. (À TITRE EXCEPTIONNEL) OPERATIONS D'INVESTISSEMENT FINANCEES DANS LE PROTOCOLE DE PREFIGURATION 26
Article 10.1 Opérations financées par l'Anru 26
Article 10.2 Opérations financées par l'Anah (sans objet) 27

ARTICLE 11. DUREE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION 27
Article 11.1 La durée d'exécution du programme physique 27
Article 11.2 La durée administrative du protocole de préfiguration 27

ARTICLE 12. CONDITIONS DE FINALISATION DU PROJET DE CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN - POINTS DE RENDEZ-VOUS AVEC L'ANRU 27

ARTICLE 13. CONDITIONS JURIDIQUES DE MISE EN ŒUVRE ET D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION 27
Article 13.1 Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement 27
Article 13.2 Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole 28
Article 13.3 Le financement des opérations contractualisées dans le protocole 28
Article 13.3.1 Le financement des opérations par l'Anru 28
Article 13.3.2 Le financement des opérations par l'Anah 28
Article 13.3.3 Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts 29
Article 13.3.4 Le financement des opérations par d'autres partenaires (sans objet) 29
Article 13.4 Le respect des règlements de l'Anru 29
Article 13.5 Contrôle et audits 29
Article 13.6 Conséquences du non-respect des engagements 29
Article 13.7 Clause de renégociation du protocole et modification du protocole 30
Article 13.8 Traitement des litiges 30
Article 13.9 Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence 30

ARTICLE 14. DISPOSITIONS DIVERSES 30
Article 14.1 La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'Anru 30
Article 14.2 La signalétique des chantiers 31

ANNEXES 33

Vu le règlement général de l'Anru (RGA) relatif au NPNRU en vigueur,
Vu le règlement financier (RF) de l'Anru relatif au NPNRU en vigueur,

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE

Il est convenu entre,

- L'État, représenté par la Préfète de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,
- L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'Anru », représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,
- L'Agence nationale de l'habitat (Anah), représentée par sa directrice générale,
- L'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) Clermont Auvergne Métropole, représenté par son Président, ci-après nommé le porteur de projet,
- La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par l'Adjoint au Maire, en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du logement,
- Logidôme, OPH de Clermont Auvergne Métropole, bailleur social intervenant sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, représenté par sa Directrice Générale
- l'Ophis du Puy-de-Dôme, bailleur social intervenant sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, représenté par son Directeur Général
- la SA Auvergne Habitat, bailleur social intervenant sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, représenté par son Directeur Général
- SCIC Habitat Auvergne Bourbonnais, bailleur social intervenant sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, représenté par son Directeur Général
- La Caisse des Dépôts Auvergne Rhônes-Alpes, représentée par son directeur délégué,

Ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le présent protocole de préfiguration s'appuie sur le dossier, élaboré conformément au dossier type prévu à l'annexe I du RGA relatif au NPNRU, examiné par le comité d'engagement du 8 décembre 2016.

Le présent protocole de préfiguration, sur lequel s'engagent les parties, en reprend les principales caractéristiques.

Le territoire de l'agglomération de Clermont-Ferrand mène de longue date une politique volontariste en matière de politique de la ville, de rénovation urbaine et de mixité sociale, que ce soit plus particulièrement dans les quartiers prioritaires ou sur l'ensemble de l'agglomération.

Dès 2004, l'agglomération et ses partenaires se sont engagés dans un projet de rénovation urbaine (PRU), qui a permis une signature de convention avec l'ANRU en mai 2006. Cette démarche portait sur six quartiers : Champratel, Croix-de-Neyrat, la Gauthière, les Vergnes et Saint-Jacques à Clermont-Ferrand et le Patural à Gerzat. Elle a permis d'engager d'importantes transformations urbaines.

Suite à la réforme de la politique de la ville de février 2014 et à la redéfinition de la nouvelle géographie prioritaire, l'agglomération a signé en décembre 2015 son nouveau Contrat de ville, portant sur 5 quartiers prioritaires : Quartiers nord, la Gauthière, Saint-Jacques, Fontaine du Bac à Clermont-Ferrand et le quartier Sud à Cournon-d'Auvergne. Il fait l'objet actuellement de déclinaisons opérationnelles territoriales et thématiques sur chacun des quartiers.
En décembre 2014, trois de ces quartiers de l'agglomération ont été retenus au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024, parmi les 200 quartiers sélectionnés d'intérêt national : **Saint-Jacques Nord, La Gauthière et Les Vergnes**.

Le nouveau contrat de ville de l'agglomération clermontoise et le protocole du nouveau programme de renouvellement urbain doivent être des leviers d'une action renouvelée en direction des habitants des quartiers et de toute l'agglomération.

Dans cette nouvelle phase qui s'ouvre, il s'agit de favoriser une approche systémique et plus intégrée des enjeux sociaux, urbains, environnementaux, économiques et culturels pour permettre d'inscrire ces quartiers dans une transformation durable, efficace et exemplaire et ce en écho au projet global de la communauté urbaine, Clermont Auvergne Métropole, créée au 1er janvier 2017.

Cette approche passe bien sûr par une politique d'habitat renforcée et solidaire d'échelle communautaire, constituant un facteur essentiel d'équilibre du territoire. Dans ce cadre, la communauté urbaine met en œuvre une démarche multi-partenariale et concertée entre l'Etat, les communes, les bailleurs sociaux et autres acteurs afin de promouvoir un équilibre territorial en termes de mixité sociale, générationnelle et de loyers abordables. A ce titre, la conférence intercommunale du logement constitue un outil pertinent.

L'implication des citoyens est aussi au cœur de cette stratégie renouvelée portée par la commuanuté urbaine et la Ville de Clermont-Ferrand en charge de la démocratie de proximité. Il s'agit de mettre en place une gouvernance qui intègre la participation citoyenne comme une des conditions de succès du projet.

LES DÉFINITIONS

- **Le « porteur de projet »** est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.

- **Le « projet de renouvellement urbain », ou « projet »,** représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.

- **Le « programme de travail » ou « programme »** est constitué de l'ensemble des opérations d'ingénierie, et le cas échéant d'investissement, du protocole de préfiguration approuvées par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru, ou par délégation par le délégué territorial de l'Anru, qu'elles soient financées ou non par l'Anru.

- **L'« opération »**, action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.

- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), **les concours financiers de l'Anru**, programmés au sein d'un protocole de préfiguration des projets, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'Anru, et le cas échéant sous la forme de prêts bonifiés autorisés par l'Anru et distribués par Action Logement, conformément aux modalités prévues dans les règlements de l'Anru relatifs au NPNRU et dans la convention tripartite État - Anru - UESL Action Logement portant sur le NPNRU.

ARTICLE 1. QUARTIERS D'INTERVENTION

Le protocole de préfiguration concerne des quartiers ayant vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'Anru, sur le territoire de l'EPCI.

Sur le territoire de la communauté urbaine, trois quartiers d'intérêt national ont été identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain. Il s'agit des Vergnes, de la Gauthière et de Saint-Jacques Nord, situés sur la commune de Clermont-Ferrand.

Article 1.1 La Gauthière : un quartier de l'entre deux villes, tourné sur lui-même

Le quartier de la Gauthière, situé au nord-est de Clermont-Ferrand, compte **4 390 habitants**.
Il est composé de **1 832 logements**, majoritairement construits dans les années 1960, gérés par trois bailleurs (Auvergne Habitat / Logidôme / SCIC Habitat) ; le reste représentant environ 400 logements en copropriété.

La Gauthière est un quartier bien doté en équipements ou services publics de proximité (déjà implantés ou en devenir sur l'îlot central). Il est **inscrit dans un territoire en mutation**, le quartier métropolitain de "l'Entre-deux villes", secteur pilote de l'ÉcoCité "Clermont Métropole", et site stratégique du PLU de Clermont-Ferrand. La Gauthière bénéficie de la proximité d'équipements métropolitains structurants ou de sites en devenir (Les Pistes Michelin, quartier numérique). Il est également en entrée autoroutière d'agglomération marquée par l'identité de l'entreprise Michelin (Cité de la Plaine, ASM, site industriel Cataroux/Les Pistes).
Il se situe sur l'axe structurant nord-sud, au droit des boulevards d'agglomération qui ceinturent le quartier, notamment à l'ouest, Léon Jouhaux, support de la ligne de tramway.

Pourtant, bien qu'il soit un des quartiers les mieux connectés au cœur de la métropole (à ses équipements et pôles d'emploi), grâce à sa proximité géographique et à l'implantation du tramway (20 minutes du centre-ville), il est touché par une forme d'enclavement à l'ouest avec le boulevard et au nord par l'emprise de l'ASM, renforcé par la forte présence des box de garage.

Malgré une forte intervention urbaine avec le concours de l'ANRU dans le cadre du PRU 1, ce quartier reste fragile.

L'ambition du PRU 1 **d'ouvrir le quartier à l'ouest avec la problématique des box** reste complètement d'actualité. Par ailleurs, des actions importantes pour la reconquête des espaces du quartier sont encore à mener et impliquent une programmation fine et volontariste. Le devenir de la Gauthière et la mutation en profondeur de ce quartier sont dépendants de l'évolution des 10ha des Pistes, foncier majeur qui nécessite d'avoir une vision claire et ambitieuse.

C'est pourquoi en réaffirmant la nécessité de l'ouverture, **comme moyen de la dynamisation et de la diversification du quartier**, le NPRU doit tirer les leçons du PRU 1 et mettre en place un contexte favorable indispensable à cette ouverture, pour que le quartier puisse participer à la dynamique métropolitaine en cours.

Article 1.2 Les Vergnes : une spécialisation croissante impactant négativement le vivre-ensemble

Le quartier des Vergnes est un quartier de taille modeste de **2 250 habitants**, composante d'un territoire plus vaste **"les Quartiers Nord"** (Croix-de-Neyrat / Champratel) qui concentre **39 % des habitants des nouveaux quartiers prioritaires**.

Les **870 logements** du quartier sont composés d'une majorité de logements sociaux **(67 %)** répartis dans 9 immeubles et gérés par trois bailleurs (Ophis / Auvergne Habitat / Logidôme). Ce parc compte également quatre immeubles en copropriété (environ 300 logements), qui constituent un parc social de fait.

Au sein même du quartier, plusieurs équipements sont présents : l'Institut des Métiers, un groupe scolaire, un centre social, une maison de quartier, le château des Vergnes.

Situé aux franges d'une zone maraîchère, et desservi par la ligne de tramway depuis 2013, le quartier est à proximité de fonctions urbaines importantes et en développement (Stade Montpied, Zone de Ladoux, campus RDI de Michelin et Parc de développement stratégique des Montels). Des dynamiques de transformation urbaine sont en cours avec la réalisation de la première phase de l'Écoquartier de Champratel, le développement d'un pôle tertiaire et de loisirs autour du multiplexe sur l'ancienne friche MSD Chibret et l'agrandissement du stade.
Cependant, une spécialisation croissante du quartier impacte négativement le vivre ensemble. Malgré sa taille limitée, il s'agit du quartier le plus préoccupant de l'agglomération sur le plan socio-économique et dont les difficultés de peuplement génèrent des situations de repli ou de conflit. Il présente également une trame viaire peu hiérarchisée où les limites public-privé sont peu lisibles.
L'intervention dans le cadre du PRU1 a permis de préparer une transformation plus profonde du quartier et de répondre à l'urgence d'un quartier mal desservi. La thématique de l'habitat et du logement a été peu investie. Les investissements publics se sont concentrés sur le centre commercial et la place des Droits de l'Homme. La réalisation de l'extension du tramway fin 2013 a facilité et développé les flux avec le centre-ville, mais son image de quartier éloigné du reste de l'agglomération persiste.

Aujourd'hui la problématique est clarifiée et identifiée, les outils sont à disposition ou en cours de construction (PLH, CIL). Le contexte urbain (en appui sur les dynamiques exogènes) peut être envisagé à la bonne échelle, celui de la future Communauté Urbaine au regard de la cohérence des différents projets en cours. Sur ce socle solide, il est désormais possible de construire un projet qui intègre les volets social et urbain.

Article 1.3 Saint-Jacques Nord : un habitat dense caractérisé par une absence de mixité

Le quartier Saint-Jacques, situé au sud-ouest de Clermont-Ferrand se caractérise par sa situation géographique en plateau, qui lui confère un statut de belvédère. Le nouveau quartier prioritaire, "Saint-Jacques nord", compte **3 250 habitants**.

Il est composé de **1 775 logements**, dont **88 %** de logements sociaux (principalement de grands logements) appartenant quasi exclusivement au bailleur Logidôme.

Saint-Jacques nord est intégré dans un vaste quartier (ancien faubourg), dense, surplombant et proche du centre-ville. Il est bien desservi, notamment grâce au tramway. Il accueille aujourd'hui des équipements métropolitains structurants : le CHRU, les facultés de médecine et de pharmacie, l'école des soins infirmiers/le pôle universitaire, l'éco-campus et ses fonctions résidentielles (CROUS…). Sa situation géographique de belvédère, son accessibilité par le viaduc et le site de la Muraille de Chine (longue de 250m,

haute de 8 étages) sont des éléments de repère fort dans le paysage urbain clermontois. Il est également bien doté en équipements de proximité avec le centre culturel G. Brassens, les commerces de proximité, la crèche, le groupe scolaire, etc.

Mais cette situation n'empêche pas des difficultés de vivre ensemble. Le quartier est fragile socialement et en situation de précarité très marquée. En terme urbain, le quartier Saint-Jacques nord ne connait pas d'espace public structurant en son sein. De plus, même s'il est bien relié au centre-ville de par la présence du tramway, les accès piétons à la ville basse sont limités, malgré la présence d'un "talus", au pied de "la muraille de Chine", véritable barrière physique entre les deux quartiers "universités" et Saint-Jacques nord.

Dès 2006, le projet urbain répond à une ambition d'améliorer la qualité urbaine et de réduire les dysfonctionnements internes du quartier.
L'intervention urbaine forte sur le sud du quartier a permis d'améliorer la qualité et le cadre de vie du quartier, et les conditions d'habiter. Aujourd'hui, cette requalification achevée, il est nécessaire d'engager une restructuration urbaine plus lourde sur la partie nord.

ARTICLE 2. OBJECTIFS POURSUIVIS DANS LES QUARTIERS VISES AU PRESENT PROTOCOLE DE PREFIGURATION

Article 2.1 Une stratégie intégrée au service des quartiers

Le projet territorial intégré des quartiers prioritaires s'est construit en interaction forte avec les politiques et les outils d'aménagement et de développement des territoires. Cette inscription s'opère à différentes échelles en respectant les orientations des documents de planification et de programmation (SCOT, PLU, PLH,...) et en s'intégrant dans les programmes opérationnels et les dynamiques de développement existantes (PDUi, communauté urbaine, capitale européenne de la culture,...). Par ailleurs, le renouvellement urbain doit pleinement prendre en compte les enjeux transversaux auxquels il est soumis. Habitat, économie, déplacement, environnement, urbanisme, paysage, énergie, innovation sociale sont autant de thématiques à faire interagir pour proposer un projet urbain et social intégré.

- Le projet territorial intégré au service de l'humain : le contrat de ville de l'agglomération clermontoise

L'élaboration du nouveau contrat de ville de l'agglomération clermontoise, signé le 21 décembre 2015, a donné lieu à la définition de priorités pour les 5 années à venir.
Aussi, pour chacun des piliers, des enjeux majeurs ont été définis. Trois défis ont été mis en exergue pour le pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

- l'intégration des quartiers QPV dans la politique de l'agglomération et des communes : éviter leur relégation, rattachement des quartiers au reste du territoire (désenclavement, accessibilité, équilibre territorial) ;
- le pilotage d'une politique patrimoniale articulée à une politique sociale ;
- la finalisation des actions du premier projet de rénovation urbaine et l'élaboration d'un plan d'actions pour le NPNRU.

- Le projet territorial au cœur de la stratégie du PLH de Clermont Auvergne Métropole

Le PRU concerne à l'échelle de l'agglomération environ **4 480 logements**, dont 3 570 logements sociaux.

Dans le parc social public, les secteurs à faible loyer se sont réduits. Ils concentrent pourtant davantage les ménages les plus fragiles économiquement. Cette offre en baisse impacte de fait le projet de renouvellement urbain pour chacun des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, les enjeux de diversification, de mixité et d'attractivité, relatifs à la structure de l'offre doivent amener à un approfondissement des politiques de peuplement. Ce travail de rééquilibrage entre les quartiers et communes de l'agglomération dépasse le seul outil PLH.

- Le projet territorial s'appuyant sur la CIL, un engagement vers une politique de peuplement et de programmation urbaine

La démarche de diversification de l'occupation et de l'offre locative est liée à une approche globale du peuplement des parcs de logements, y compris du parc locatif privé, très important sur l'agglomération (46 000 logements). Ce dernier joue pour moitié le rôle de parc social de fait, accueillant des ménages aux revenus modestes.

Cette démarche sera engagée de façon partagée à l'échelle de l'agglomération. Ainsi, la 1ere Conférence Intercommunale du Logement a été créée le 2 février 2016 et a commencé ses travaux.
La politique de peuplement dans ses différentes composantes (offre, attributions, politique de loyers, accompagnement au relogement), permettra de répondre aux besoins des quartiers fortement marqués par l'importance des ménages à revenus modestes, et pour certains en grande précarité financière.

- Le projet territorial devant s'intégrer au PLU pour garantir un développement durable

Le PLU de la ville de Clermont-Ferrand est l'expression d'un projet de développement et d'aménagement du territoire à court moyen terme (15 ans). En cela, les quartiers en rénovation urbaine des Vergnes, de la Gauthière et Saint-Jacques nord s'intègrent au projet ou sont eux-mêmes des supports exemplaires de projet.

Ainsi, les actions de renouvellement urbain menées dans le cadre du NPRU prennent en compte les orientations du PLU, ses prescriptions et sa philosophie :

- à l'échelle de la ville, via un règlement inclusif et cohésif,
- à l'échelle des quartiers, grâce au respect des OAP stratégiques et sectorielles les concernant,
- par la mise en œuvre des modes de faire innovants, basés sur l'expérimentation et la co-construction entre forces vives, habitants et nature.

- Le projet territorial en cohérence avec les projets d'aménagement et de développement de l'agglomération

Le renouvellement des quartiers de Saint-Jacques Nord, des Vergnes et de La Gauthière s'inscrit en continuité des dynamiques de développement engagées par l'agglomération et la ville de Clermont-Ferrand.

En matière d'habitat, l'engagement pris par les collectivités depuis 2006, dans le cadre des Zones Pilotes Habitat (ZPH), des Écoquartiers, et du Programme de Renouvellement Urbain, se traduit aujourd'hui dans des opérations d'habitat d'envergure en cours de réalisation, comme la réalisation de la 1ère phase de Champratel, soit 450 logements.

En terme de développement économique, des projets significatifs sont en cours. Sur le nord de l'agglomération, avec la réalisation d'Urbalad, centre de Recherche Michelin sur la zone de Ladoux ou le développement d'une nouvelle offre de services "loisirs /divertissements" sur la friche MSD Chibret entre Croix de Neyrat et Champratel. La réalisation d'un quartier numérique est également engagée.
L'ensemble de ces projets contribue à modeler une nouvelle image et attractivité de ce territoire nord agglomération.
Par ailleurs, le territoire porte de grands projets d'équipements, capables pour certains d'arrimer les quartiers aux dynamiques métropolitaines. Ces "**projets phares**" ont vocation à être un symbole de la symbiose entre une dynamique liée à une infrastructure d'envergure et un territoire fragile.

Parmi eux :

- La reconquête du site Michelin des Pistes,
- La réalisation à court terme de l'extension du Stade G. Montpied dans les quartiers nord, portant l'équipement d'échelle métropolitaine à 30 000 places,
- En cœur de ville, le projet de scène nationale qui devrait voir le jour à l'été 2019 peu avant le projet de la Grande Bibliothèque.

Article 2.2 Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain

- La Gauthière

L'ambition que se fixe la collectivité pour les 10 à 15 prochaines années est **d'ouvrir le quartier afin qu'il s'intègre à la dynamique métropolitaine portée par des secteurs environnants en fort développement** notamment l'entre-deux villes, secteur prioritaire d'intervention par la ville et l'agglomération.

Cette ambition se décline en trois orientations stratégiques :

✓ **Partager les conditions de l'ouverture à l'ouest du quartier et se donner les moyens de sa concrétisation.**

• Définition d'une stratégie de transformation urbaine ;

• Structuration d'une entrée ouest du quartier en suscitant de nouveaux usages en s'appuyant sur les dynamiques existantes à l'externe et à l'interne pour prendre sa place en vitrine métropolitaine.

✓ **Poursuivre la dynamique d'innovation et définir des modalités renouvelées de mise en œuvre des projets de diversification du parc sur les secteurs non mutables (place de l'habitant).**

• Finalisation de la restructuration du parc social (en prenant en compte les futurs besoins d'ouverture du quartier et de diversification) ;

• Diagnostic et veille sur les copropriétés.

✓ **Développer l'attractivité résidentielle du quartier et sa diversification fonctionnelle.**

• À 5 ans : action sur le peuplement dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) – dynamisation des commerces et des services – amélioration de l'attractivité des copropriétés ;

• À 10 ans : mise en place des conditions de mutation pour servir à la fois l'ouverture du quartier et assurer la diversification du parc existant pour répondre aux nouvelles attentes en matière d'habitat ;

• À 15 ans : poursuite de la diversification dans les délaissés en bénéficiant des dynamiques nouvelles du secteur des Pistes.

- Les Vergnes

L'ambition à 10/15 ans est de maintenir un quartier à vocation sociale, raccroché à l'écoquartier de Champratel et intégré à son environnement intercommunal en cours de mutation.

Ce projet se décline selon quatre orientations stratégiques :

✓ **S'appuyer sur l'évolution des équipements publics et l'offre commerciale pour dynamiser et créer les conditions de la confiance.**

• La réorganisation de l'offre de services publics (équipements) et la dynamisation des commerces de proximité (innovation dans l'offre proposée), le développement et l'accompagnement d'offres alternatives en réponse à la situation locale et la réflexion sur le développement d'une offre de santé ;

• La valorisation du château des Vergnes et la mise à niveau de la maison de quartier ;

• La redéfinition de la domanialité des emprises foncières en s'appuyant sur les usages ;

• L'appropriation de l'espace public par les citoyens.

- ✓ **Requalifier le cadre de vie sur le quartier et mener des actions sur le parc public** (diversification des typologies, déconstruction,...) **et les copropriétés** (actions de prévention), pour attirer de nouvelles populations.
 • La conduite d'actions patrimoniales volontaristes : la réhabilitation qualitative ou restructuration du parc social avec changement de typologie / les alternatives d'évolution des deux immeubles Auvergne Habitat en frange du parc existant / l'action sur les copropriétés privées existantes en cohérence avec les interventions sur le parc social ;
 • La clarification des usages, l'aménagement des espaces extérieurs, les cheminements et parkings à repenser en intégrant fortement l'aspect paysager et la mise en valeur des jardins familiaux.

- ✓ **Faire jouer** à l'écoquartier de Champratel un rôle d'entraînement vis-à-vis du quartier des Vergnes.
 • La constitution d'une nouvelle trame urbaine en appui sur la Plaine et Champratel – trame verte à accentuer en liaison des différents secteurs (notamment du secteur pavillonnaire au sud).

- ✓ **Intégrer** les Vergnes dans la dynamique intercommunale en prenant en compte ce quartier dans les projets développés à proximité (Grand Stade / Bédat / la Plaine / liaison nord-ouest de Gerzat/Ladoux/cheminements doux).
 • La définition d'une ouverture du stade vers le quartier et la création d'activités connexes ouvertes aux habitants (terrains d'entraînement, services,..) ;
 • Le désenclavement avec la liaison à Gerzat ;
 • Le renforcement du lien avec la Vallée du Bédat : appui paysager pour intégrer la nature en cœur de quartier.

 - Saint-Jacques nord

L'ambition que se fixe la collectivité à 10-15 ans est **de réussir la mixité sociale et la diversité fonctionnelle** de l'ensemble du quartier en appui sur la déconstruction de la Muraille et de l'allée des Dômes.

Ce projet se décline selon les orientations stratégiques et premiers objectifs opérationnels suivants :

- ✓ **Mettre en œuvre une stratégie de transformation ambitieuse du quartier qui passe par la déconstruction de la Muraille de Chine et de l'Allée des Dômes pour répondre aux objectifs du "mieux habiter" / d'équilibre social** en respectant une acceptabilité urbaine/sociale/économique (maîtrise publique du foncier / partenariat financier - équilibre et soutenabilité du projet / enjeux urbains et paysagers…)
 • La réalisation d'un **projet exemplaire** (urbain et humain pour aller concrètement vers du "mieux habiter"), en capacité de remettre en dynamique le territoire dans toutes ses dimensions ;
 • La création d'une offre **nouvelle de logements et d'activités diversifiée** tenant compte des besoins et de l'intégration à un parc habité ;
 • La valorisation du **potentiel foncier pour créer de nouveaux usages** (déclinaison des OAP du PLU : enjeux paysagers, nature en ville, porosités, continuités / sentiers urbains…).

- ✓ **Réussir l'équilibre social du quartier et du mieux habiter**
 • La conduite d'une action forte sur l'équilibre territorial à l'échelle de l'agglomération et du plateau Saint-Jacques (constitution d'une offre à bas loyers à l'échelle de l'agglomération, accompagnement des parcours résidentiels,…) ;
 • Les conditions de la dédensification sociale (démolition / reconstitution de l'offre, proposition d'une offre adéquate avec maintien du reste à vivre pour les ménages relogés) ;
 • Des actions sur l'habitat social existant (restructuration, transformation typologique,…).

✓ **Conforter la mixité fonctionnelle**

• La création d'une nouvelle dynamique économique et d'attractivité en appui sur les équipements métropolitains (CHU, pôle universitaire, CROUS,…) ;

• La redéfinition du rayonnement et des usages des équipements publics ;

• Des actions de transformation d'usage du parc de logements pour l'accueil de services.

ARTICLE 3. POINTS D'ATTENTION ET DEMANDES D'APPROFONDISSEMENT SOUHAITEES PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION

- **Remarques générales**

Les membres du Comité d'Engagement de l'ANRU ont souligné la qualité du dossier de Clermont Auvergne Métropole et ont émis un avis favorable au projet de protocole présenté. Un travail proactif a été mené aux fins d'intégrer l'ensemble des remarques émises en RTP et la coconstruction constitue une clé majeure de réussite et de conduite du projet.

Les enjeux sont clairement ciblés et définis par quartier en accroche aux dynamiques d'agglomération et sur la base d'une analyse objective du travail à réaliser et restant à mener.

Les partenaires rappellent que les potentialités de diversification des sites devront être appréhendées dans l'étude habitat/peuplement, à l'aune des secteurs et projets concurrentiels. Le développement économique et commercial doit également constituer un enjeu fort de transformation des quartiers. Des précisions sont demandées sur les actions menées dans le cadre de l'amélioration des conditions de sécurité et de tranquillité publiques dans les quartiers. Enfin les partenaires rappellent que le temps du protocole devra être mis à profit pour analyser l'ensemble des effets leviers en termes d'attractivité sur les quartiers et notamment le volet éducatif.

- **Remarques sur le programme de travail**

-<u>Conduite de projet</u>

La conduite de projet est clairement structurée avec une direction d'agglomération déclinée en équipes opérationnelles. Les partenaires donnent un avis favorable à la conduite de projet ainsi qu'aux trois missions d'appui afférentes.

-<u>Programme d'études</u>

S'agissant du programme d'études, les partenaires demandent que les trois études urbaines à engager intègrent un volet spécifique sur la sécurité et tranquillité publiques. Concernant l'action de concertation/communication, cette mission devra notamment comprendre l'accompagnement à la mise en œuvre des conseils citoyens dans le temps du protocole et leur association effective aux dispositifs de concertation et instances de gouvernance, en remplacement et continuité des Conseils Citoyens de la Vie Locale (CCVL).

<u>-Opérations faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage à la date du comité d'engagement</u>

Pour l'opération de reconstitution de l'offre faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage, les partenaires demandent qu'un volume complémentaire de reconstitution hors site puisse être proposé pour atteindre l'objectif annuel de reconstitution hors site de 70 à 80 logements.

Quant à l'opération de déconstruction de 522 logements (Muraille de Chine et Allée des Dômes), celle-ci reçoit un avis favorable, eu égard aux analyses pré-requises menées et à la cohérence de la démarche présentée.

-Opérations d'investissement

Les cinq opérations d'investissement prévues dans le protocole reçoivent un avis favorable.

ARTICLE 4. PROGRAMME DE TRAVAIL A REALISER AU TITRE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION

Le programme de travail permet à l'agglomération et à ses partenaires de consolider une stratégie globale et transversale en faveur des quartiers d'où un déploiement à deux échelles, l'échelle d'agglomération et l'échelle des quartiers.

Article 4.1 Programme de travail à l'échelle de l'agglomération

- Etude sur le marché de l'habitat, priorisation des projets, reconstitution de l'offre et cohérence avec le peuplement
 - Maître d'ouvrage : Clermont Auvergne Métropole
 - Calendrier : démarrage au 1er semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 10 mois
 - Objet : réalisation d'un diagnostic de la situation de l'habitat (parc privé et social) en lien avec le PLH, étude marché globale pour cerner les dynamiques à l'œuvre et la capacité du marché à répondre à la demande actuelle et future en matière de logement ; définition de la stratégie résidentielle des quartiers permettant l'évolution souhaitée de leur vocation ; définition d'une programmation en logements des trois quartiers et phasage dans le temps ; définition de la programmation de reconstitution de l'offre sociale démolie.

- Etude soutien et développement de l'activité économique et commerciale
 - Maître d'ouvrage : Clermont Auvergne Métropole
 - Calendrier : démarrage au 1er semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 10 mois
 - Objet : repositionnement des quartiers dans l'offre économique générale sur le plan stratégique, stratégie de revalorisation des commerces et activités pour consolider l'offre de proximité, stratégie entrepreneuriale visant à accompagner et soutenir l'initiative et la création d'activités, développement de l'économie sociale et solidaire, tissage de lien avec les autres quartiers, proposition d'une communication adaptée, besoins en offre immobilière adaptée ; modalités de mise en œuvre opérationnelle et partenariat.

- Evaluation et réalisation du référentiel « pouls social »
 - Maître d'ouvrage : Clermont Auvergne Métropole
 - Calendrier : démarrage au 1er semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 10 mois
 - Objet : construction d'un plan spécifique d'évaluation et de suivi du PRU, constituant un véritable outil d'accompagnement de l'ingénierie territoriale.

- Concertation et communication
 - Maître d'ouvrage : Clermont Auvergne Métropole
 - Calendrier : démarrage au 1er semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 18 mois
 - Objet : mise en place d'une gouvernance intégrant la participation citoyenne comme une des conditions du succès du projet de renouvellement urbain ; construction avec les habitants et acteurs concernés d'une vision commune et partagée ; mise en œuvre des Conseils Citoyens ; mise en place de dispositifs de concertation et de communication sous des formes diverses ; engagement d'un travail avec les habitants et acteurs sur la mémoire et le devenir des quartiers.

- Mission d'appui pour la mise en œuvre d'une ingénierie territorialisée
 - Maître d'ouvrage : Clermont Auvergne Métropole
 - Calendrier : démarrage au 1er semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 18 mois
 - Objet : accompagnement des équipes sur les 3 sites NPNRU dans la définition et la mise en œuvre d'une ingénierie territorialisée, avec des objectifs et des contenus différenciés et adaptés aux problématiques de chaque territoire.

- AMO – Mission d'appui pour la mise en œuvre du protocole
 - Maître d'ouvrage : Clermont Auvergne Métropole
 - Calendrier : démarrage au 1er semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 18 mois
 - Objet : poursuite de la mission de l'agence d'urbanisme en qualité d'AMO de l'agglomération dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du protocole de préfiguration (convention FNAU/ANRU).

- AMO – Expertise financière et opérationnelle
 - Maître d'ouvrage : Clermont Auvergne Métropole
 - Calendrier : démarrage au 1er semestre 2018 pour une durée prévisionnelle de 6 mois
 - Objet : appui à l'élaboration du programme d'actions à conventionner avec l'ANRU et optimisation des montages financiers et calendaires.

- Opérations de reconstitution de l'offre (70 logements) – Autorisation de démarrage anticipé
 - Maître d'ouvrage : Logidôme
 - Calendrier : démarrage au 1er semestre 2018 pour une durée prévisionnelle de 6 ans
 - Objet : lancement des premières opérations de reconstitution de l'offre, en particulier sur les communes déficitaires SRU, en lien avec l'opération de démolition de 522 logements sur Saint-Jacques nord.

Article 4.2 Programme de travail sur La Gauthière

- Etude urbaine / Elaboration d'un plan guide dans une démarche de co-construction – La Gauthière
 - Maître d'ouvrage : Clermont Auvergne Métropole
 - Calendrier : démarrage au 2ème semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 10 mois
 - Objet : définition d'une stratégie de conduite de la mutation du quartier tenant compte de l'enjeu d'ouverture et d'intégration de la Gauthière dans le territoire urbain (lien avec site des Pistes) ; élaboration d'un plan d'aménagement du quartier et phasage ; expertise en matière de sécurité et tranquillité publique ; montage juridique et financier.

- Etude / Diagnostic des copropriétés et stratégie de requalification – La Gauthière
 - Maître d'ouvrage : Clermont Auvergne Métropole
 - Calendrier : démarrage au 2ème semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 12 mois
 - Objet : définition d'une stratégie d'intervention sur les copropriétés, visant à améliorer l'offre de logements, en lien avec l'étude globale habitat et en articulation avec les interventions prévues sur le parc social.

Article 4.3 Programme de travail sur les Vergnes

- Etude urbaine / Elaboration d'un plan guide et programme d'actions – Les Vergnes
 - Maître d'ouvrage : Clermont Auvergne Métropole
 - Calendrier : démarrage au 2ème semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 12 mois

- Objet : définition d'un projet urbain cohérent avec les conclusions des études et des concertations menées avec les habitants sur les volets habitat, équipements, commerces ; formalisation d'un plan d'actions à conduire pour construire le projet d'aménagement du quartier ; définition des traductions urbaines pour l'intégration territoriale du quartier (liaisonnement à Champratel, au stade, à la Plaine, à la Vallée du Bédat, intégration de la liaison nouvelle à Gerzat) ; expertise en matière de sécurité et tranquillité publiques ; montage juridique et financier.

- Etude / Diagnostic des copropriétés et stratégie de requalification – Les Vergnes
 - Maître d'ouvrage : Clermont Auvergne Métropole
 - Calendrier : démarrage au 2ème semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 12 mois
 - Objet : définition d'une stratégie d'intervention sur les copropriétés, visant à améliorer l'offre de logements, en lien avec l'étude globale habitat et en articulation avec les interventions prévues sur le parc social.

- Etude sur les équipements publics de proximité et les services à la population – Les Vergnes
 - Maître d'ouvrage : Ville de Clermont-Ferrand
 - Calendrier : démarrage au 2ème semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 6 mois
 - Objet : proposition d'une offre nouvelle et qualitative en matière d'équipements et de services à la population intégrant notamment la création d'une offre de santé.

- Enquête flash sur le développement économique et commercial
 - Maître d'ouvrage : Caisse des Dépôts et Consignations
 - Calendrier : 1er semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 5 à 10 jours ouvrés
 - Objet : étude sur les dynamiques économiques et commerciales sur le quartier des Vergnes dans le cadre du projet de redéploiement du stade Montpied.

Article 4.4 Programme de travail sur Saint-Jacques nord

- Etude urbaine / Projet d'aménagement et programme immobilier en lien avec la mutation du site – Saint-Jacques
 - Maître d'ouvrage : Clermont Auvergne Métropole
 - Calendrier : démarrage au 2ème semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 12 mois
 - Objet : définition d'un projet d'aménagement en lien avec les orientations urbaines de l'OAP Kessler Muraille dans une démarche itérative prenant en compte les études réalisées par ailleurs dans le cadre du protocole ; définition de la stratégie de mise en œuvre et du phasage opérationnel intégrant les aménagements d'occupation temporaire de l'espace libéré) ; expertise en matière de sécurité et tranquillité publiques ; montage juridique et financier.

- Création de la Maison du projet : opération urgente
 - Maître d'ouvrage : Clermont Auvergne Métropole
 - Calendrier : démarrage au 1er semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 3 mois
 - Objet : mise en place d'une maison du Projet visant à animer le projet au quotidien sur le quartier avec les partenaires, dans toutes ses dimensions et organiser les concertations avec les habitants et les forces vives du territoire.

- Opération de déconstruction de 522 logements (Muraille de Chine, Allée des Dômes) : opération avec autorisation de démarrage anticipé
 - Maître d'ouvrage : Logidôme
 - Calendrier : démarrage au 1er semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 8 ans

- Objet : mise en œuvre d'une stratégie de transformation ambitieuse du quartier passant par la déconstruction de la Muraille de Chine et de l'Allée des Dômes, pour répondre aux objectifs du « mieux habiter » et d'équilibre social.

- Opération de restructuration de 188 logements sur Claude Bernard et Winston Churchill : opération urgente
 - Maître d'ouvrage : Logidôme
 - Calendrier : démarrage au 1er semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 7 ans
 - Objet : modification de la répartition typologique des logements face à la surreprésentation des grands logements pour favoriser la mixité sociale. Requalification de logements de typologie adaptée pour accueillir certaines familles issues des relogements préalables à la déconstruction des 522 logements sociaux.

- Action spécifique sur la restructuration de 18 logements situés 5 Winston Churchill : opération urgente
 - Maître d'ouvrage : Logidôme
 - Calendrier : démarrage au 1er semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 3 ans
 - Objet : requalification lourde du bâtiment afin d'améliorer son attractivité et de proposer un parcours résidentiel de qualité aux personnes à reloger.

- Action spécifique sur la restructuration de 8 logements situés 12 boulevard Claude Bernard : opération urgente
 - Maître d'ouvrage : Logidôme
 - Calendrier : démarrage au 2ème semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 3 ans
 - Objet : restructuration lourde de 8 logements, réhabilitation intérieure des logements et des parties communes permettant de proposer un parcours résidentiel de qualité aux personnes à reloger.

- Action spécifique sur la diversification fonctionnelle : Pôle médical, 3 rue Henri Pourrat : opération urgente
 - Maître d'ouvrage : Logidôme
 - Calendrier : démarrage au 1er semestre 2017 pour une durée prévisionnelle de 2 ans
 - Objet : transformation de 8 logements en locaux ERP à destination d'un pôle médical visant à renforcer l'accès aux soins et favoriser la mixité fonctionnelle de Saint-Jacques Nord.

ARTICLE 5. OPERATION(S) NON FINANCEES PAR L'ANRU FAISANT L'OBJET D'UNE AUTORISATION ANTICIPEE DE DEMARRAGE

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, certaines opérations peuvent faire l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage, accordée par le directeur général ou le comité d'engagement de l'Anru (ou, par délégation, par le délégué territorial de l'Anru conformément aux conditions indiquées dans la note d'instruction du 31 juillet 2015). Cette autorisation ne préjuge pas d'un financement ultérieur par l'Agence, dans le cadre de la future convention pluriannuelle de renouvellement urbain, des opérations concernées.
Le cas échéant, si l'opération bénéficiait ultérieurement d'un financement de l'Agence, la date de prise en compte des dépenses pourra être la date d'autorisation anticipée de démarrage de l'opération actée dans le présent protocole de préfiguration.
Dans le cadre du protocole de préfiguration, les deux types d'autorisations anticipées de démarrage suivantes sont accordés selon le niveau d'avancement de l'opération d'investissement :

Article 5.1 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole mais dont le lancement opérationnel (cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration

Nature de l'opération	Libellé précis / objet	Localisation	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Date d'autorisation anticipée du démarrage de l'opération	Date de lancement opérationnel (sem et année)	Durée de l'opération en semestre
Déconstruction de logements	Opération de déconstruction de 522 logements (Muraille de Chine, Allée des Dômes)	QPV – Saint-Jacques	Logidôme	_	CE 08.12.16	S1 2017	16 sem
Reconstitution de l'offre	Opération de reconstitution de l'offre (70 logements)	Agglo	Logidôme	_	CE 08.12.16	S1 2018	12 sem

Article 5.2 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole dont le démarrage des actions préparatoires et directement liées aux travaux à mener (études préalables et pré opérationnelles, actions de concertation, préparatifs au relogement des ménages le cas échéant) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration

Les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée de démarrage pour les prestations d'ingénierie accompagnant la préparation de la mise en œuvre des opérations d'investissement non financées dans le présent protocole (études pré opérationnelles, expertises préalables, actions préparatoires au relogement des ménages telles que l'accompagnement social, actions de concertation préalable aux travaux – à l'exclusion des honoraires de maîtrise d'œuvre liés aux travaux), sans que cette autorisation préjuge d'un financement des opérations concernées par l'Agence.
La date d'autorisation anticipée de démarrage pour ces prestations d'ingénierie correspond à la date de signature du présent protocole.

ARTICLE 6. ASSOCIATION DES HABITANTS ET DES USAGERS AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

L'implication des citoyens est au cœur de la stratégie du protocole de préfiguration du projet de développement urbain portée par l'Agglomération Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand. Il s'agit de **mettre en place une gouvernance qui intègre la participation citoyenne comme une des conditions de succès du projet de renouvellement urbain.**

Ainsi, pour préparer le projet de transformation urbaine, **le protocole prévoit pour chaque quartier**, selon des modalités différentes, afin de prendre en compte la réalité urbaine et sociale de chacun d'eux, de **construire avec les habitants et les acteurs concernés une vision commune et partagée**. Celle méthodologie sera mise en œuvre pour partager le processus de transformation et de développement et ainsi renforcer la capacité des acteurs à se projet dans l'avenir, à l'échelle du quartier, de la ville et plus largement de toute l'agglomération.
Les forces vives des quartiers seront bien évidemment associées : acteurs économiques, commerçants, services publics, associations, acteurs culturels,... Il en sera de même pour les instances permanentes de concertation (Comités de quartier, CCVL, conseils citoyens) qui seront au cœur du dispositif sans pour autant qu'il ne se limite à eux.

Une ingénierie territorialisée par quartier chargée d'animer le processus participatif et de coordonner l'intervention de tous les acteurs sera mise en place, en lien avec la Direction du Développement Social Urbain de la Ville de Clermont-Ferrand.
Le protocole vise à permettre, à terme, la mise en œuvre d'un PRU renouvelé dans la manière d'agir, qui se déploie dans le respect des objectifs et des échéances du projet et qui **donne aux parties prenantes du projet le « pouvoir d'agir » et pas simplement de réagir**.
En fonction des quartiers et des sujets mis à disposition (élaboration d'un plan-guide – offre d'équipements publics – soutien au développement de l'activité – opération de démolition/reconstruction – restructuration/réhabilitation du parc social – diagnostic de copropriétés) la concertation devra prendre des formes diverses.

Il pourra s'agir de réunions, d'ateliers, d'enquêtes de terrain, de discussions ouvertes dans l'espace public, de forums en ligne,... Elles viseront à impliquer le plus largement possible les habitants et acteurs du quartier tout en invitant toute la population de Clermont-Ferrand à se joindre à la discussion.

La concertation devra être accompagnée par **un dispositif de communication co-construit avec les habitants**. Sera intégré à ce dispositif un travail avec la presse pour contribuer à opérer un changement de regard sur ces quartiers.

Un travail sur **la mémoire / le devenir des quartiers** sera initié pour que chacun puisse s'inscrire dans l'évolution des quartiers sur le temps long en engageant le dialogue entre les « anciens » des quartiers et les jeunes.

ARTICLE 7. ARTICULATION AVEC LA CONVENTION INTERCOMMUNALE PREVUE A L'ARTICLE 8 DE LA LOI DU 21 FEVRIER 2014

Conformément aux lois ALUR et LAMY, Clermont Métropole a mis en place le 2 février 2016 la Conférence Intercommunale du Logement. Un travail est engagé pour préparer la convention d'équilibre territorial ainsi que le plan partenarial de gestion.

C'est dans ce cadre que la stratégie de relogement est élaborée. L'enjeu est d'accompagner les ménages à reloger afin de leur permettre de trouver une réponse adaptée à leurs ressources et parcours de vie en s'appuyant sur un dispositif de solidarité inter-bailleurs et en prenant en compte la volonté de rééquilibrage du logement social sur l'ensemble du territoire, en lien avec la politique d'équilibre territorial métropolitaine (CIL, convention d'équilibre).
A ce titre, Clermont Auvergne Métropole fixera un cadre global de référence pour tous les acteurs du relogement via une charte partenariale. Les différents protocoles d'accord sur le relogement (protocole inter-bailleurs, protocole avec les associations de locataires,…) s'inscriront en cohérence avec cette démarche.

ARTICLE 8. GOUVERNANCE ET CONDUITE DE PROJET

Article 8.1 Une gouvernance claire et simplifiée au service du contrat de ville

Le travail d'élaboration partagée du nouveau contrat de ville a permis d'identifier des éléments incontournables à prendre en compte pour un dispositif de gouvernance pérenne et adapté à la réalité du territoire :

- une recherche de cohérence entre les 3 piliers thématiques du contrat de ville (cohésion sociale, renouvellement urbain et développement économique/emploi) pour soutenir le sens du projet intégré,
- une attention particulière apportée à l'articulation des échelles complémentaires : agglomération, villes et quartiers,
- une volonté de coordination des acteurs de terrain,
- un souci commun de renforcer la participation réelle des habitants.
- une organisation lisible et efficace.

Ainsi, les principales instances de pilotage du contrat de ville se définissent comme suit :

- Le comité de pilotage contrat de ville (COPIL)

Le Comité de pilotage réunit l'ensemble des parties signataires et des principaux partenaires stratégiques du Contrat de ville. Il est coprésidé par le Président de Clermont Auvergne Métropole et la Préfète. Véritable instance politique, **il assure le pilotage stratégique du contrat de ville et notamment de son volet renouvellement urbain**.

- Le comité technique

Véritable pilote opérationnel du contrat de ville (suivi opérationnel du NPRU et préparation du comité de programmation), ce comité technique est le garant de la cohérence et de la transversalité du contrat et est un lieu de partage d'informations. Il veille à la bonne coordination des politiques de droit commun.

- Les comités thématiques

Un travail ciblé autour des 3 piliers du contrat de ville est mené par l'intermédiaire des comités thématiques afin **de définir les plans d'actions et de coordonner les acteurs**. Les comités thématiques ont la responsabilité d'animer cette dynamique partenariale réunissant les acteurs impliqués dans les différentes politiques de droit commun et/ou porteurs de dispositifs spécifiques et thématiques (cohésion sociale, renouvellement urbain et développement économique et emploi). Les réflexions et les propositions issues de ces comités ont pour ambition de nourrir à la fois le travail du comité technique du contrat de ville mais aussi le travail mis en œuvre à l'échelle territoriale.

- Le travail territorial

Une équipe territoriale sera mise en place dans chaque quartier prioritaire. Elle rassemblera les acteurs de proximité et donnera toute leur place aux habitants. Cette instance souple veille notamment à la mise en œuvre d'une organisation territoriale adaptée aux réalités du QPV, permettant de décliner les orientations et les actions définies dans ses différents territoires. Elle sera en lien régulier avec le tissu associatif et les conseils citoyens afin de construire une cohérence d'actions.

- Les conseils citoyens

Acteurs rendus incontournables par la loi de 2014, les Conseils citoyens mis en place dans les QPV sont des interlocuteurs importants dans toutes les strates de gouvernance et de pilotage du contrat de ville. Ils seront ainsi bien impliqués dans les instances de gouvernance et de suivi du contrat, que dans le travail initié dans les différents QPV.

Article 8.2 Une ingénierie stratégique et territorialisée pour une conduite efficace du programme de travail du protocole de préfiguration

En cohérence avec les principes organisationnels directeurs établis dans le cadre du contrat de ville, la mise en œuvre du programme de travail prévu dans le cadre du protocole de préfiguration s'appuie sur un système de conduite de projet à même d'assurer un pilotage politique et technique à la hauteur des enjeux.

Ainsi, en continuité du premier programme de rénovation urbaine, une direction de projet, dorénavant commune au contrat de ville et au projet de renouvellement urbain est organisée. Cette équipe projet est positionnée à l'agglomération et est placée sous la DGA Aménagement. Un travail étroit sera également mené avec la DGA Ville Harmonieuse de la Ville de Clermont-Ferrand, notamment chargée de la déclinaison du contrat de ville dans la proximité et de la démocratie participative.

Afin de conduire efficacement l'action, au plus près des territoires, une ingénierie stratégique et territorialisée est mise en place dès le protocole de préfiguration.

Sur le volet renouvellement urbain, l'équipe projet se décompose de la façon suivante :

- **Le chef de service renouvellement urbain / Politique de la ville** (0,5 ETP) assure le pilotage du projet et la coordination générale. Il est notamment garant de l'avancement global auprès de la direction générale et des élus. Il bénéficie notamment d'une AMO pour la mise en œuvre du protocole (agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole). Il est assisté d'un responsable du suivi administratif et financier.

- **Le chef de projet renouvellement urbain sur Saint-Jacques** (1 ETP) assure le pilotage opérationnel sur ce secteur et la communication quotidienne avec les forces vives du territoire et les habitants. L'équipe de maîtrise d'œuvre sociale (MOS) mise en place par le bailleur travaillera en étroite collaboration avec le chef de projet territorial au sein de la Maison de Projet, lieu de co-construction du projet, accueillant notamment les espaces de coopération inter-acteurs. Un agent de développement local de la DDSU de la Ville de Clermont-Ferrand rejoindra également l'équipe d'ingénierie urbaine mise en place, notamment sur les volets de développement culturel et de participation des habitants.

- **Le chef de projet renouvellement urbain sur les Vergnes** (1 ETP) assure le suivi des études sur ce secteur et la communication quotidienne avec les habitants. Une équipe multi-partenariale (Ville/Bailleurs sociaux) sera constituée autour du chef de projet.

- **Le chef de projet renouvellement urbain à la Gauthière** (1 ETP) participe à la mise en œuvre d'une stratégie de conduite de mutation du quartier (dont communication/information des habitants) et accompagne la réalisation du plan guide.

- **Le chef de projet « peuplement »** (0,5 ETP) met en œuvre les orientations stratégiques en matière de peuplement et de mixité sociale et décline la politique communautaire sur les QPV et sites NPRU.

Article 8.3 Un pilotage renforcé sur la durée du protocole pour garantir la réussite du projet

Prenant appui sur les principes directeurs de gouvernance du contrat de ville, l'organisation de pilotage du protocole combine différents niveaux et échelles :

- **un suivi opérationnel par site** assuré par les chefs de projets renouvellement urbain. Il s'agit du niveau de co-construction du projet associant les habitants et acteurs du territoire,

- **une coordination technique globale** permettant d'assurer un suivi général et de traiter de thématiques transversales,

- **un pilotage stratégique et politique** pour débattre et prendre des décisions sur les grandes orientations.

L'organigramme de responsabilités ainsi que l'organisation de pilotage sont détaillés en annexe 4.

ARTICLE 9. OPERATIONS D'INGENIERIE FINANCEES AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Les opérations financées par l'Anru dans le cadre du présent protocole, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 7. Leur financement par l'Anru est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et dans le règlement financier de l'Anru relatif au NPNRU. Ce tableau financier des opérations physiques indique pour ces opérations l'assiette de financement telle que définie par le RGA relatif au NPNRU, le taux de financement sur assiette, le montant du concours financier de l'Anru, le calendrier opérationnel et l'ensemble des cofinancements mobilisés.

Ces opérations peuvent démarrer (ordres de service études, prise de poste, …) à compter de la date de signature du présent protocole, sauf pour les opérations dont le démarrage a été autorisé par le directeur général ou le comité d'engagement de l'Anru.

Article 9.1 Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subv. ANRU	Montant prévisionnel de subv. Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (sem et année)	Durée de l'opé en semestre
Chef de service Renouvellement urbain / Politique de la Ville - pilotage du projet (0,5 ETP)	090-6063002-14-0001-013	QPV	Clermont Auvergne Métropole	86 250 €	50%	43 125 €	CE 8.12.16	S1 2017	3 sem
Chef de projet peuplement (0,5 ETP)	090-6063002-14-0001-014	Agglo et QPV	Clermont Auvergne Métropole	71 250 €	50%	35 625€	CE 8.12.16	S1 2017	3 sem
Chef de projet renouvellement urbain La Gauthière (1 ETP)	090-6063002-14-0001-015	QPV - La Gauthière	Clermont Auvergne Métropole	172 500 €	50%	86 250 €	CE 8.12.16	S1 2017	3 sem
Chef de projet renouvellement urbain Les Vergnes (1 ETP)	090-6063002-14-0001-016	QPV – Les Vergnes	Clermont Auvergne Métropole	172 500 €	50%	86 250 €	CE 8.12.16	S1 2017	3 sem
Chef de projet renouvellement urbain Saint-Jacques (1 ETP)	090-6063002-14-0001-017	QPV – Saint-Jacques	Clermont Auvergne Métropole	172 500 €	50%	86 250 €	CE 8.12.16	S1 2017	3 sem

Article 9.2 Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet et accompagnement des ménages, prévus dans le programme de travail

Article 9.2.1 Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Libellé précis	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subv. ANRU	Montant prévisionnel de subv. Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (sem et année)	Durée de l'opé en semestre
Etude sur le marché de l'habitat, priorisation des projets, reconstitution de l'offre et cohérence avec le peuplement	090-6063002-14-0001-001	Agglo + QPV	Clermont Auvergne Métropole	180 000 €	50%	90 000 €	CE 8.12.16	S1 2017	2 sem
Evaluation et réalisation du référentiel "pouls social"	090-6063002-14-0001-003	Agglo + QPV	Clermont Auvergne Métropole	70 000 €	25%	17 500 €	CE 8.12.16	S1 2017	2 sem
Concertation et communication	090-6063002-14-0001-004	Agglo + QPV	Clermont Auvergne Métropole	60 000 €	25%	15 000 €	CE 8.12.16	S1 2017	3 sem
Mission d'appui pour la mise en œuvre d'une ingénierie territorialisée	090-6063002-14-0001-005	Agglo + QPV	Clermont Auvergne Métropole	80 000 €	50%	40 000 €	CE 8.12.16	S1 2017	3 sem
AMO - Mission d'appui pour la mise en œuvre du protocole	090-6063002-14-0001-006	Agglo + QPV	Clermont Auvergne Métropole	144 000 €	50%	72 000 €	CE 8.12.16	S1 2017	3 sem
AMO expertise financière et opérationnelle	090-6063002-14-0001-007	Agglo + QPV	Clermont Auvergne Métropole	30 000 €	50%	15 000 €	CE 8.12.16	S1 2018	1 sem
Etude urbaine / Elaboration d'un plan-guide dans une démarche de co-construction – La Gauthière	090-6063004-14-0001-008	QPV – La Gauthière	Clermont Auvergne Métropole	200 000 €	30%	60 000 €	CE 8.12.16	S2 2017	2 sem
Etude urbaine / Elaboration d'un plan guide et programme d'actions – Les Vergnes	090-6063003-14-0001-010	QPV – Les Vergnes	Clermont Auvergne Métropole	120 000 €	30%	36 000 €	CE 8.12.16	S2 2017	2 sem
Etude sur les équipements publics de proximité et les services à la population – Les Vergnes	090-6063003-14-0002-001	QPV – Les Vergnes	Ville de Clermont-Ferrand	60 000 €	50%	30 000 €	CE 8.12.16	S2 2017	1 sem
Etude urbaine / Projet d'aménagement et programme immobilier en lien avec la mutation du site – Saint-Jacques	090-6063002-14-0001-012	QPV – Saint-Jacques	Clermont Auvergne Métropole	180 000 €	30%	54 000 €	CE 8.12.16	S2 2017	2 sem

Les conclusions de ces études et expertises du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'Anru et à ses partenaires en vue de la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Article 9.2.2 L'accompagnement des ménages (sans objet)

Article 9.3 Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail

Les opérations financées par l'Anah, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 9. Les conclusions de ces études du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'Anru et à ses partenaires en vue de la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Libellé précis de l'opération	IDTOP le cas échéant	Localisation	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subv. ANAH	Date de lancement opérationnel (sem et année)	Durée de l'opération en semestre
Etude / Diagnostic des copropriétés et stratégie de requalification – La Gauthière	090-6063004-14-0001-009	QPV – La Gauthière	Clermont Auvergne Métropole	110 000 €	50%	S2 2017	2 sem
Etude/ Diagnostic des copropriétés et stratégie de requalification – Les Vergnes	090-6063003-14-0001-011	QPV – Les Vergnes	Clermont Auvergne Métropole	100 000 €	50%	S2 2017	2 sem

Article 9.4 Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail

Les opérations financées par la Caisse des Dépôts, ci-après présentées, sont mentionnées en annexe 10. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Libellé précis de l'opération	IDTOP le cas échéant	Localisation	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subv. CDC	Date de lancement opérationnel (sem et année)	Durée de l'opération en semestre
Etude soutien et développement de l'activité économique et commerciale	090-6063002-14-0001-002	Agglo + QPV	Clermont Auvergne Métropole	80 000€	50%	S1 2017	2 sem
Evaluation et réalisation du référentiel "pouls social"	090-6063002-14-0001-003	Agglo + QPV	Clermont Auvergne Métropole	70 000 €	25%	S1 2017	2 sem
Etude urbaine / Elaboration d'un plan-guide dans une démarche de co-construction – La Gauthière	090-6063004-14-0001-008	QPV – La Gauthière	Clermont Auvergne Métropole	200 000 €	20%	S2 2017	2 sem
Etude / Diagnostic des copropriétés et stratégie de requalification – La Gauthière	090-6063004-14-0001-009	QPV – La Gauthière	Clermont Auvergne Métropole	110 000 €	25%	S2 2017	2 sem
Etude urbaine / Elaboration d'un plan guide et programme d'actions – Les Vergnes	090-6063003-14-0001-010	QPV – Les Vergnes	Clermont Auvergne Métropole	120 000 €	20%	S2 2017	2 sem
Etude / Diagnostic des copropriétés et stratégie de requalification – Les Vergnes	090-6063003-14-0001-011	QPV – Les Vergnes	Clermont Auvergne Métropole	100 000 €	25%	S2 2017	2 sem
Etude urbaine / Projet d'aménagement et programme immobilier en lien avec la mutation du site – Saint-Jacques	090-6063002-14-0001-012	QPV – Saint-Jacques	Clermont Auvergne Métropole	180 000 €	20%	S2 2017	2 sem
Etude flash sur le développement économique et commercial	–	QPV – Les Vergnes	Caisse des dépôts	*A préciser*	*A préciser*	S1 2017	5 à 10 jours

Article 9.5 Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires (sans objet)

ARTICLE 10 (À TITRE EXCEPTIONNEL) OPERATIONS D'INVESTISSEMENT FINANCEES DANS LE PROTOCOLE DE PREFIGURATION

Article 10.1 Opérations financées par l'Anru

Les opérations financées par l'Anru dans le cadre du présent protocole examiné par le comité d'engagement, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 7. Leur financement par l'Anru est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et dans le règlement financier de l'Anru relatif au NPNRU. Ce tableau financier des opérations physiques indique pour ces opérations l'assiette de financement telle que définie par le RGA relatif au NPNRU, le taux de financement sur assiette, le montant du concours financier de l'Anru, le calendrier opérationnel et l'ensemble des cofinancements mobilisés.

Ces opérations peuvent démarrer (ordres de service études ou travaux, prise de poste, prise en compte du dossier d'intention de démolir[1]) à compter de la date de signature du présent protocole, sauf pour les opérations dont le démarrage aurait été autorisé préalablement. La date de prise en compte des dépenses doit figurer pour chacune des opérations dans les tableaux ci-après.

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation : QPV ou EPCI de rattachement	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subv. ANRU	Montant prévisionnel du concours financier (distinguer subvention / volume de prêt bonifié)	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (sem et année)	Durée de l'opé. en semestre
Création de la Maison du Projet	090-6063002-37-0001-001	QPV – St-Jacques	Clermont Auvergne Métropole	120 000 €	25%	30 000 €	CE 8.12.16	S1 2017	1 sem
Opération de restructuration de 188 logements sur Claude Bernard et Winston Churchill	090-6063002-33-0001-001	QPV – St-Jacques	Logidôme	5 788 000€	10% *(tranche de coût sup. à 10000€ par logement)*	Subvention 390 795 € Prêt bonifié *(60% de la base – subv.)* 3 082 005 €	CE 8.12.16	S1 2017	14 sem
Action spécifique sur la restructuration de 18 logements situés 5 Winston Churchill	090-6063002-33-0001-002	QPV – St-Jacques	Logidôme	920 000 €	10% *(tranche de coût sup. à 10000€ par logement)*	Subvention 74 000 € Prêt bonifié *(60% de la base – subv.)* 478 000 €	CE 8.12.16	S1 2017	6 sem
Action spécifique sur la restructuration de 8 logements situés 12 boulevard Claude Bernard	090-6063002-33-0001-003	QPV – St-Jacques	Logidôme	253 000 €	10% *(tranche de coût sup. à 10000€ par logement)*	Subvention 17 300 € Prêt bonifié *(60% de la base – subv.)* 134 500 €	CE 8.12.16	S2 2017	6 sem
Action spécifique sur la diversification fonctionnelle : pôle médical, 3 rue Henri Pourrat	090-6063002-38-0001-001	QPV – St-Jacques	Logidôme	204 808 €	25% du déficit d'opération	51 202 €	CE 8.12.16	S1 2017	4 sem

[1] Cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier relatif au NPNRU

Article 10.2 Opérations financées par l'Anah (sans objet)

ARTICLE 11. DUREE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION

Article 11.1 La durée d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévu au programme physique tel que détaillé aux articles 9 et 10 du présent protocole.

Ce calendrier opérationnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir au 1er semestre 2017 et la date de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir au 2ième semestre 2024.

La date de fin opérationnelle des opérations d'ingénierie visées à l'article 9 est fixée au 2ième semestre 2018.

La date de fin opérationnelle des opérations d'investissement visées à l'article 10 est fixée au 2ième semestre 2024.

Article 11.2 La durée administrative du protocole de préfiguration

Le présent protocole prend effet à partir du 16 février 2017 (date de signature du protocole de préfiguration par l'Anru).

Le présent protocole s'achève au 1er semestre 2027.

ARTICLE 12. CONDITIONS DE FINALISATION DU PROJET DE CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN - POINTS DE RENDEZ-VOUS AVEC L'ANRU

A l'achèvement du programme de travail, le porteur de projet déposera auprès du délégué territorial de l'Anru le dossier présentant le programme urbain détaillé et le(s) projet(s) résultant des études prévues au programme de travail, en vue d'une contractualisation avec l'Agence par une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

ARTICLE 13. CONDITIONS JURIDIQUES DE MISE EN ŒUVRE ET D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION

Article 13.1 Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement

Le financement par l'Anru de projets de renouvellement urbain est conditionné à la mise à disposition de contreparties au profit d'Action Logement, conformément à la convention Etat-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU.

Conformément au règlement général de l'Anru relatif au NPNRU, les signataires du protocole s'engagent à respecter les termes de cette convention tripartite et à définir pendant la phase de protocole ces contreparties, notamment en termes de mise à disposition de foncier et de réservations de logements locatifs sociaux.

Dans le cas où des natures d'opérations générant des contreparties Action Logement seraient financées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration, ces contreparties devront être formalisées au plus tard dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Article 13.2 Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter les orientations de la nouvelle charte nationale d'insertion de l'Anru adoptée par le conseil d'administration du 24 mars 2015.

Article 13.3 Le financement des opérations contractualisées dans le protocole

Article 13.3.1 Le financement des opérations par l'Anru

Les dépenses finançables par l'Agence sont prises en compte conformément aux conditions décrites à l'article 1.2.1 du titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

Le tableau financier des opérations physiques figurant à l'annexe 7, signé par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprend, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'Anru, au titre du NPNRU, est sollicité. Il fait ainsi apparaitre les concours financiers Anru, déclinés entre montants de subventions Anru et volumes de prêts bonifiés le cas échéant. L'ensemble des co-financements sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des dépôts, Europe, …

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre du présent protocole de préfiguration : la participation financière de l'Anru, au titre du NPNRU, s'entend pour un montant global maximal non actualisable de concours financiers de 5 024 802 €, comprenant 1 330 297 € de subventions (dont 563 297 € pour les opérations d'investissement visées à l'article 10) et 3 694 505 € de volume de prêts distribués par Action Logement (pour les opérations d'investissement visées à l'article 10).

Les concours financiers de l'Anru sont attribués sous réserve du respect des dispositions du règlement général et du règlement financier de l'Anru relatifs au NPNRU en vigueur à la date de l'engagement financier de l'opération et du respect des engagements contractuels inscrits dans le présent protocole de préfiguration.

Article 13.3.2 Le financement des opérations par l'Anah

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par ses règlements.
Au titre du présent protocole, l'engagement de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 105 000 €, répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau de l'annexe 9. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

Article 13.3.3 Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts

Les aides accordées par la Caisse des Dépôts, mentionnées dans le tableau en annexe 10, et ses modalités d'intervention, seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 13.3.4 Le financement des opérations par d'autres partenaires (sans objet)

Article 13.4 Le respect des règlements de l'Anru

En cas de mentions contradictoires qui seraient inscrites dans le présent protocole avec les dispositions des règlements de l'Agence, ces derniers prévalent.

Article 13.5 Contrôle et audits

Conformément à l'article 4 du RGA et l'article VII du règlement financier, l'Anru peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'Anru les documents et informations dont elle estime la production nécessaire à l'instruction des dossiers, aux paiements, au suivi et à l'évaluation des engagements et objectifs du présent protocole de préfiguration.

Le cas échéant, ils faciliteront les contrôles sur place ou sur pièces diligentés par l'Anru.

En cas de contrôles sur place réalisés pour les besoins exclusifs des vérifications et évaluations précitées, les contrôles sont exercés par des agents habilités par le directeur général de l'Anru. Le signataire du protocole de préfiguration est averti au préalable et peut se faire assister d'un conseil. Le cas échéant, le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers faciliteront également les audits réalisés a posteriori par l'Anru, portant sur l'intégralité des éléments remis par le bénéficiaire d'un concours financier de l'Anru.

Article 13.6 Conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application du présent protocole de préfiguration font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée par le directeur général de l'Anru, en lien avec le délégué territorial. Celui-ci prend éventuellement l'avis du comité d'engagement de l'Agence, statue directement ou saisit, si nécessaire, son conseil d'administration.

Le directeur général de l'Anru peut décider :

- le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage de leurs engagements contractuels ;
- la mise en œuvre de mesures compensatoires ;
- la suspension des paiements pour un ou plusieurs maîtres d'ouvrage ;
- la réduction des concours financiers attribués par l'Agence prévus dans le protocole de préfiguration, même si ceux-ci portent sur un objet différent de celui ayant donné au constat, qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des aides attribuées par l'Agence ;
- le réexamen du protocole de préfiguration;
- la suspension, voire la résiliation du protocole de préfiguration.

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires du protocole.

Article 13.7 Clause de renégociation du protocole et modification du protocole

Le présent protocole de préfiguration pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement juridique et financier dans lequel s'inscrit l'action de l'Agence.

Par ailleurs, conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, des évolutions relatives aux dispositions du présent protocole peuvent nécessiter la réalisation d'un avenant dont l'instruction s'effectuera dans les mêmes conditions que l'élaboration du protocole de préfiguration.

Dans le cadre fixé par l'Anru, les évolutions mineures n'impactant pas l'économie générale du projet et les modifications techniques, ne nécessitent pas la réalisation d'un avenant. Des ajustements de la programmation financière peuvent être apportés dans ce cadre, conformément à l'article 122 du règlement financier relatif au NPNRU.

Article 13.8 Traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application du présent protocole seront portés devant la juridiction compétente du siège social de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.
Pour ce qui concerne les actions financées par l'Anah, les litiges survenant dans l'application du présent protocole sont régis par le règlement général de l'Anah.

Article 13.9 Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence

Les signataires du présent protocole de préfiguration confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence précisées dans son règlement général et son règlement financier relatifs au NPNRU.

ARTICLE 14. DISPOSITIONS DIVERSES

Article 14.1 La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'Anru

La mise en œuvre des programmes et des projets conduisent l'Anru à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, de formation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation…Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'Anru toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.
Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'Anru, notamment dans le cadre de réseaux d'acteurs du renouvellement urbain. Ils s'engagent également à faciliter l'accès de leurs agents aux formations initiées par l'Anru ou par ses partenaires.
Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent ainsi que les frais d'inscription à des formations entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'Anru conformément au RGA relatif au NPNRU.
Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'Anru (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'Anru de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 14.2 La signalétique des chantiers

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et d'Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre du présent protocole, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

Le présent protocole est établi en … exemplaires originaux,

Signé à le…..... (JJ/MM/AAAA) [2]

La Préfète de Département, Déléguée Territoriale de l'ANRU	Le Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
Danièle POLVÉ-MONTMASSON	Nicolas GRIVEL

La Directrice Générale de l'ANAH	Le Président de la Communauté Urbaine Clermont Auvergne Métropole
Blanche GUILLEMOT	Olivier BIANCHI

L'adjoint au Maire de la Ville de Clermont-Ferrand, en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du logement	La Directrice Générale de Logidôme
Grégory BERNARD	Marielle CHAMPENIER

Le Directeur Général de l'OPHIS	Le Directeur Général d'AUVERGNE HABITAT
Fabrice HAINAUT	Philippe BAYSSADE

Le Directeur Général de SCIC HABITAT	Le Directeur Délégué de la Caisse des Dépôts Auvergne Rhône-Alpes
Romain ROYET	Philippe JUSSERAND

[2] Apposée par le dernier signataire (soit le directeur général de l'Anru ou le délégué territorial de l'Anru)

ANNEXES

1- Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville.

2- Plans des quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Anru.

3- Plans présentant les premières orientations stratégiques, à deux échelles : à l'échelle du quartier et à l'échelle du quartier dans son environnement.

4- Description de la gouvernance et de la conduite de projet (organigramme…)

5- Synthèse des diagnostics et études déjà réalisés

6- Présentation et plan de localisation des opérations en cours de réalisation

7- Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration

8- Programme de travail et planning de réalisation des actions

9- Tableau des financements de l'Anah

10- Tableau des financements de la Caisse des Dépôts

11- Fiches descriptives des études et opérations d'ingénierie

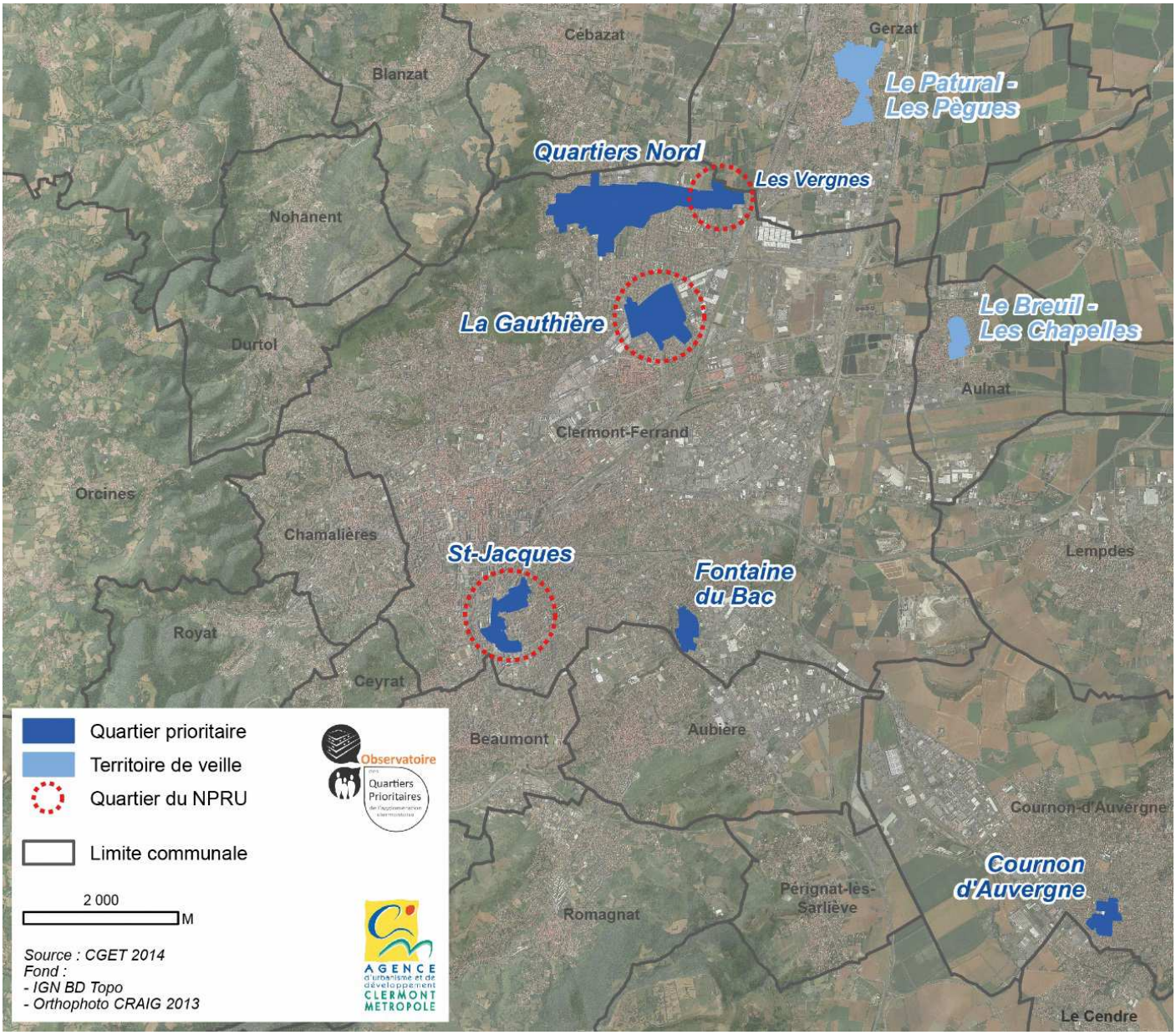
12- Convention relative au programme d'investissements d'avenir « ville durable et solidaire » le cas échéant (*sans objet*)

ANNEXE 1

Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du Contrat de Ville de l'agglomération clermontoise

Les quartiers de la politique de la ville :

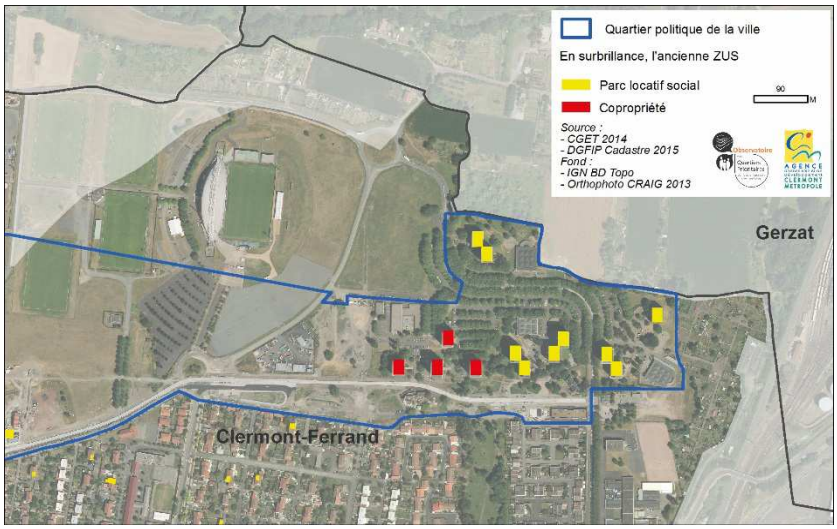
Communes	Nom du quartier	Politique de la ville 2015-2020	NPRU 2015	Pour rappel PNRU 2006
CLERMONT-FERRAND	Quartier Nord - Champratel	X		Oui
	Quartier Nord - Croix Neyrat	X		Oui
	Quartier Nord - Les Vergnes	X	X	Oui
	La Plaine			
	La Gauthière	X	X	Oui
	Fontaine du Bac	X		
	Fongièvre - Saint-Alyre			
	Herbet			
	Saint-Jacques	X	X	Oui
COURNON D'AUVERGNE	Quartier Sud	X		
GERZAT	Le Pâtural - Les Pègues	Veille		Oui
AULNAT	Le Breuil - Les Chapelles	Veille		



ANNEXE 2

Plans des quartiers concernés par le NPNRU pouvant faire l'objet d'un cofinancement ANRU

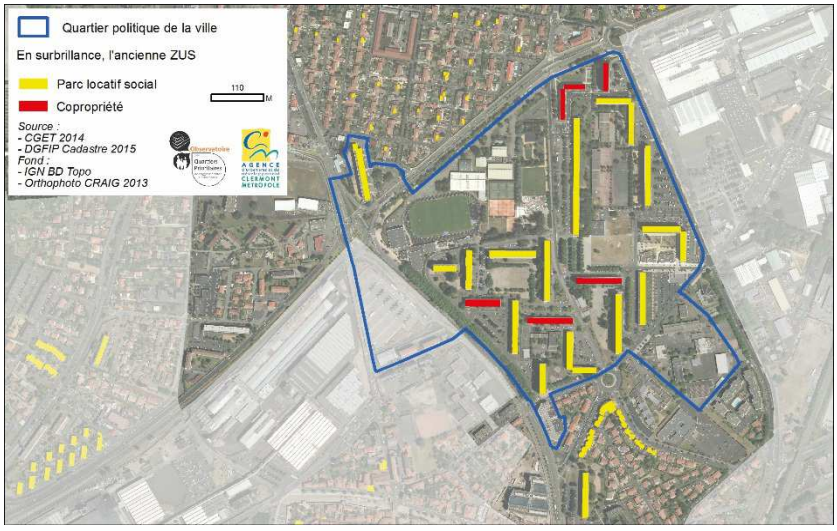
Quartier Nord – Les Vergnes (Clermont-Ferrand)



Quartier Nord - Les Vergnes

- 2 250 habitants
- 871 logements
 dont
 - 288 en copropriétés
 - 67 % logements sociaux

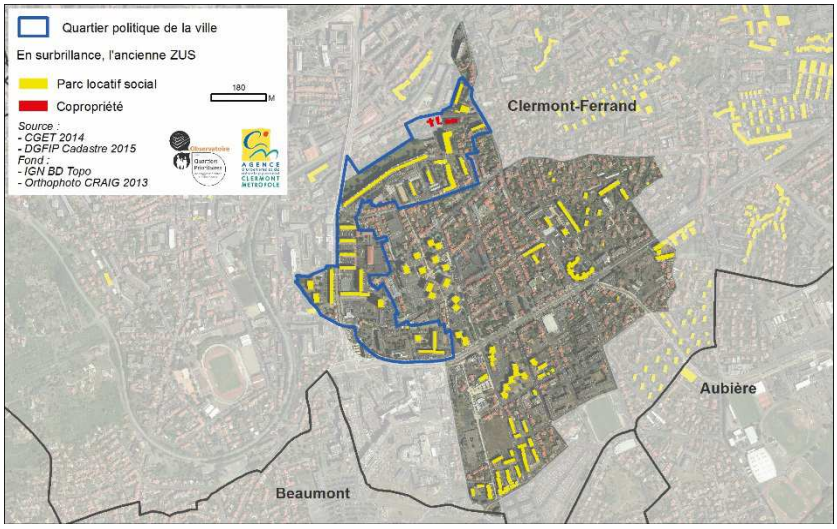
La Gauthière (Clermont-Ferrand)



La Gauthière

- 4 390 habitants
- 1 832 logements
 dont
 - 410 en copropriétés
 - 78 % logements sociaux

Saint-Jacques Nord (Clermont-Ferrand)



Saint Jacques Nord

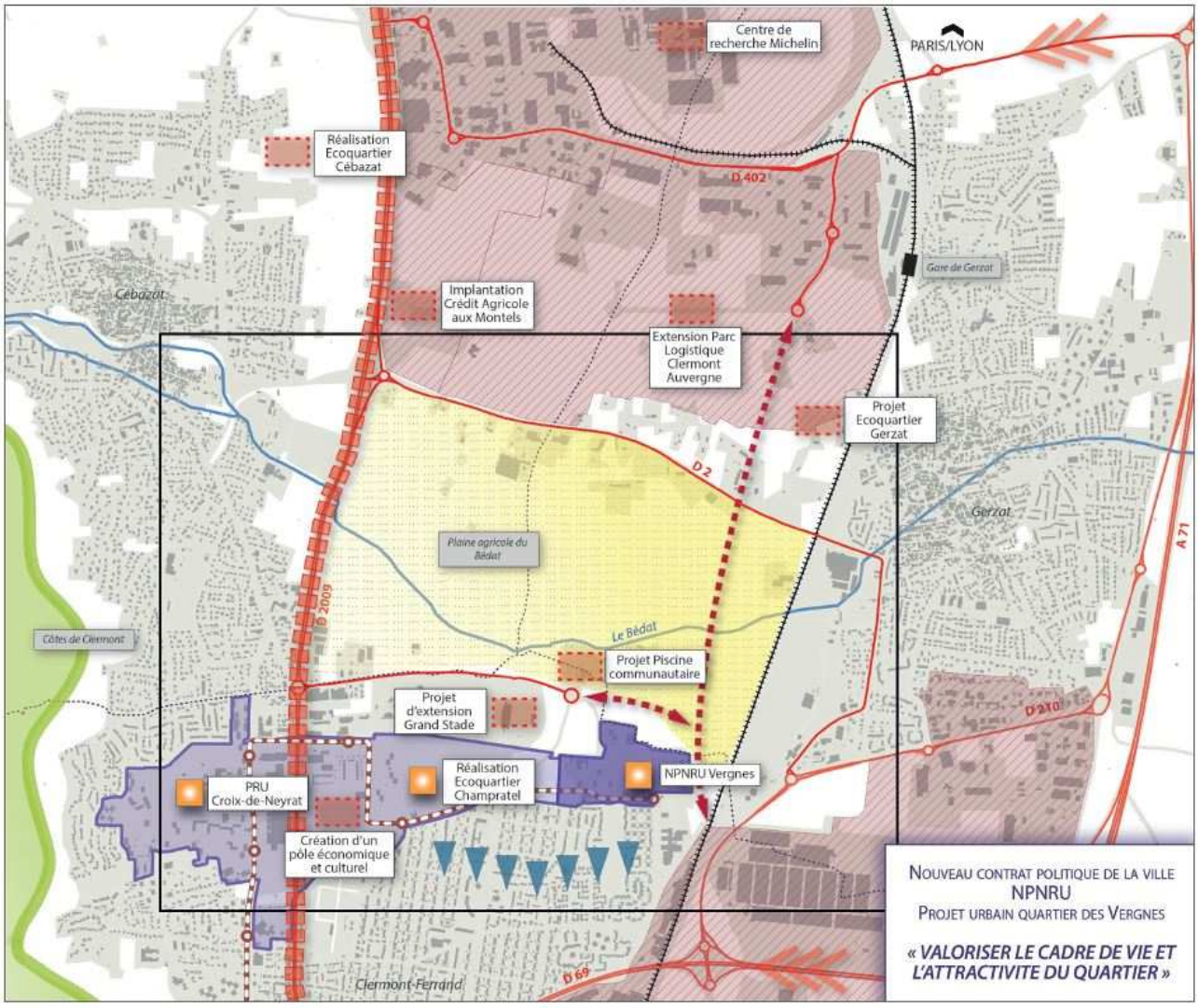
- 3 300 habitants dans un quartier de 8 700
- 1 775 logements
- 88 % logements sociaux

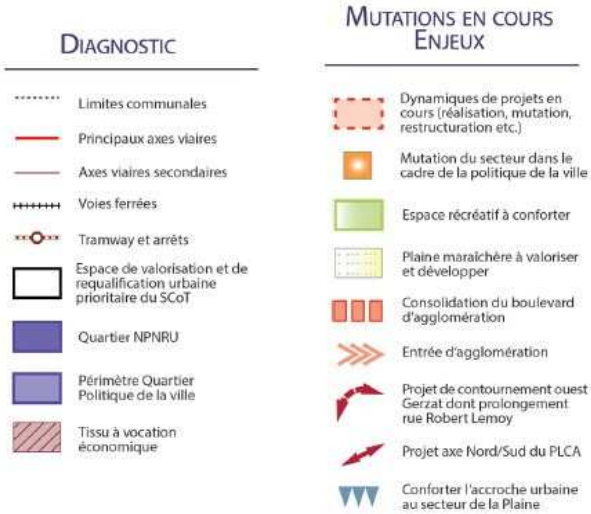
ANNEXE 3

Plans présentant les premières orientations stratégiques

Les Vergnes

Les Vergnes : enjeux au sein du territoire communautaire



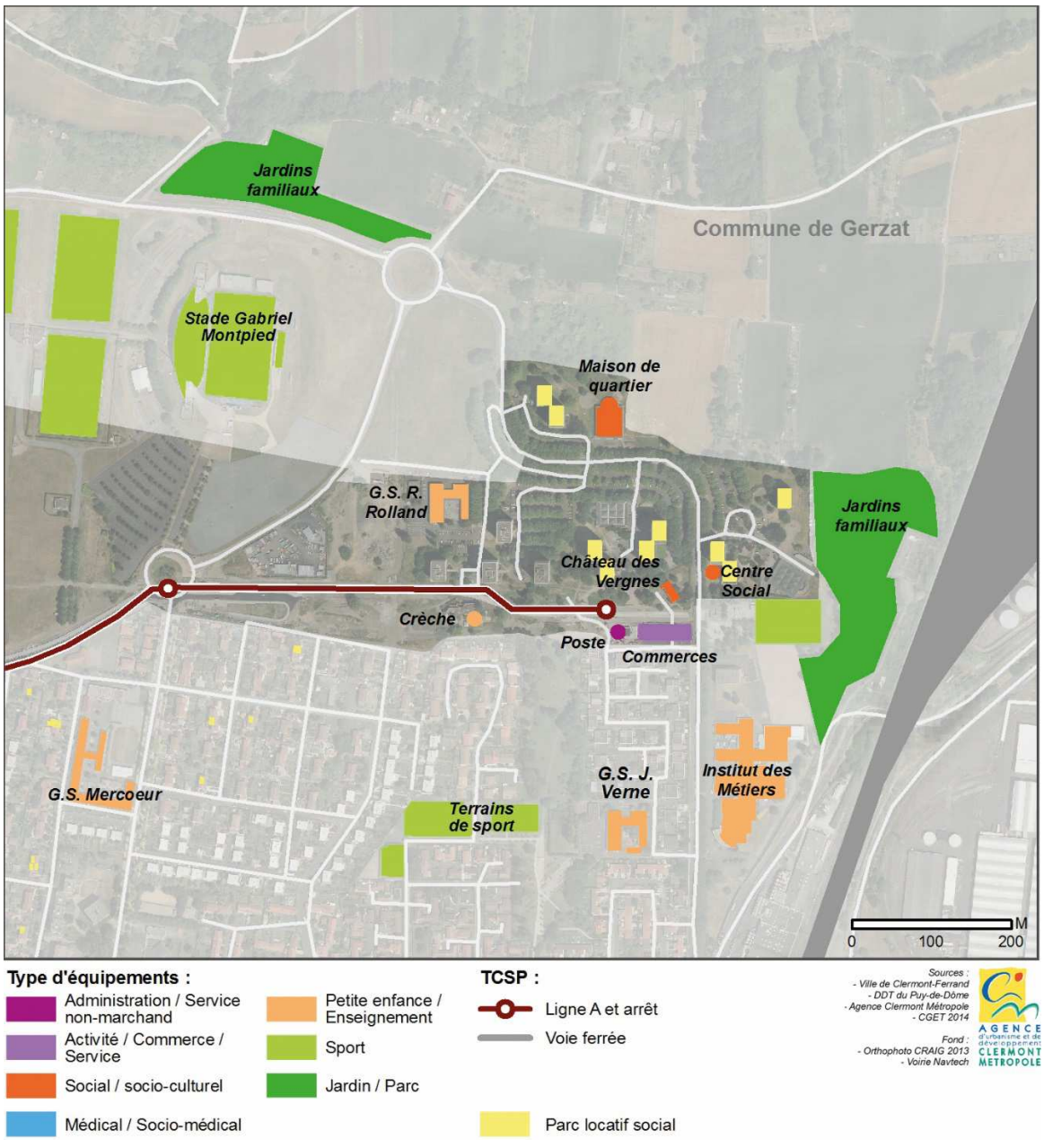




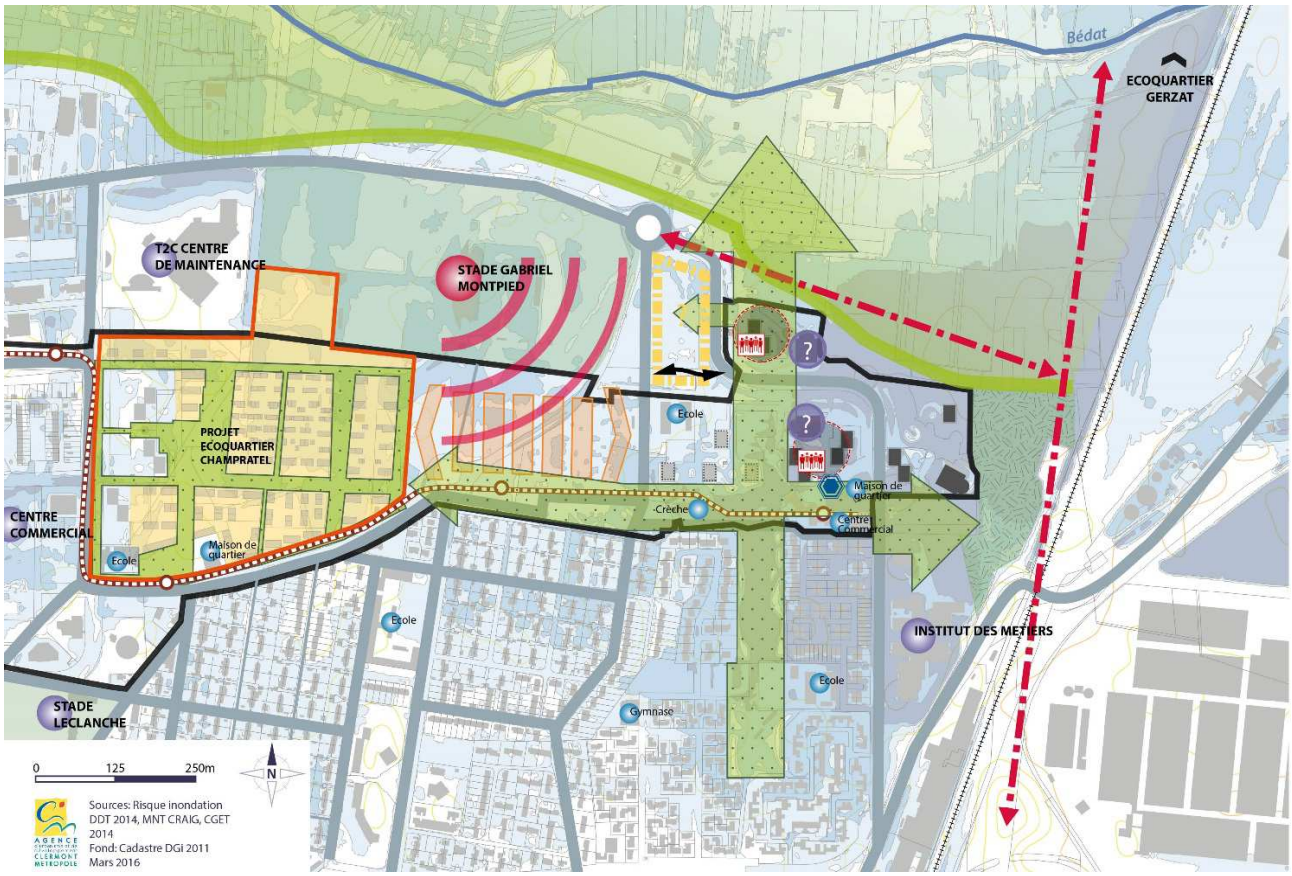




Les Vergnes : localisation des équipements



Les Vergnes : enjeux, diagnostic et principes d'orientations



ENJEUX - DIAGNOSTIC

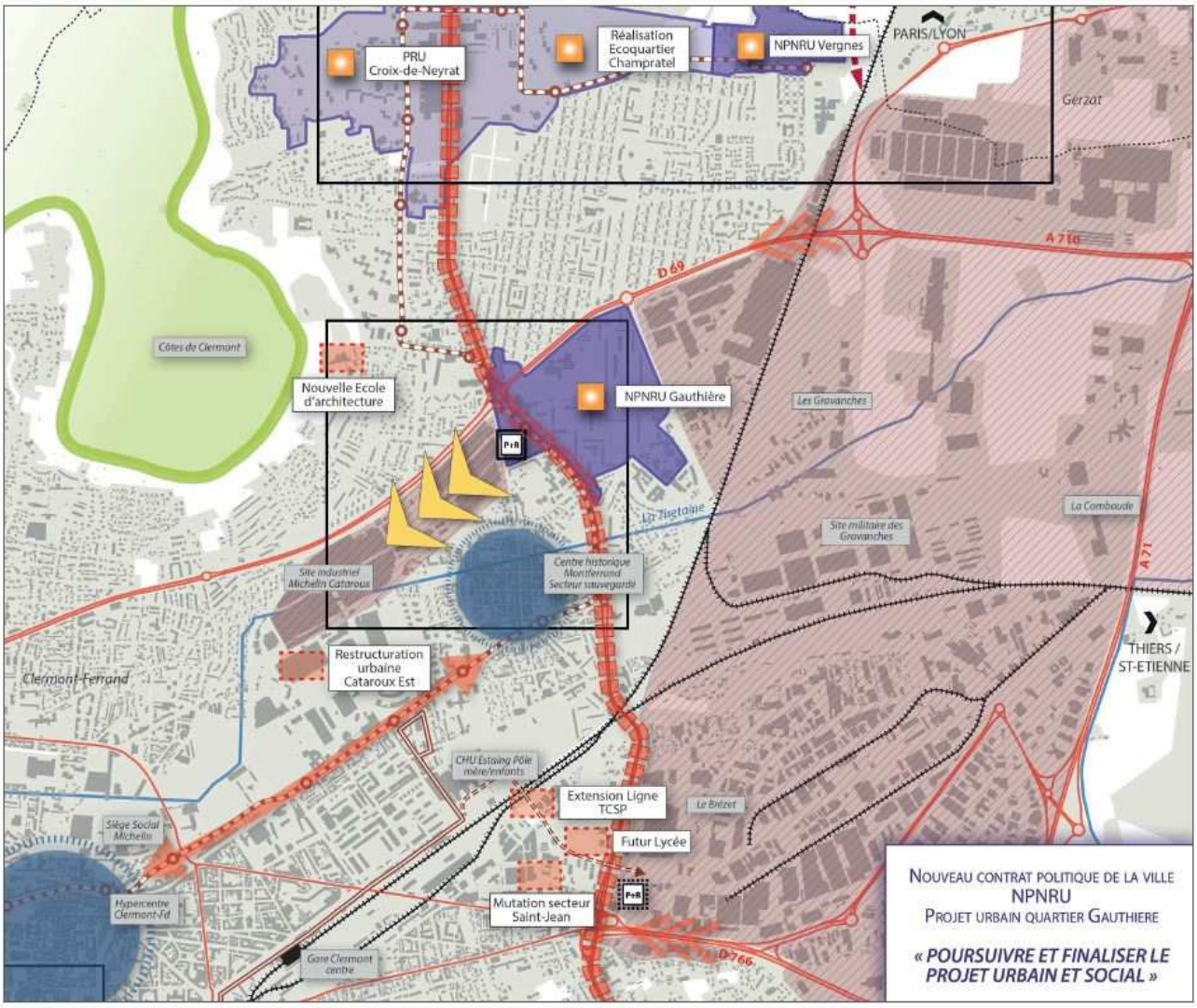
- Equipement structurant d'envergure métropolitaine
- Equipements d'agglomération
- Equipements de quartier
- Point d'intensité et d'attractivité Rayonnement interquartier
- Tramway et ses arrêts
- Voie ferrée
- Axes principaux
- Espaces verts ou espaces naturels de proximité
- Equipements sportifs et de loisirs
- Jardins familiaux
- Emprise foncière mutable
- Secteurs de projet
- Propriétés bailleurs
- Copropriétés
- Périmètre QPV

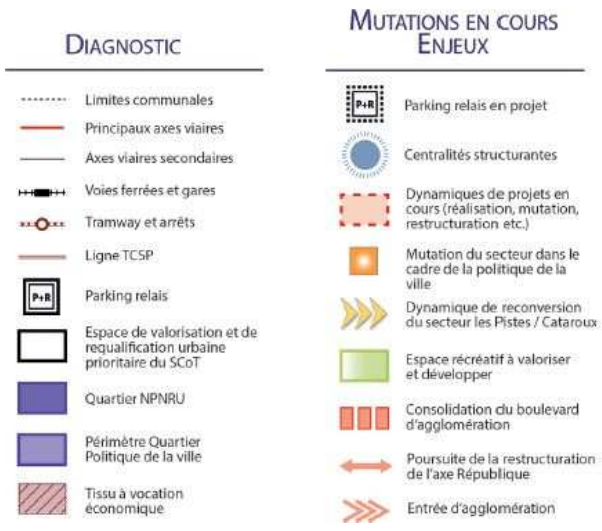
PRINCIPES D'ORIENTATIONS

- Dynamiques de développement urbaines et sociales impulsées par l'extension du stade Gabriel Montpied
- Secteur à enjeu du projet social
- Constitution d'une accroche urbaine
- Mutabilité du secteur à interroger
- Trame d'espaces verts et d'espaces publics structurante
- Axe structurant en projet
- Maillage à créer
- Positionnement et évolution de l'équipement actuel

La Gauthière

La Gauthière : enjeux au sein du territoire communautaire







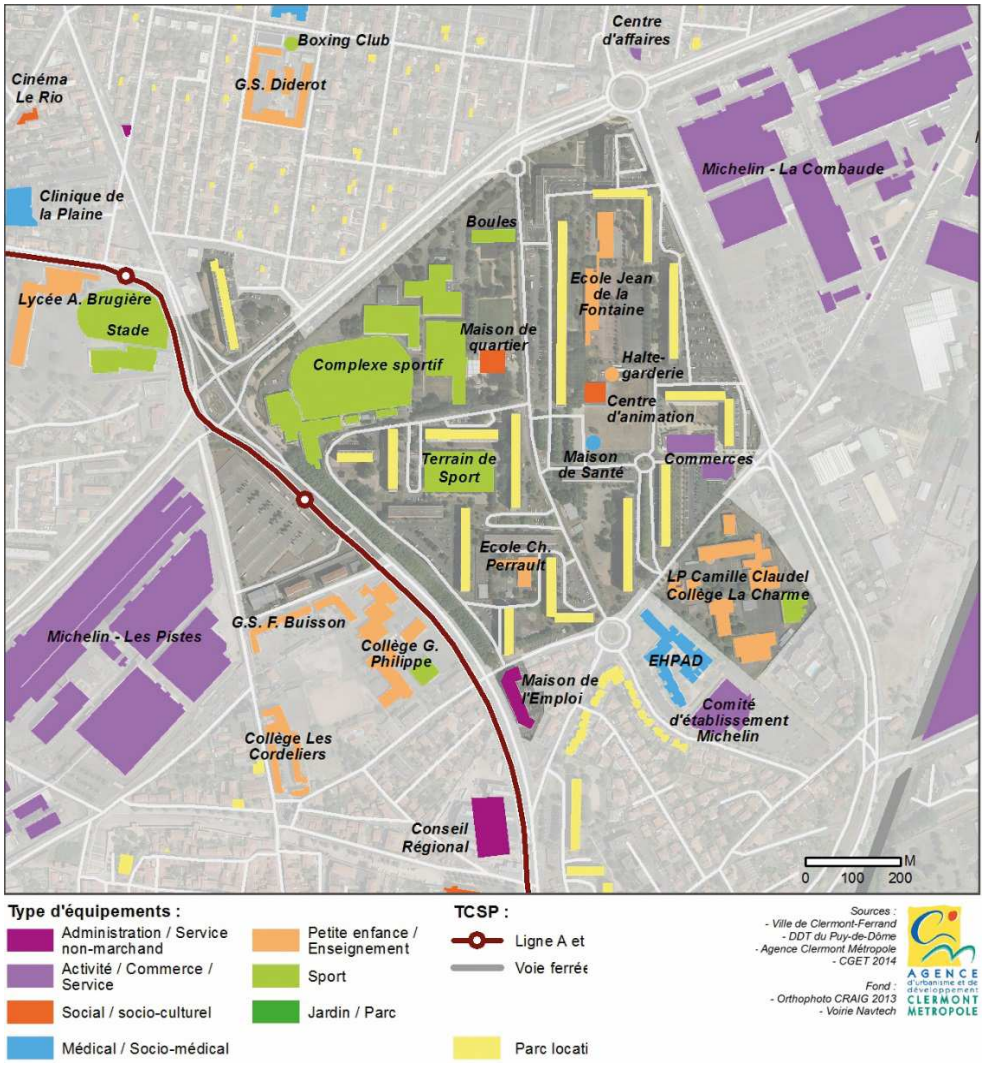




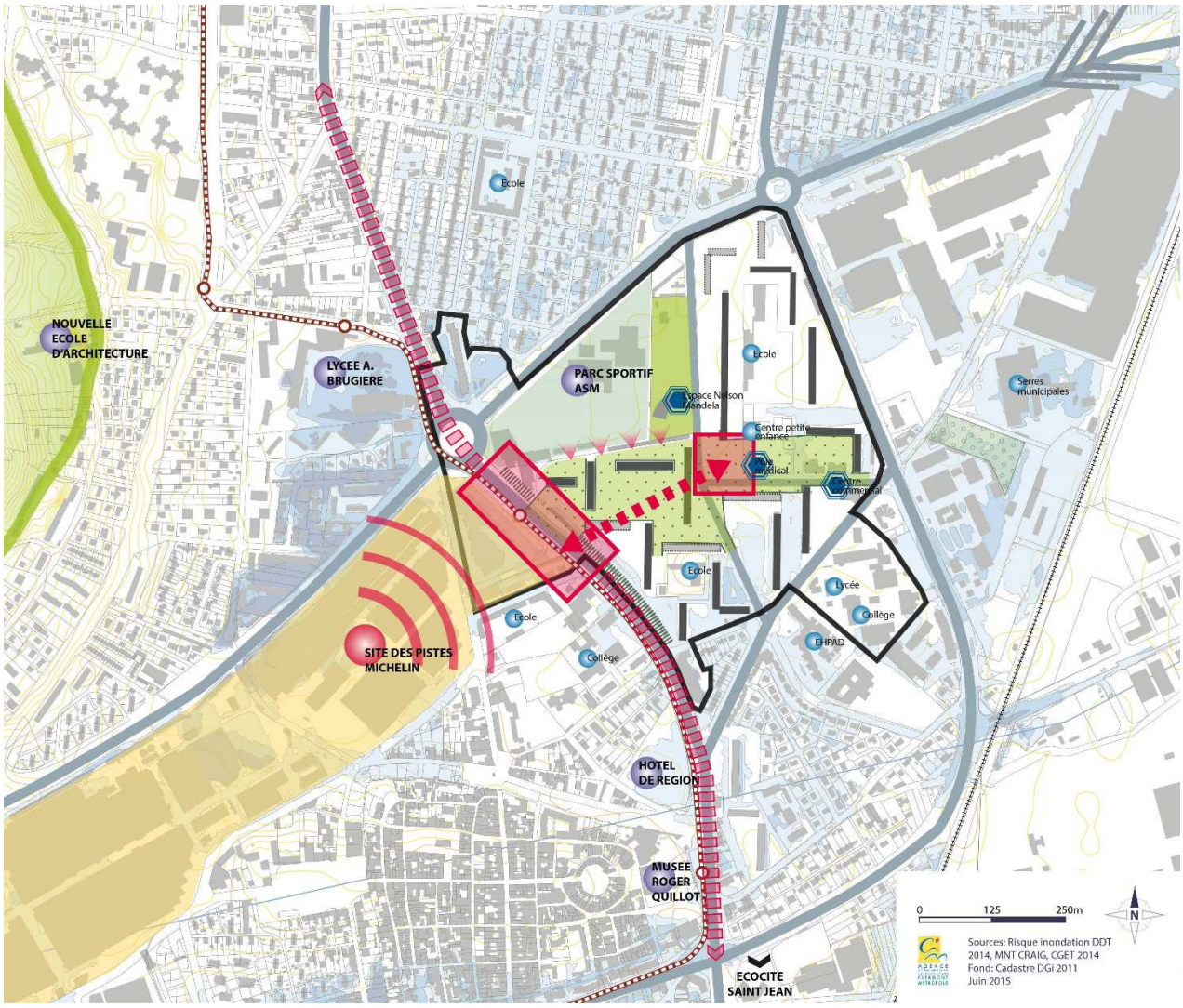




La Gauthière : localisation des équipements



La Gauthière : enjeux, diagnostic et principes d'orientations



ENJEUX - DIAGNOSTIC

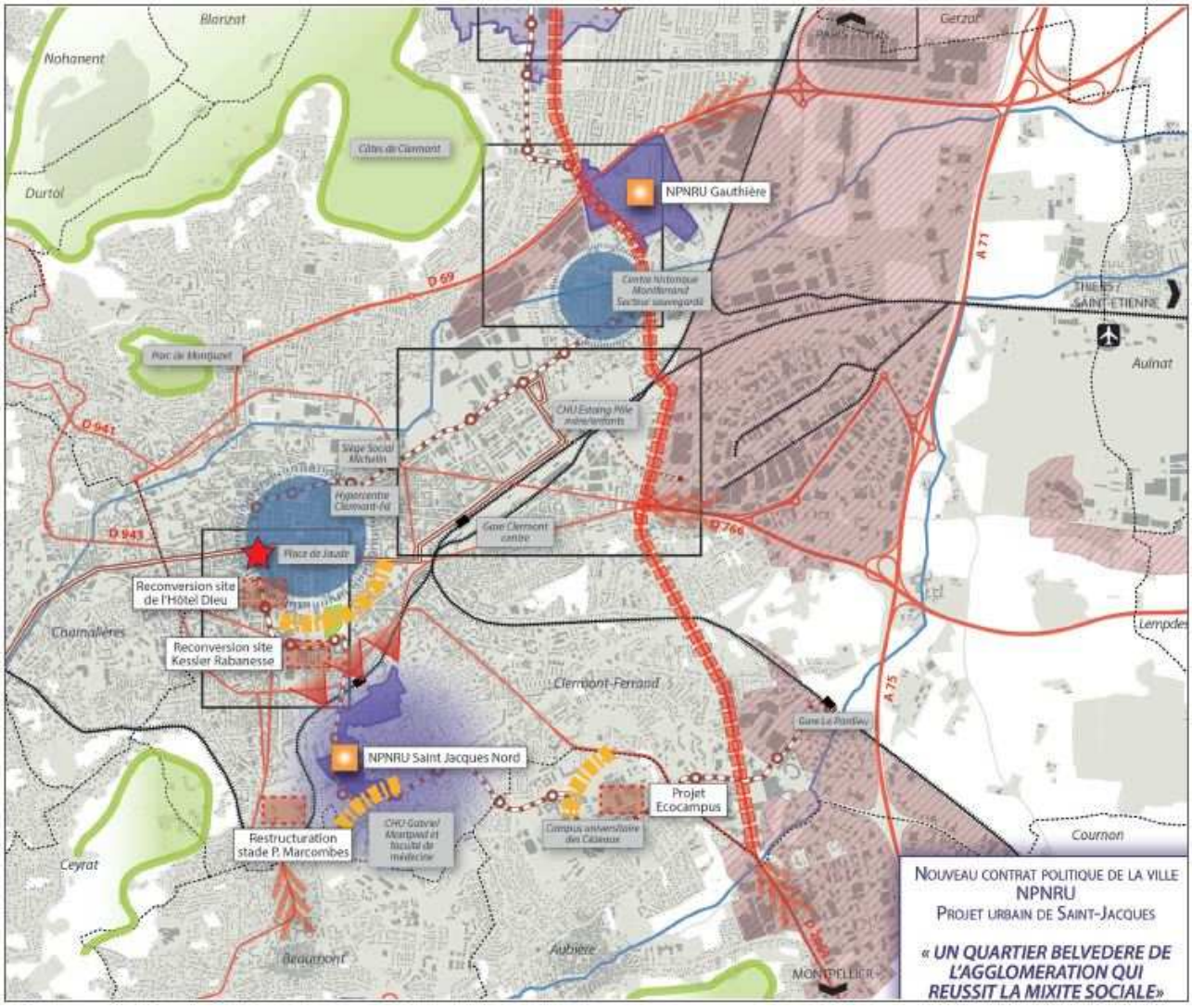
- Equipements d'agglomération
- Equipements de quartier
- Point d'intensité et d'attractivité Rayonnement interquartier
- Tramway et ses arrêts
- Voie ferrée
- Axes principaux
- Entrée d'agglomération
- Espaces verts ou espaces naturels de proximité
- Equipements sportifs et de loisirs
- Ouverture et appropriation des serres municipales
- Propriétés bailleurs
- Copropriétés
- Périmètre QPV
- Constitution du quartier métropolitain de l'Entre-deux villes

PRINCIPES D'ORIENTATIONS

- Secteur stratégique pour la mutation urbaine et sociale du quartier
- Secteur à enjeu du projet social
- Restructuration du boulevard d'agglomération, couture entre le quartier Gauthière et le futur quartier des Pistes
- Dynamiques de requalification impulsées par la mutation du secteur l'Entre-deux villes et du site des Pistes
- Projet d'équipement structurant d'envergure métropolitaine
- Trame d'espaces verts et d'espaces publics structurante
- Promenade urbaine à conforter
- Consolidation du lien fonctionnel
- Ouverture à interroger

Saint-Jacques Nord

Saint-Jacques Nord : enjeux au sein du territoire communautaire



DIAGNOSTIC

- Limites communales
- Principaux axes viaires
- Axes viaires secondaires
- Voies ferrées et gares
- Tramway et arrêts
- Ligne TCSP
- Espace de valorisation et de requalification urbaine prioritaire du SCoT
- Quartier NPNRU
- Périmètre Quartier Politique de la ville
- Tissu à vocation économique

MUTATIONS EN COURS ENJEUX

- Centralités structurantes
- Dynamiques de projets en cours (réalisation, mutation, restructuration etc.)
- Mutation du secteur dans le cadre de la politique de la ville
- Espace récréatif à valoriser et développer
- Principe de territoire vécu
- Consolidation du boulevard d'agglomération
- Entrée d'agglomération
- Centralité majeure
- Universités et grands équipements métropolitains
- Belvédère d'agglomération

0 500 1 000m

N

Sources: MNT CRAIG, CGET 2014
Fond: Cadastre DGI 2011

Juillet 2015

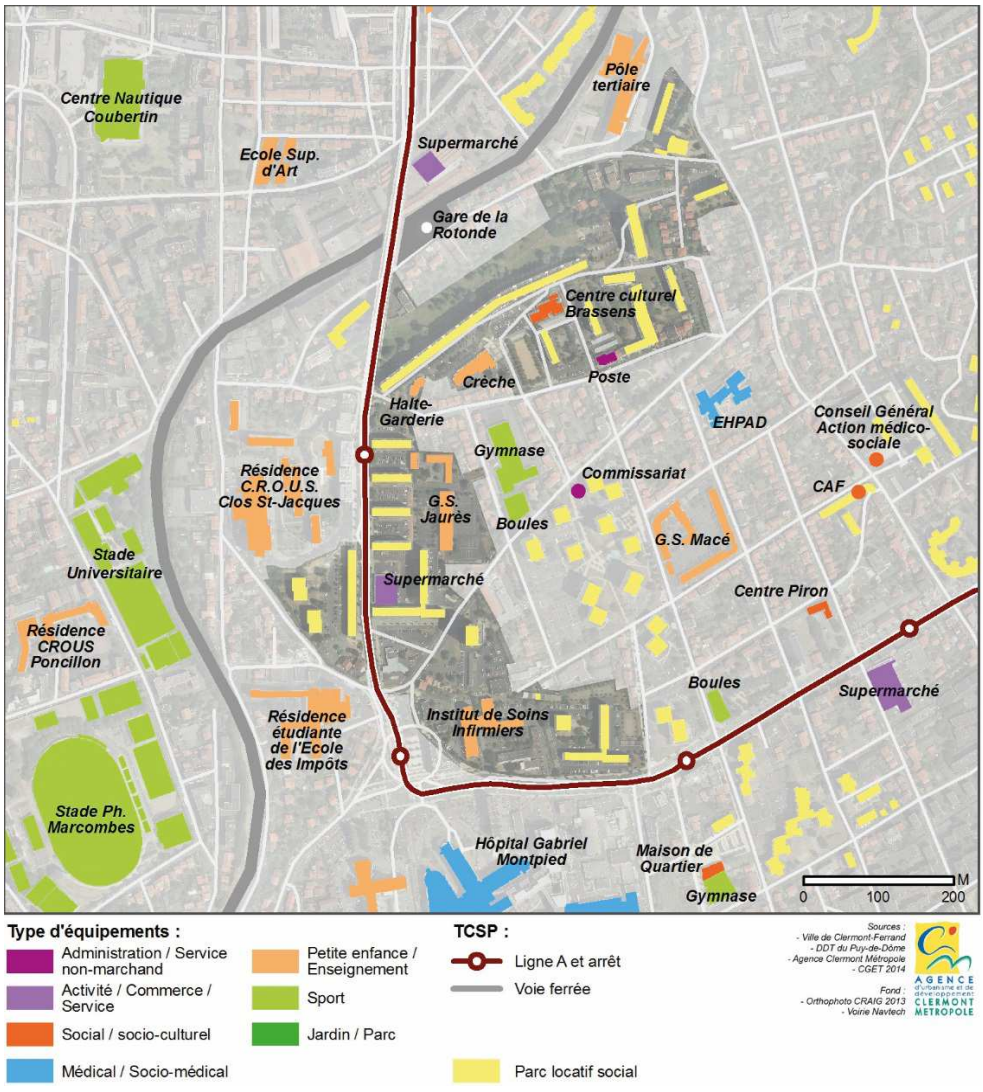




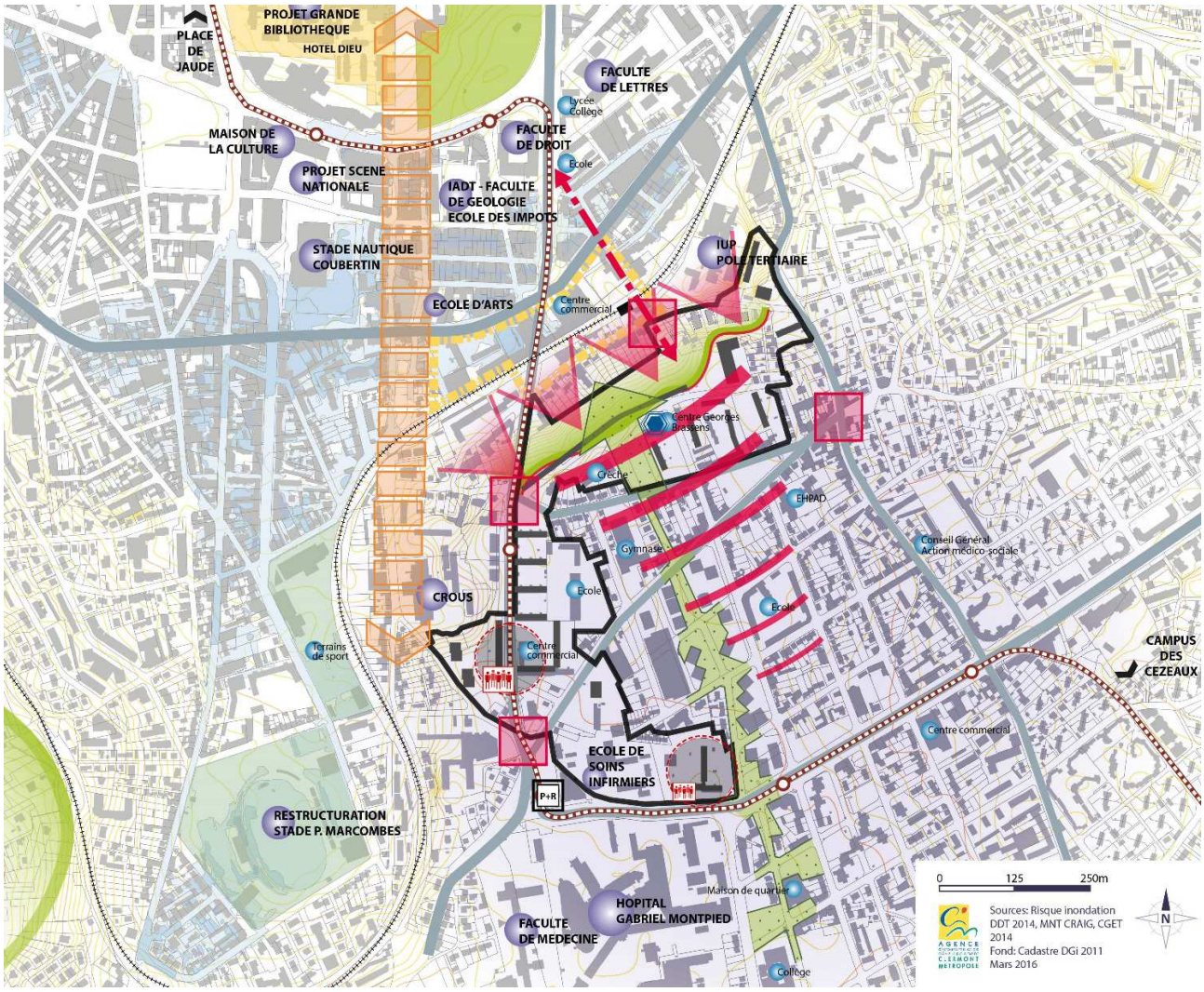




Saint-Jacques Nord : localisation des équipements



Saint-Jacques Nord : enjeux, diagnostic et principes d'orientations



ENJEUX - DIAGNOSTIC

- Equipements d'agglomération
- Equipements de quartier
- Point d'intensité et d'attractivité Rayonnement interquartier
- Tramway et ses arrêts
- Parking relais
- Voie ferrée
- Axes principaux
- Espaces verts ou espaces naturels de proximité
- Equipements sportifs et de loisirs
- Emprise foncière mutable
- Mutation secteur Kessler-Rabanesse
- Propriétés bailleurs
- Copropriétés
- Périmètre QPV

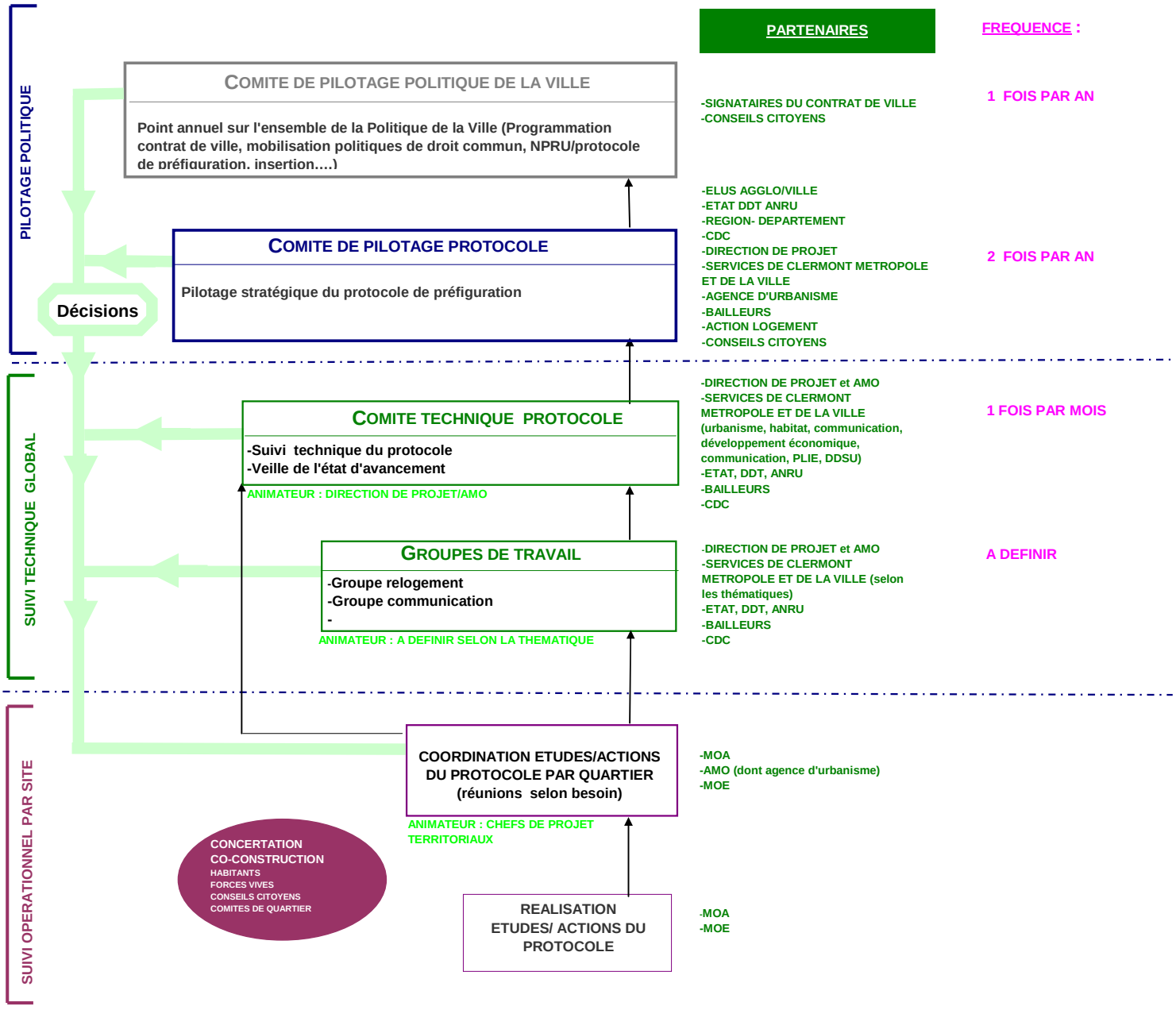
PRINCIPES D'ORIENTATIONS

- Belvédère
- Dynamique de requalification impulsée par le projet urbain du belvédère
- Secteur à enjeu du projet social
- Mutabilité du secteur à interroger
- Trame d'espaces verts et d'espaces publics structurante
- Porte du belvédère
- Axe doux centre-ville
- Principe de territoire vécu

ANNEXE 4

Description de la gouvernance et de la conduite de projet

ORGANISATION DU PILOTAGE DE PROJET
PROTOCOLE DE PREFIGURATION



DOCUMENT DE TRAVAIL
Le 19 octobre 2016
M. A.J. le 26.01.17

ORGANIGRAMME DES RESPONSABILITES - PROTOCOLE DE PREFIGURATION / EQUIPE PROJET

PILOTAGE

PILOTAGE POLITIQUE

AUTRES COLLECTIVITES
REGION
DEPARTEMENT

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
. **Olivier Bianchi** Président, Maire de Clermont-Ferrand
. **Odile Vignal** - Vice Présidente Habitat

VILLE DE CLERMONT-FD
. **Olivier Bianchi**- Maire
. **Grégory Bernard** - Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat, conseiller communautaire

ETAT
. **Danièle Polvé-Montmasson** Préfète, DT ANRU

DIRECTION

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
. **Thierry Turlan**, DGA Aménagement
. **Bertrand Buttet**, Directeur Habitat / Politique de la Ville

VILLE DE CLERMONT-FD
. **Agnès Froment, DGA Ville harmonieuse**

ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
. **Johann Sandler - C**hargé de mission territorial
. **Armand Sanseau**- Directeur DDT - DTA ANRU

EQUIPE PROJET

Co-financement ANRU sollicité

CHEF DE SERVICE RENOUVELLEMENT URBAIN
POLITIQUE DE LA VILLE
PILOTAGE DU PROJET
AGGLO
Nadège Coutouly

CHEF DE PROJET PEUPLEMENT
AGGLO

RESPONSABLE SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER RU
AGGLO

Agence d'urbanisme

CHEF DE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE
AGGLO

URBANISME
Référent

HABITAT
Référent

DEVELOP. ECO
Référent

COMMUNICATION
Référent

EMPLOI / INSERTION
Référent

DDSU -VCF
Référent

SITE SAINT JACQUES

MOS BAILLEUR

CHEF DE PROJET TERRITORIAL SAINT-JACQUES
Maison de projet
AGGLO

CHARGE DE MISSION DDSU
Culture/participation habitants
VILLE

SITE LES VERGNES

CHEF DE PROJET TERRITORIAL LES VERGNES
AGGLO

EQUIPE MULTI-PARTENA-RIALE

AMO Appui Conseil Intégration urbaine

SITE LA GAUTHIERE

CHEF DE PROJET TERRITORIAL LA GAUTHIERE
AGGLO

MAÎTRES D'OUVRAGE

SITE SAINT-JACQUES

CLERMONT METROPOLE (en partenariat avec la Ville de Clermont-Fd)
- 1 étude
- 1 action urgente : Co-construction du projet (maison du projet)

LOGIDOME
- 1 action anticipée
- 4 actions urgentes

SITE LES VERGNES

CLERMONT METROPOLE (en partenariat avec la Ville de Clermont-Fd)
- 2 études

VILLE DE CLERMONT FERRAND
- 1 étude

SITE LA GAUTHIERE

CLERMONT METROPOLE (en partenariat avec la Ville de Clermont-Fd)
- 2 études

MULTI-QUARTIERS

CLERMONT METROPOLE
- 4 études stratégiques
- 3 AMO
- 1 action anticipée

OPERATIONNEL

CONSEILS CITOYENS, HABITANTS, COMITES DE QUARTIERS

Co-financement de l'équipe projet sollicité auprès de l'ANRU

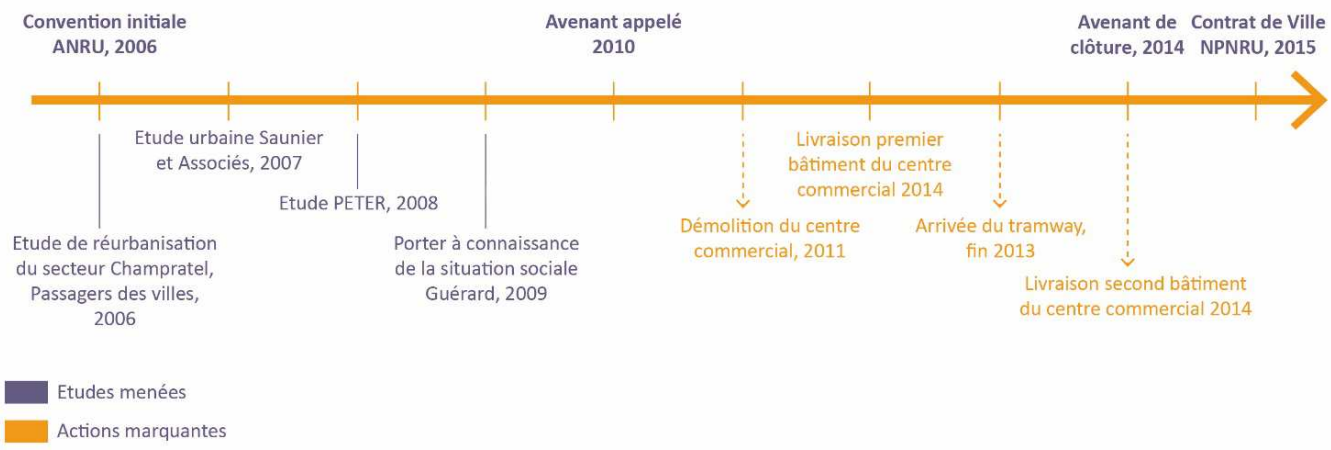
CHEF DE SERVICE RENOUVELLEMENT URBAIN /POL. VILLE 0,5 ETP	CHEF DE PROJET TERRITORIAL SAINT-JACQUES 1 ETP	CHEF DE PROJET TERRITORIAL LES VERGNES 1 ETP	CHEF DE PROJET TERRITORIAL LA GAUTHIERE 1 ETP	CHEF DE PROJET PEUPLEMENT 0,5 ETP
Assure le pilotage du projet et la coordination générale - garant de l'avancement global auprès de la direction générale et des élus - garant de la coordination entre projet urbain et le contrat de ville - relations avec les partenaires institutionnels et les financeurs - suivi, observation, évaluation	**Assure le pilotage opérationnel sur Saint Jacques et la communication quotidienne avec les forces vives du territoire et les habitants** - Suivi opérationnel des études et opérations sur le territoire de Saint Jacques - Mise en oeuvre d'une stratégie pour élaborer le projet urbain avec les habitants et les forces vives (maison du projet) - Coordination avec les habitants et les acteurs - Communication sur l'avancement du projet -....	**Assure le pilotage opérationnel sur les Vergnes et la communication quotidienne avec les forces vives du territoire et les habitants** - Définition et mise en oeuvre d'une stratégie pour accompagner les habitants - Suivi opérationnel des études sur les Vergnes - Communication sur l'avancement du projet	**Assure la mission de préfiguration sur la Gauthière** - Participation à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie de conduite de mutation du quartier (dont communication / information des habitants) - Accompagnement de la réalisation du plan guide - Suivi opérationnel des autres études sur la Gauthière - Communication sur l'avancement du projet	**Assure la mise en oeuvre de la politique d'attribution et de peuplement** - Mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de peuplement et de mixité sociale. - Animation et suivi des travaux de la CIL. - Déclinaison de la politique sur les QPV et sur les sites NPRU. - Développement des outils liés au peuplement. - Mise en place et suivi des partenariats.

ANNEXE 5

Liste des études et diagnostics déjà réalisés sur les quartiers NPNRU

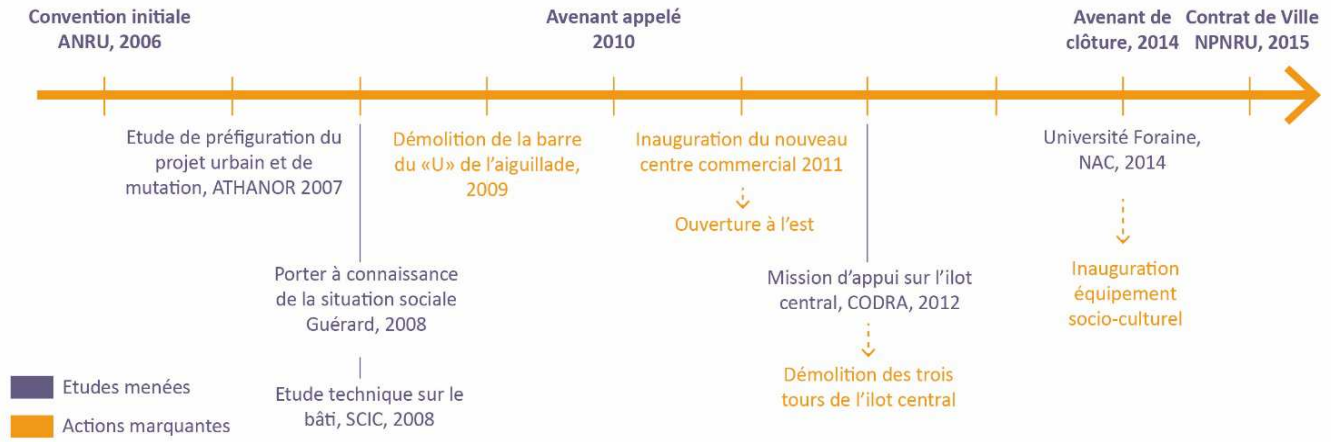
Les Vergnes : études menées

- Observatoire des quartiers prioritaires, synthèse Quartiers Nord, agence d'urbanisme, juin 2013 ;
- Observatoire des quartiers prioritaires, quartiers des Vergnes, agence d'urbanisme, juin 2013 ;
- Note complémentaire les Vergnes, annexe avenant appelé, novembre 2013, Clermont Auvergne Métropole
- Avenants appelés, Vergnes, RTP ANRU -2010
- Porter à connaissance de la situation sociale du quartier des Vergnes– Guérard, Janvier 2009
- PPRI Clermont-Ferrand - Nord - 2014
- Etude PETER – 2008
- Etude urbaine Saunier et associés 2007-2008
- Projet de ré-urbanisation du secteur Champratel - Passagers des Villes – rapport 2006



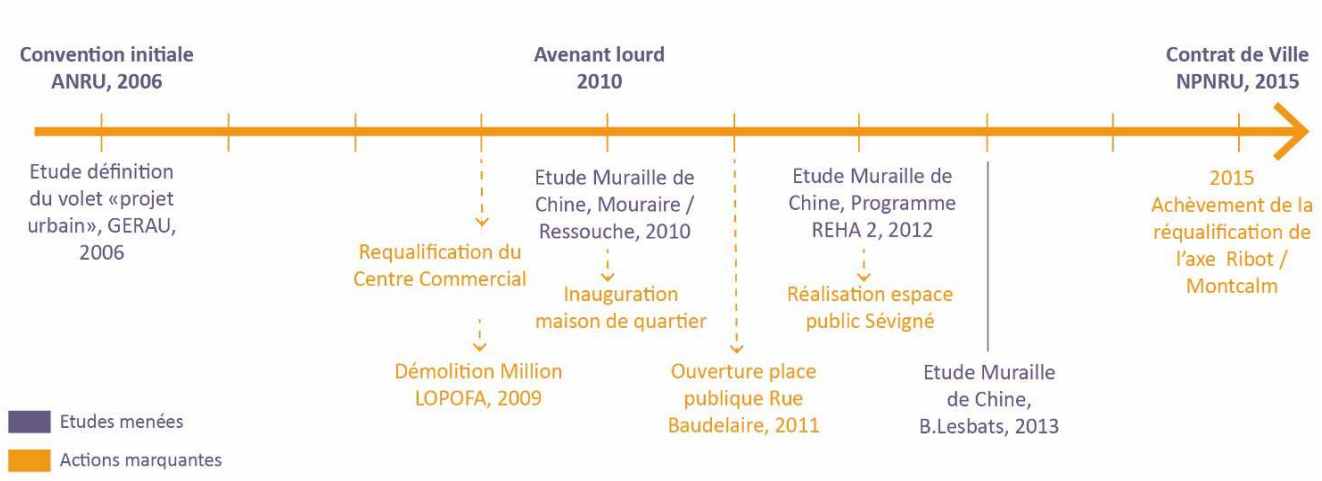
La Gauthière : études menées

- Bilan à mi-parcours de l'université foraine, NAC, décembre 2014 ;
- Observatoire des quartiers prioritaires, synthèse quartiers nord, agence d'urbanisme, juin 2013 ;
- Observatoire des quartiers prioritaires, quartiers nord Gauthière, agence d'urbanisme, juin 2013 ;
- Avenant de clôture, quartier de la Gauthière, RTP ANRU, mars 2013
- Mission d'appui sur l'ilot central, CODRA, octobre 2012 ;
- Avenant appelé, quartier de la Gauthière, RTP ANRU, mars 2009 ;
- Porter à connaissance de la situation sociale du quartier de la Gauthière, Catherine Guérard Conseils, décembre 2009 ;
- Etude de préfiguration du projet urbain et de mutation du quartier de la Gauthière, Equipe Athanor, Sept, Axe Saône, Delsol, Décembre 2007.



Saint Jacques Nord : études menées

- Observatoire des Quartiers Prioritaires, agence d'urbanisme - synthèse juin 2013
- Etude muraille de chine, équipe Bernard LESBATS – 2013
- Etude muraille de chine – programme REHA 2, PUCA / Logidôme - 2012
- Etude muraille de chine - équipe MOURAIRE / RESSOUCHES - 2010
- ANRU / Avenant lourd, RTP ANRU – mars 2009
- Etude pour la définition du volet « projet urbain » pour la rénovation du quartier Saint Jacques – équipe GERAU CARRE LONG LARUE BREA – 2006

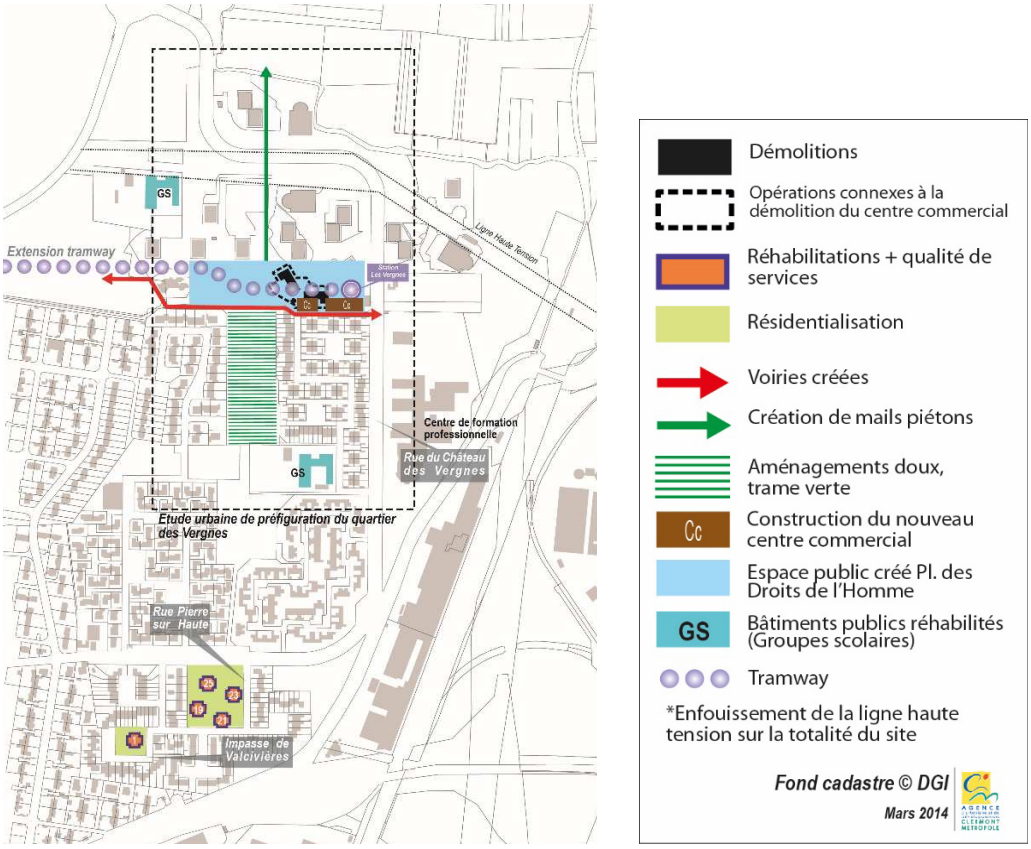


ANNEXE 6

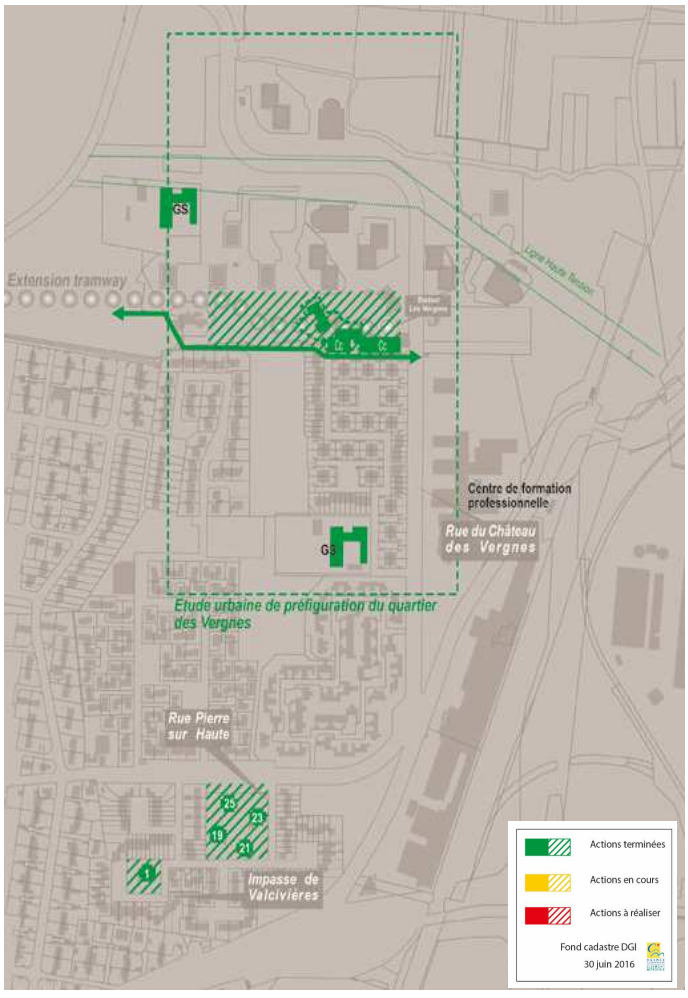
Présentation et plans de localisation des opérations en cours de réalisation

Les Vergnes

Les Vergnes : carte des actions conventionnées PRU 1

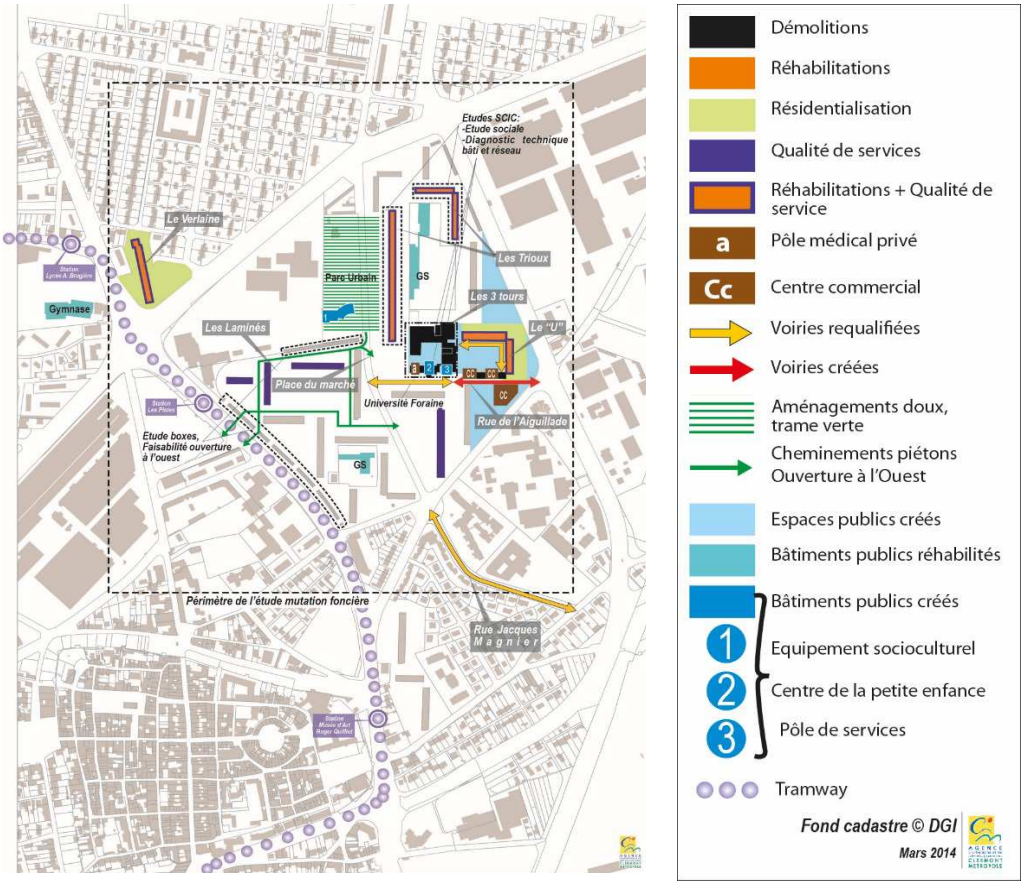


Les Vergnes : carte d'avancement au 30 juin 2016

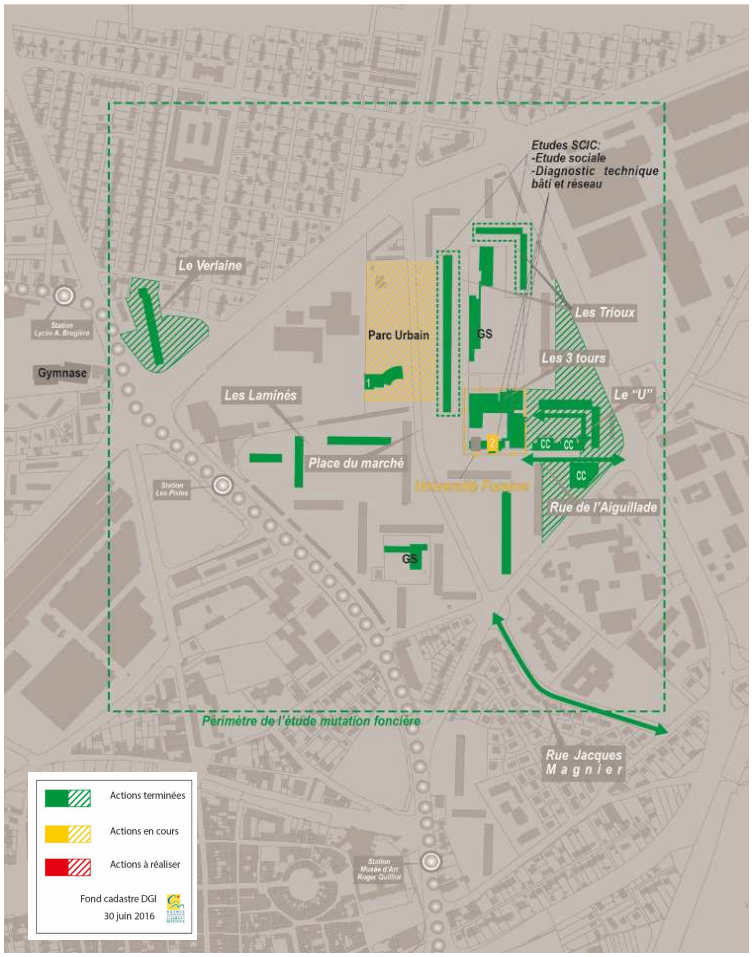


La Gauthière

La Gauthière : carte des actions conventionnées PRU 1



La Gauthière : carte d'avancement au 30 juin 2016



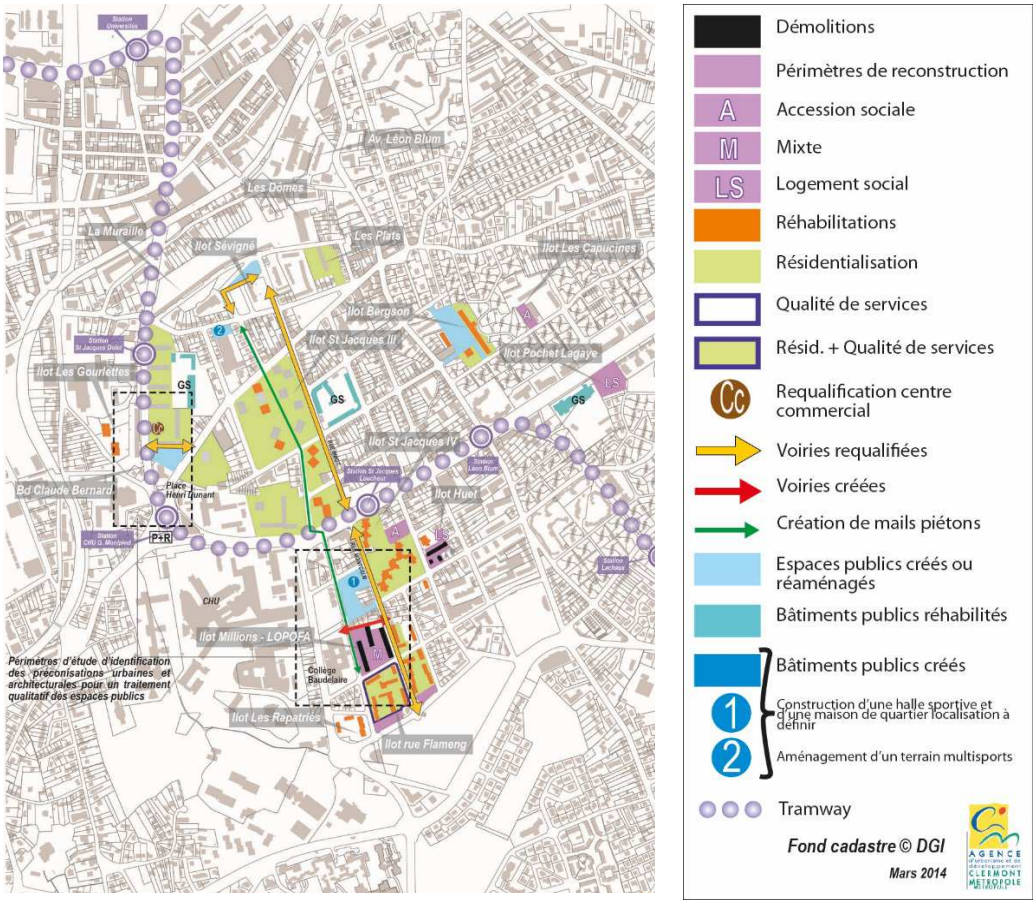


Au 30 juin 2016, 3 opérations restantes au plan opérationnel :

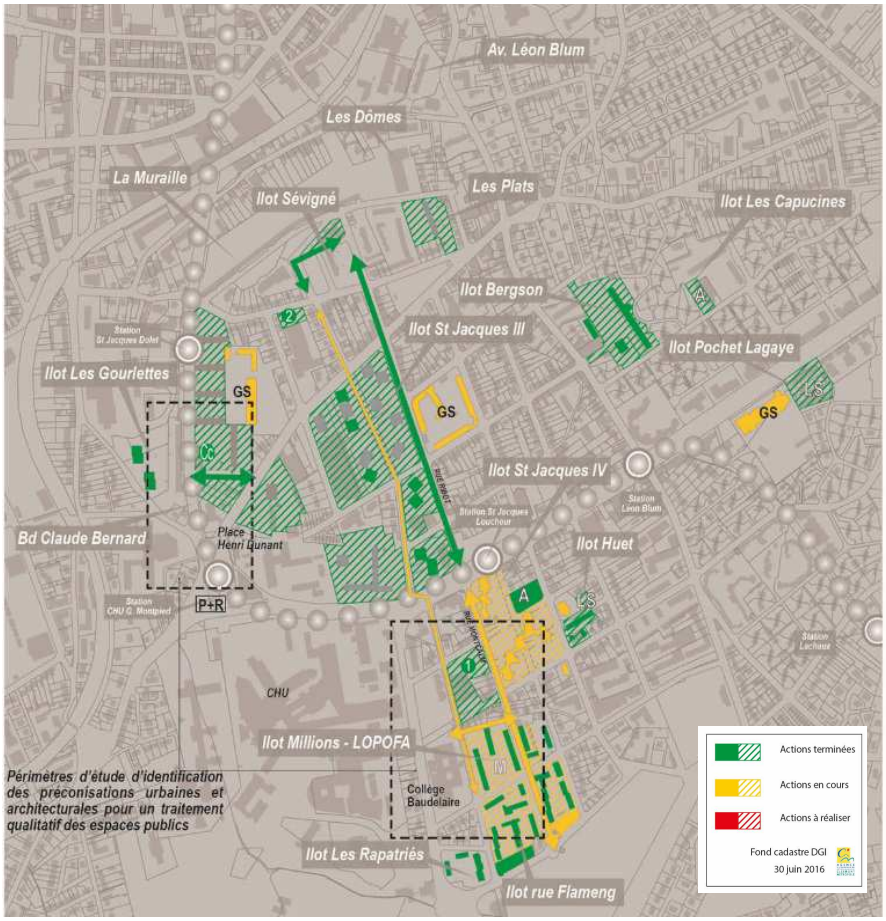
- la création du centre de la petite enfance
- la restructuration du parc de la Gauthière
- l'Université foraine

Saint-Jacques

Saint-Jacques : carte des actions conventionnées PRU 1



Saint-Jacques : carte d'avancement au 30 juin 2016



9 opérations restantes soit 24%

- 76% des actions livrées

- 24% des actions en cours



Au 30 juin 2016, 9 opérations restantes au plan opérationnel :

- l'accession sociale 20 logements rue Montcalm
- la reconstitution de l'offre 26 lgts rue Flameng
- l'aménagement des pieds d'immeubles Saint-Jacques Sud
- la réhabilitation Saint-Jacques IV, tranche 2
- la résidentialisation Saint-Jacques IV
- le maillage entre les rues Montcalm et Baudelaire
- l'OPR création d'un mail piéton rue Baudelaire
- la requalification des rues Ribot et Montcalm
- la mise à niveau des groupes scolaires

ANNEXE 7

Tableau financier relatif au protocole de préfiguration

Depuis le 1er janvier, la communauté d'agglomération Clermont Communauté est devenue la communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole.
Les outils ANRU ne prennent pas encore en compte cette évolution. Le tableau financier fait apparaître la CA Clermont Communauté comme maître d'ouvrage, mais cette dernière sera remplacée par la CU Clermont Auvergne Métropole dès que la mise à jour sera effectuée.

Tableau financier relatif au protocole de préfiguration

N° CONTRAT : 090

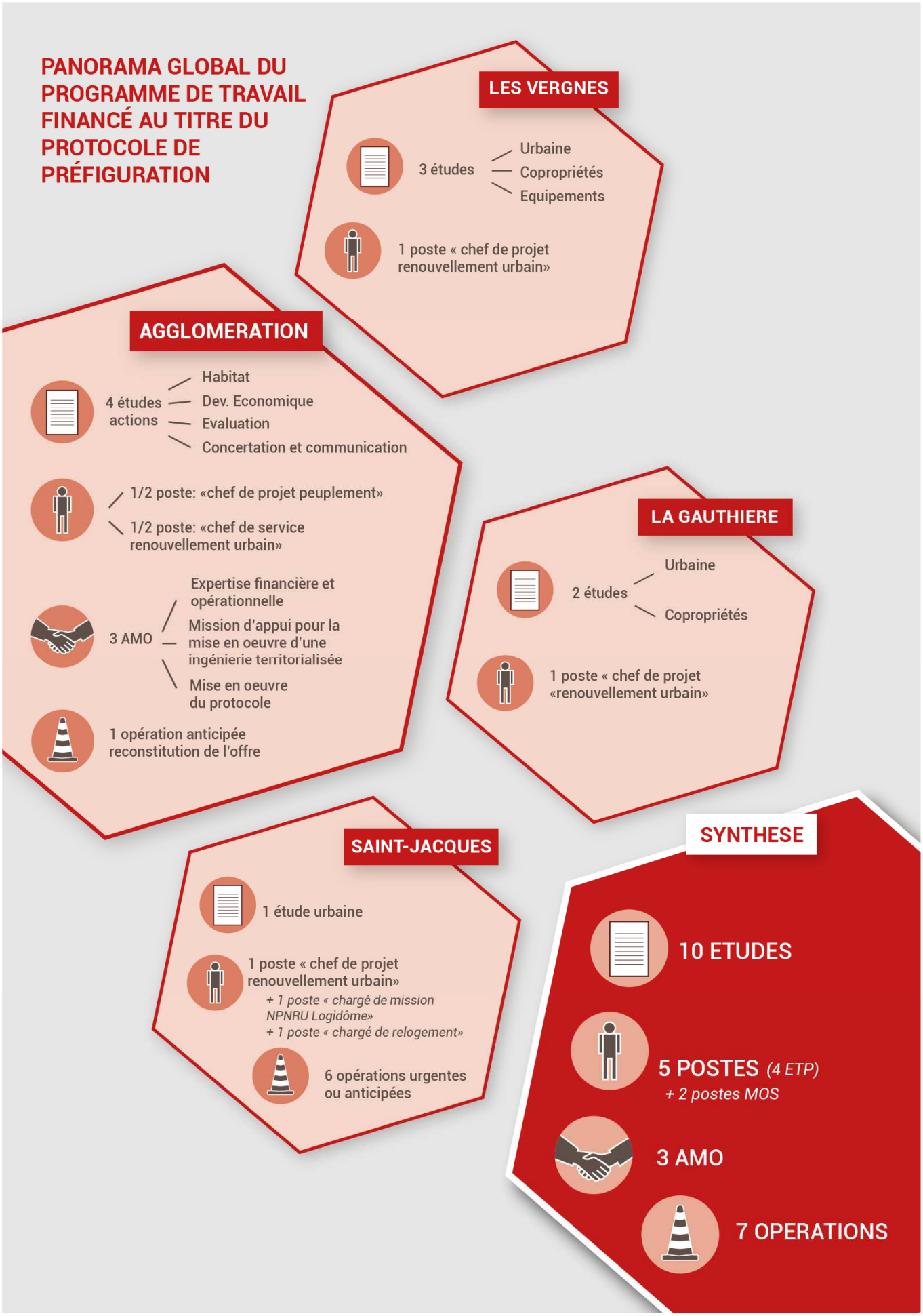
ZONE INTERVENTION :
63113 Clermont-Ferrand 6063002 Saint-Jacques
63113 Clermont-Ferrand 6063003 Quartiers Nord
63113 Clermont-Ferrand 6063004 La Gauthière

| | | |

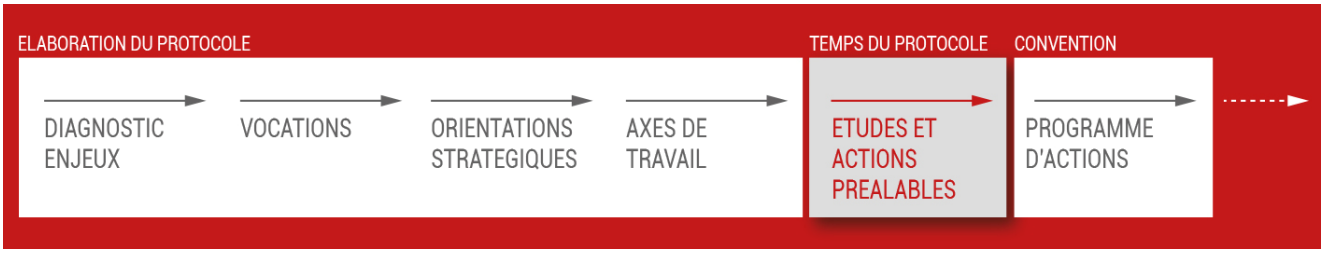
ANNEXE 8

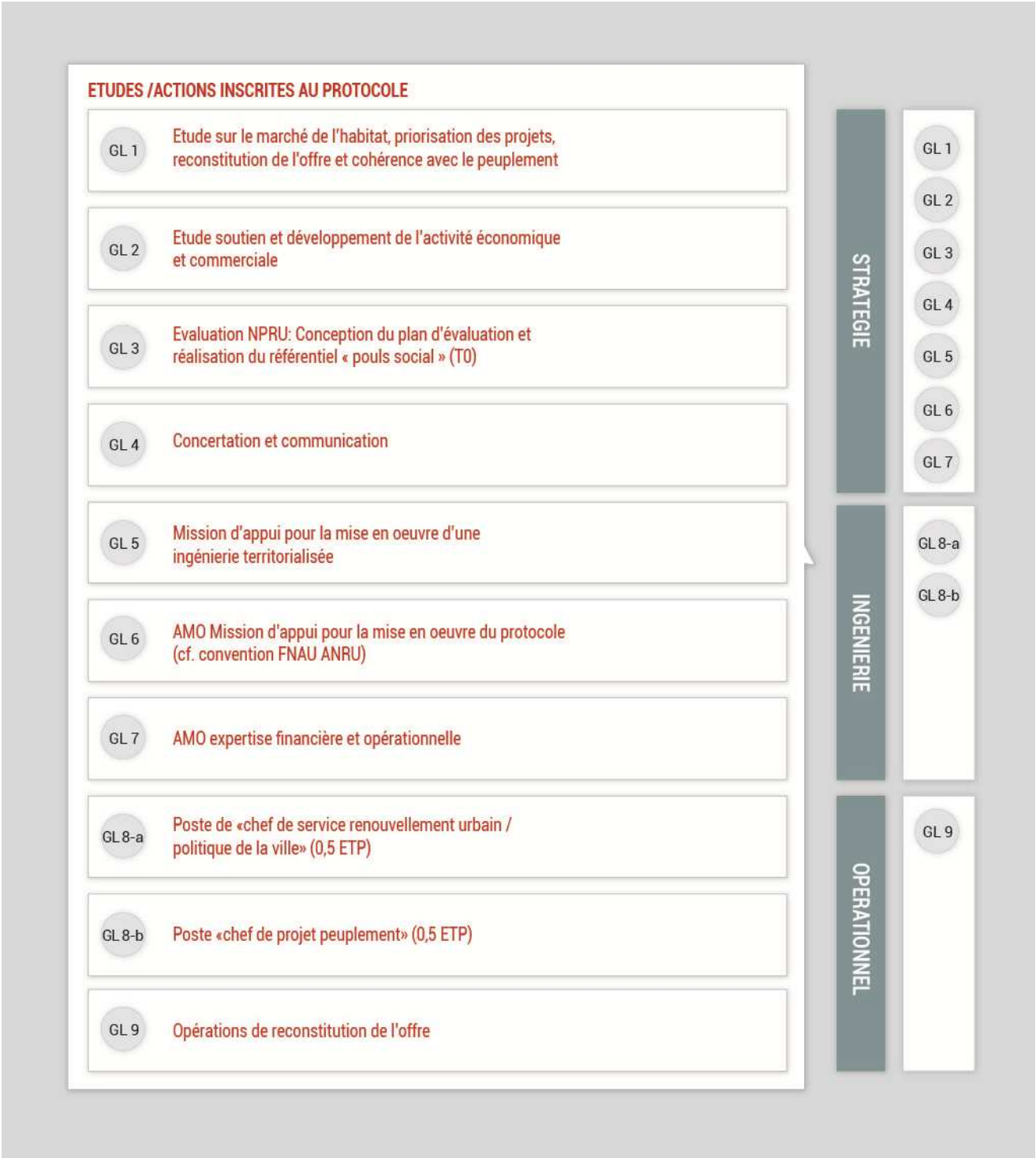
Programme de travail et plannings de réalisation des actions

PANORAMA GLOBAL DU PROGRAMME DE TRAVAIL FINANCÉ AU TITRE DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION

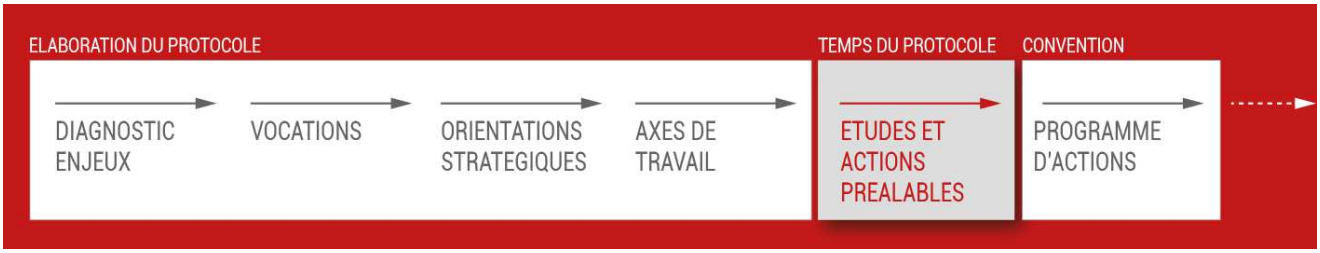


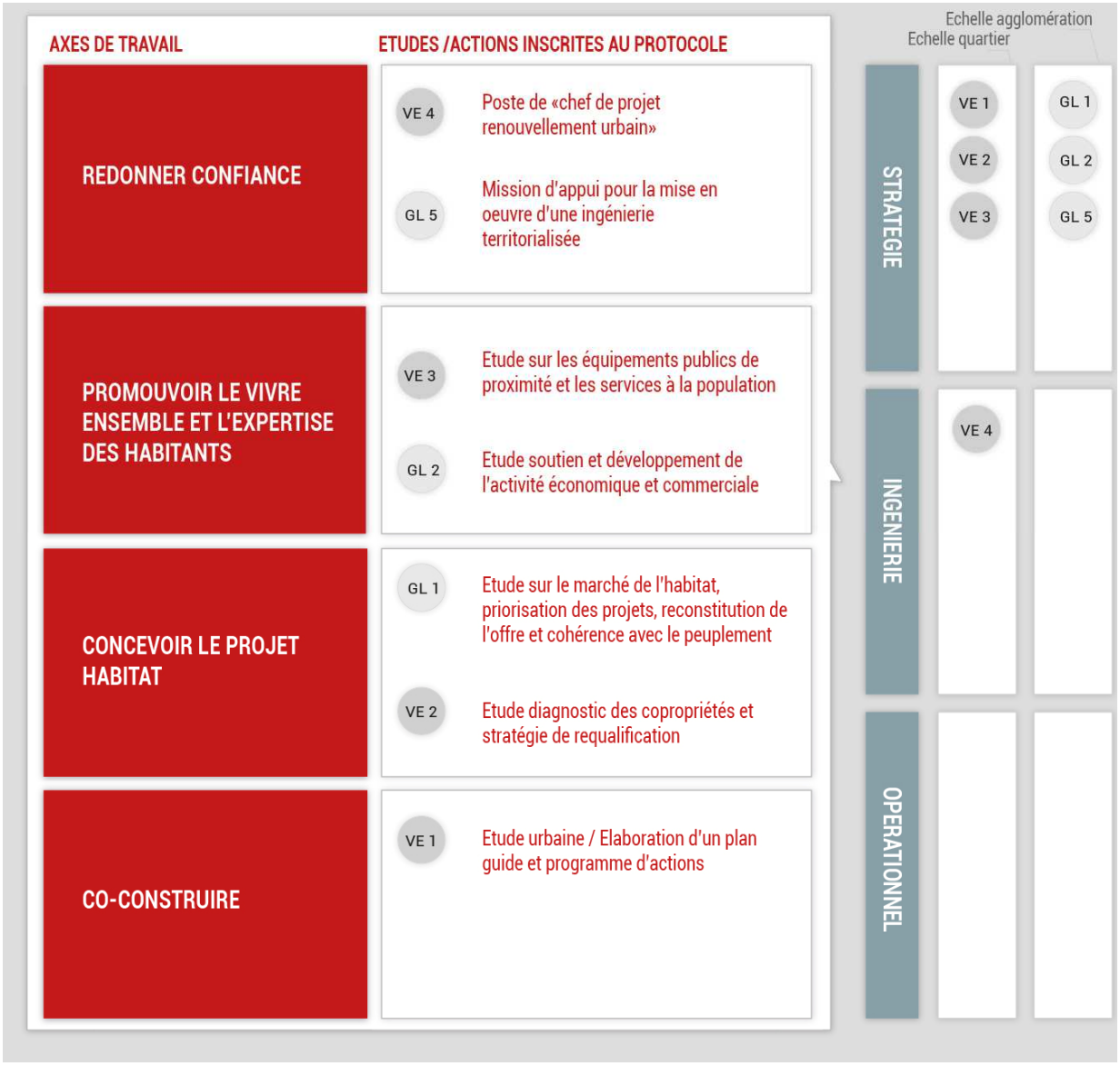
A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION



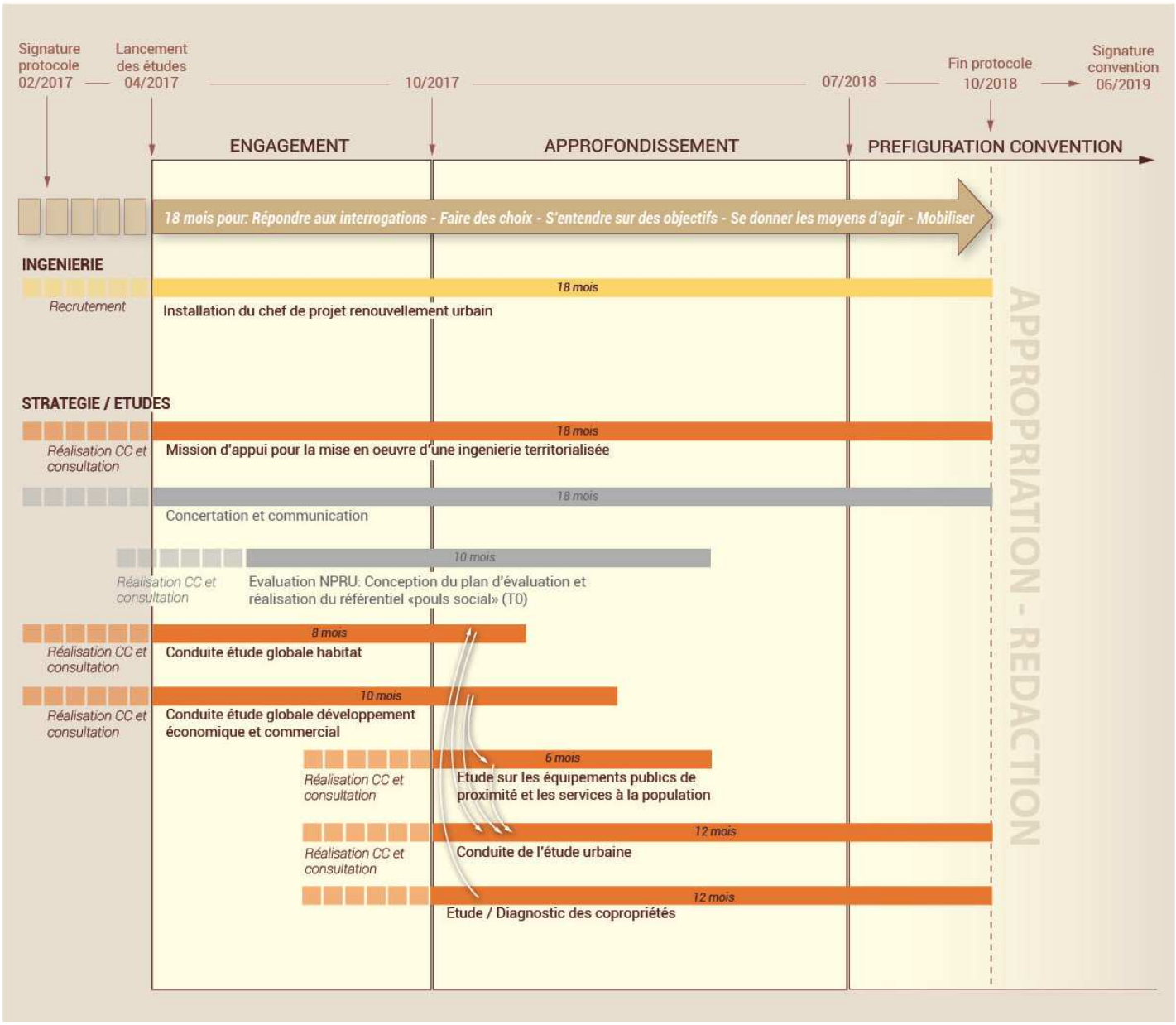


LES VERGNES

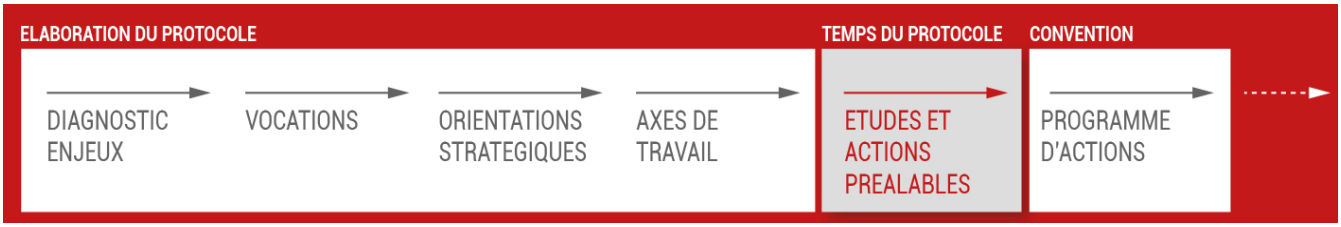

ELABORATION DU PROTOCOLE
DIAGNOSTIC ENJEUX
VOCATIONS
ORIENTATIONS STRATEGIQUES
AXES DE TRAVAIL
TEMPS DU PROTOCOLE
ETUDES ET ACTIONS PREALABLES
CONVENTION
PROGRAMME D'ACTIONS

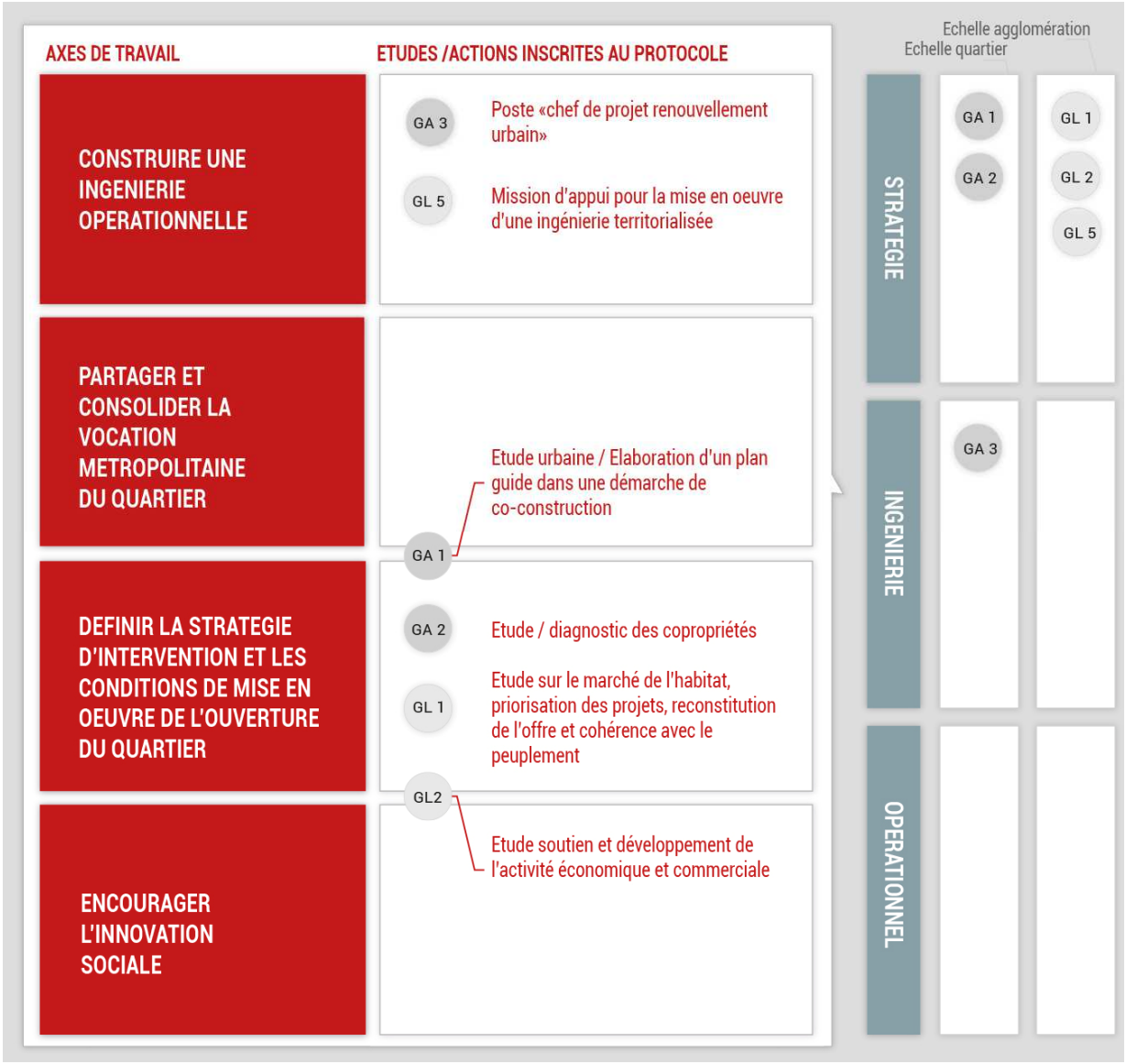

AXES DE TRAVAIL
ETUDES /ACTIONS INSCRITES AU PROTOCOLE
Echelle agglomération
Echelle quartier
REDONNER CONFIANCE
VE 4
Poste de «chef de projet renouvellement urbain»
GL 5
Mission d'appui pour la mise en oeuvre d'une ingénierie territorialisée
PROMOUVOIR LE VIVRE ENSEMBLE ET L'EXPERTISE DES HABITANTS
VE 3
Etude sur les équipements publics de proximité et les services à la population
GL 2
Etude soutien et développement de l'activité économique et commerciale
CONCEVOIR LE PROJET HABITAT
GL 1
Etude sur le marché de l'habitat, priorisation des projets, reconstitution de l'offre et cohérence avec le peuplement
VE 2
Etude diagnostic des copropriétés et stratégie de requalification
CO-CONSTRUIRE
VE 1
Etude urbaine / Elaboration d'un plan guide et programme d'actions
STRATEGIE
INGENIERIE
OPERATIONNEL
VE 1
VE 2
VE 3
VE 4
GL 1
GL 2
GL 5

CALENDRIER PREVISIONNEL - LES VERGNES
TEMPS DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION

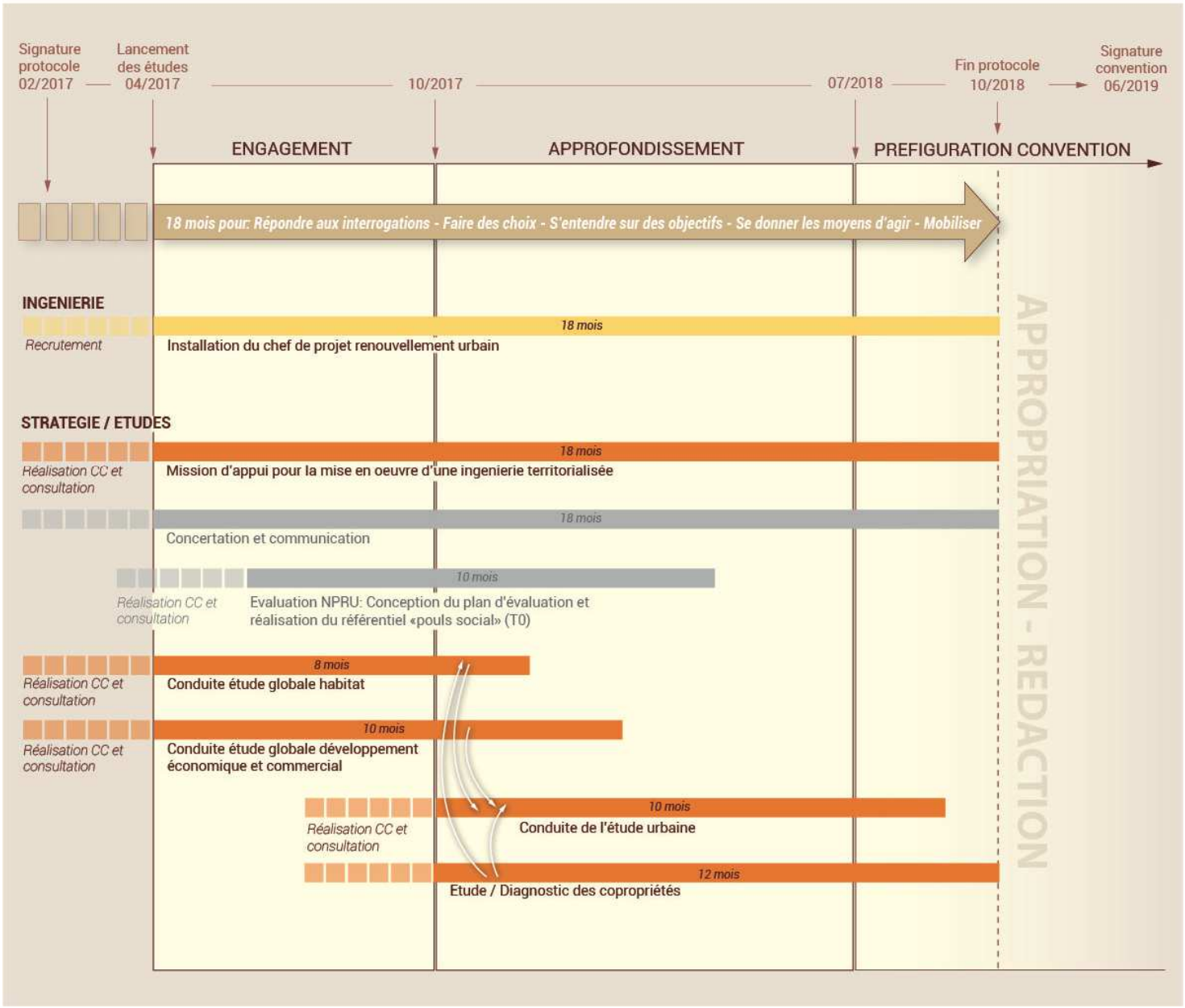


LA GAUTHIERE

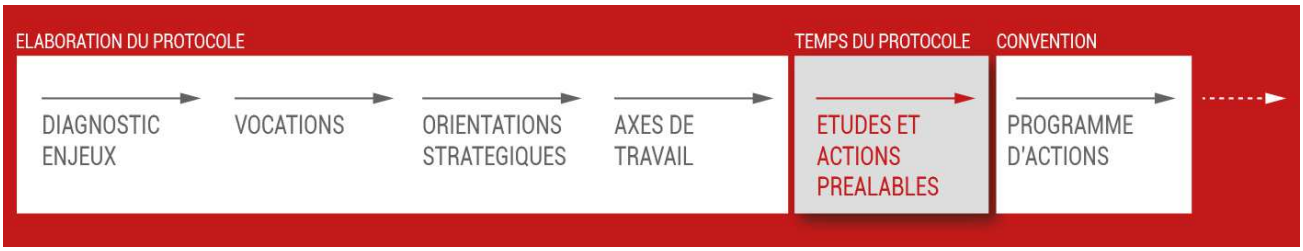


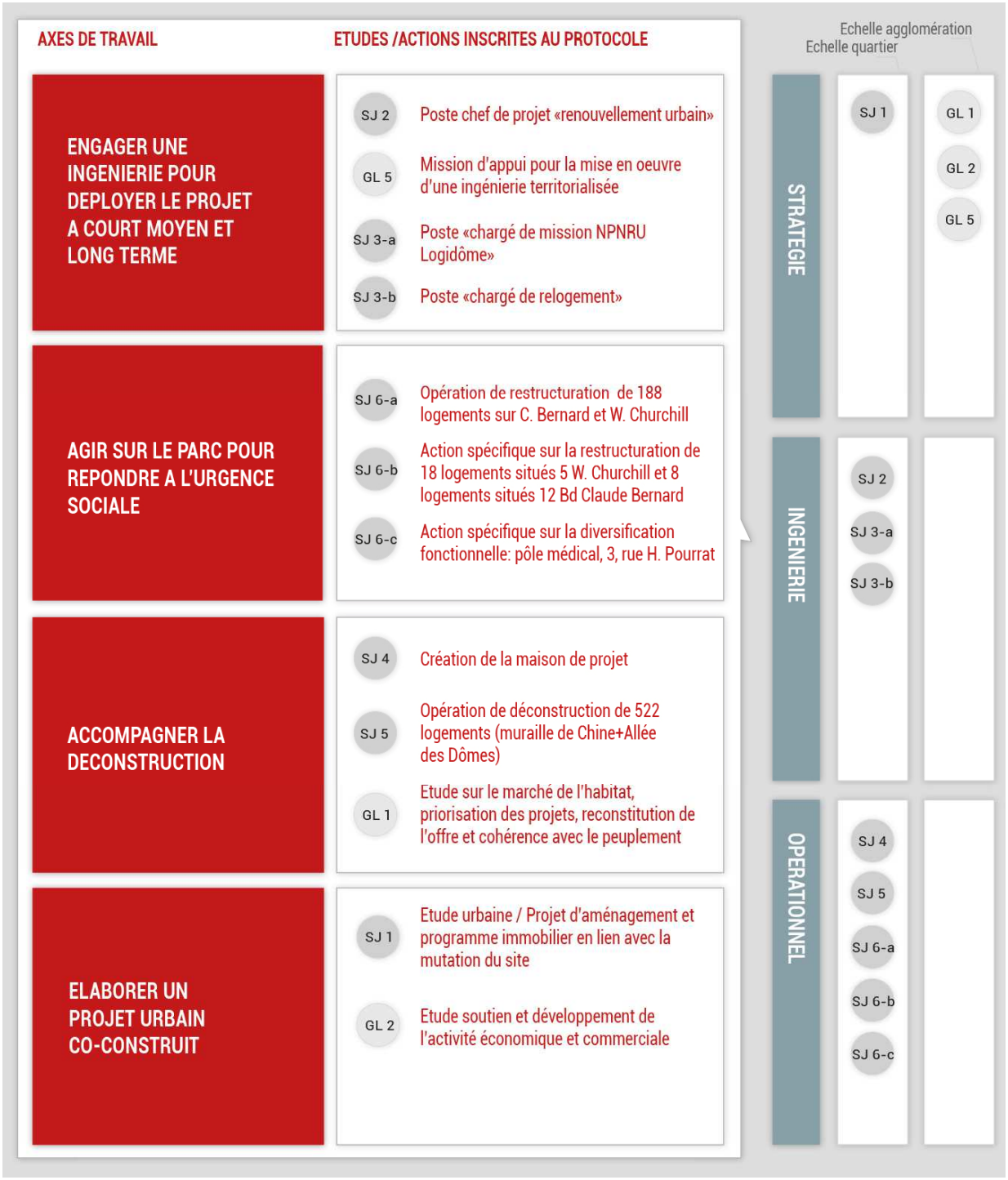


CALENDRIER PREVISIONNEL - LA GAUTHIERE
TEMPS DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION

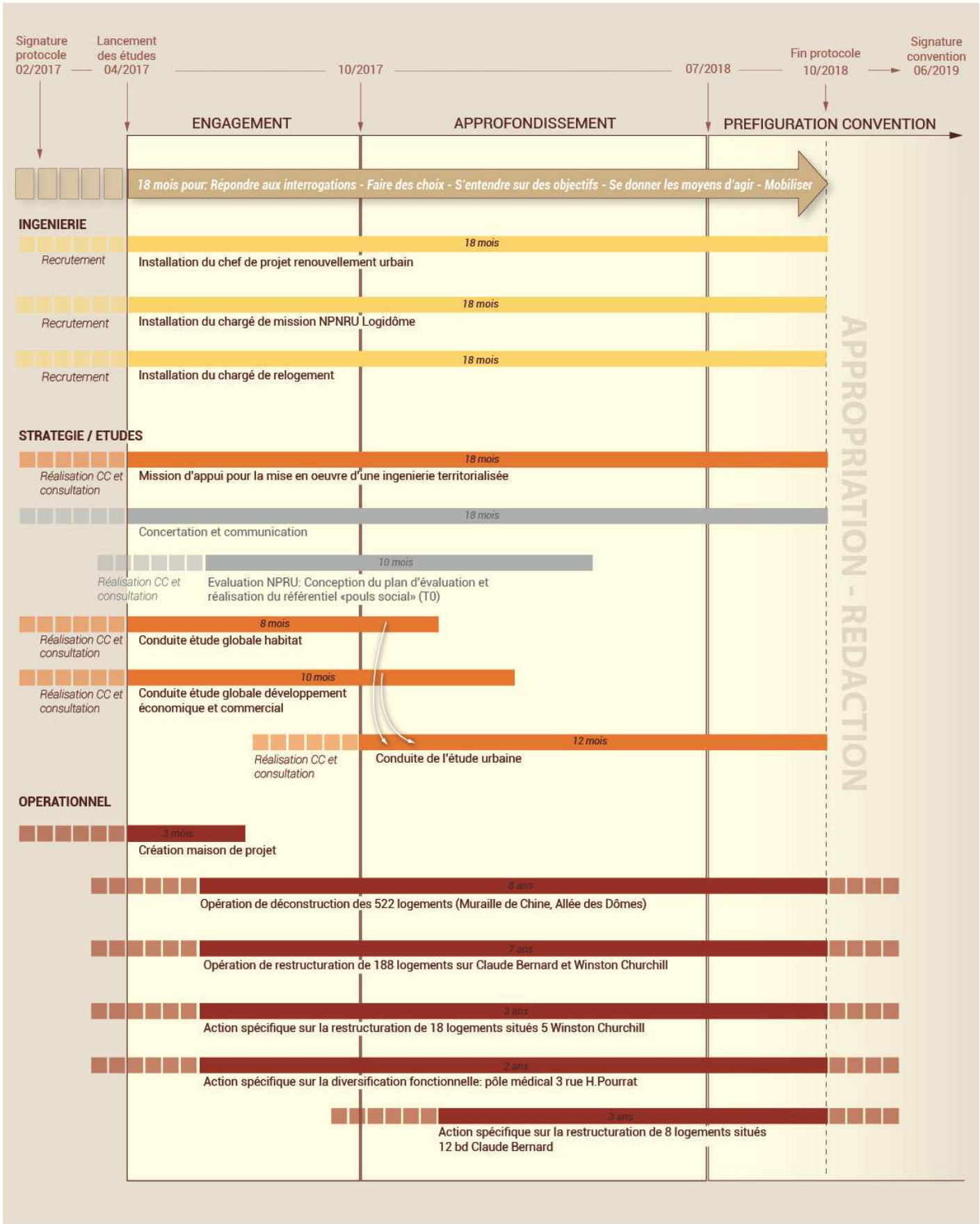


SAINT-JACQUES NORD





CALENDRIER PREVISIONNEL - SAINT-JACQUES
TEMPS DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION



ANNEXE 9

Tableau des financements de l’Anah

PROTOCOLE DE PREFIGURATION NPRU - ANNEXE FINANCIERE

CONCOURS FINANCIER DE L'ANAH AU PROGRAMME D'ÉTUDE

"18 mois pour élaborer un projet de renouvellement urbain avec les acteurs du territoire et les habitants"

Intitulé de l'étude ou de l'action	Echelle	MOa	Assiette de subvention (HT)	Subvention ANRU		CDC		ANAH		Agglo		Ville		Bailleurs		Autres co-financeurs		Démarrage	Durée
				Tx	Sub ANRU	Tx	Sub	Tx	Sub	Tx	Mt	Tx	Mt	Tx	Mt	Tx	Sub		
LA GAUTHIERE																			
Etude / Diagnostic des copropriétés et strégie de requalification	QPV	Agglo	**110 000 €**			25%	27 500 €	50%	55 000 €	25%	27 500 €							S2 2017	2 sem
LES VERGNES																			
Etude diagnostic des copropriétés et stratégie de requalification	QPV	Agglo	**100 000 €**			25%	25 000 €	50%	50 000 €	25%	25 000 €							S2 2017	2 sem
TOTAL			**210 000 €**	0%	**- €**	25%	**52 500 €**	50%	**105 000 €**	25%	**52 500 €**	0%	**- €**	0%	**- €**	0%	**- €**		

ANNEXE 10

Tableau des financements de la Caisse des Dépôts

PROTOCOLE DE PREFIGURATION NPRU - ANNEXE FINANCIERE

CONCOURS FINANCIER DE LA CAISSE DES DEPÔTS AU PROGRAMME D'ÉTUDE

"18 mois pour élaborer un projet de renouvellement urbain avec les acteurs du territoire et les habitants"

Intitulé de l'étude ou de l'action	Echelle	MOa	Assiette de subvention (HT)	Subvention ANRU		CDC		ANAH		Agglo		Ville		Bailleurs		Autres co-financeurs		Démarrage	Durée
				Tx	Sub ANRU	Tx	Sub	Tx	Sub	Tx	Mt	Tx	Mt	Tx	Mt	Tx	Sub		
A L'ECHELLE DE l'AGGLOMERATION																			
Etude soutien et développement de l'activité économique et commerciale	Agglo + QPV	Agglo	**80 000 €**			50%	40 000 €			30%	24 000 €	20%	16 000 €					S1 2017	2 sem
Evaluation et réalisation du référentiel "pouls social"	Agglo et QPV	Agglo	**70 000 €**	25%	17 500 €	25%	17 500 €			30%	21 000 €	20%	14 000 €					S1 2017	2 sem
SOUS-TOTAL ETUDES GLOBALES			**150 000 €**		17 500 €		57 500 €		0 €		45 000 €		30 000 €		0 €		0 €		
LA GAUTHIERE																			
Etude urbaine / Elaboration d'un plan-guide dans une démarche de co-construction	QPV élargi à ses abords	Agglo (lien avec la Ville)	**200 000 €**	30%	60 000 €	20%	40 000 €			30%	60 000 €	20%	40 000 €					S2 2017	2 sem
Etude / Diagnostic des copropriétés et stratégie de requalification	QPV	Agglo	**110 000 €**			25%	27 500 €	50%	55 000 €	25%	27 500 €							S2 2017	2 sem
SOUS-TOTAL LA GAUTHIERE			**310 000 €**		60 000 €		67 500 €		55 000 €		87 500 €		40 000 €		0 €		0 €		
LES VERGNES																			
Etude urbaine / Elaboration d'un plan guide et programme d'actions	QPV élargi à ses abords	Agglo (lien avec la Ville)	**120 000 €**	30%	36 000 €	20%	24 000 €			30%	36 000 €	20%	24 000 €					S2 2017	2 sem
Etude diagnostic des copropriétés et stratégie de requalification	QPV	Agglo	**100 000 €**			25%	25 000 €	50%	50 000 €	25%	25 000 €							S2 2017	2 sem
Etude flash sur le développement économique et commercial	QPV	CDC																S1 2017	5 à 10 jours
SOUS-TOTAL LES VERGNES			**220 000 €**		36 000 €		49 000 €		50 000 €		61 000 €		24 000 €		0 €		0 €		
SAINT-JACQUES																			
Etude urbaine / Projet d'aménagement et programme immobilier en lien avec la mutation du site	QPV élargi à ses abords	Agglo (lien avec la Ville)	**180 000 €**	30%	54 000 €	20%	36 000 €			30%	54 000 €	20%	36 000 €					S2 2017	2 sem
SOUS-TOTAL SAINT-JACQUES			**180 000 €**		54 000 €		36 000 €		0 €		54 000 €		36 000 €		0 €		0 €		
TOTAL			**860 000 €**		**167 500 €**		**210 000 €**		**105 000 €**		**247 500 €**		**130 000 €**		**- €**		**- €**		

ANNEXE 11

Fiches descriptives des études et opérations d'ingénierie

Depuis le 1er janvier, la communauté d'agglomération Clermont Communauté est devenue la communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole.
Les outils ANRU ne prennent pas encore en compte cette évolution. Le tableau financier fait apparaître la CA Clermont Communauté comme maître d'ouvrage, mais cette dernière sera remplacée par la CU Clermont Auvergne Métropole dès que la mise à jour sera effectuée.

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	Étude sur le marché de l'habitat, priorisation des projets, reconstitution de l'offre et cohérence avec le peuplement
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
GL 1	090-6063002-14-0001-001

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**		
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	Quartiers Nord : Les Vergnes (QP063003)	La Gauthière (QP063004)	Saint-Jacques (QP063002)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**		
Clermont-Ferrand			

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Réalisation d'un diagnostic de la situation de l'habitat (parc privé et social) en lien avec le PLH, étude marché globale pour cerner les dynamiques à l'œuvre et la capacité du marché à répondre à la demande actuelle et future en matière de logement ; définition de la stratégie résidentielle des quartiers permettant l'évolution souhaitée de leur vocation ; définition d'une programmation en logements des trois quartiers et phasage dans le temps ; définition de la programmation de reconstitution de l'offre sociale démolie.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	1	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	2 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
4	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	180 000,00 €	50,00%	90 000,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
4	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	180 000,00	montant TTC :	216 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :	Ville de Clermont-Ferrand	montant :	18 000,00
	nom du co-financeur :	Bailleurs sociaux	montant :	18 000,00
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	54 000,00		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	Etude soutien et développement de l'activité économique et commerciale
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
GL 2	090-6063002-14-0001-002

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**		
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	Quartiers Nord : Les Vergnes (QP063003)	La Gauthière (QP063004)	Saint-Jacques (QP063002)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**		
Clermont-Ferrand			

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Repositionnement des quartiers dans l'offre économique générale sur le plan stratégique, stratégie de revalorisation des commerces et activités pour consolider l'offre de proximité, stratégie entrepreneuriale visant à accompagner et soutenir l'initiative et la création d'activités, développement de l'économie sociale et solidaire, tissage de lien avec les autres quartiers, proposition d'une communication adaptée, besoins en offre immobilière adaptée ; modalités de mise en œuvre opérationnelle et partenariat.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	1	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	2 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
4	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	80 000,00 €	0,00%	- €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
4	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	80 000,00	montant TTC :	96 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :	Caisse des Dépôts	montant :	40 000,00
	nom du co-financeur :	Ville de Clermont-Ferrand	montant :	16 000,00
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	24 000,00		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	Evaluation et réalisation du référentiel "pouls social"
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
GL 3	090-6063002-14-0001-003

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**		
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	Quartiers Nord : Les Vergnes (QP063003)	La Gauthière (QP063004)	Saint-Jacques (QP063002)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**		
Clermont-Ferrand			

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Construction d'un plan spécifique d'évaluation et de suivi du PRU, constituant un véritable outil d'accompagnement de l'ingénierie territoriale.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	1	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	2 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
4	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	70 000,00 €	25,00%	17 500,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
4	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	70 000,00	montant TTC :	84 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :	Caisse des dépôts	montant :	17 500,00
	nom du co-financeur :	Ville de Clermont-Ferrand	montant :	14 000,00
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	21 000,00		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	Concertation et communication
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
GL 4	090-6063002-14-0001-004

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**		
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	Quartiers Nord : Les Vergnes (QP063003)	La Gauthière (QP063004)	Saint-Jacques (QP063002)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**		
Clermont-Ferrand			

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Mise en place d'une gouvernance intégrant la participation citoyenne comme une des conditions du succès du projet de renouvellement urbain ; construction avec les habitants et acteurs concernés d'une vision commune et partagée ; mise en place de dispositifs de concertation et de communication sous des formes diverses ; engagement d'un travail avec les habitants et acteurs sur la mémoire et le devenir des quartiers.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	1	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	3 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
4	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	- €	0,00%	- €
3	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	60 000,00 €	25,00%	15 000,00 €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
4	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	60 000,00	montant TTC :	72 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :	Ville de Clermont-Ferrand	montant :	18 000,00
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	27 000,00		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	Mission d'appui pour la mise en œuvre d'une ingénierie territorialisée
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
GL 5	090-6063002-14-0001-005

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**		
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	Quartiers Nord : Les Vergnes (QP063003)	La Gauthière (QP063004)	Saint-Jacques (QP063002)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**		
Clermont-Ferrand			

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Accompagnement des équipes sur les 3 sites NPNRU dans la définition et la mise en œuvre d'une ingénierie territorialisée, avec des objectifs et des contenus différenciés et adaptés aux problématiques de chaque territoire.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	1	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	3 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
4	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	80 000,00 €	50,00%	40 000,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
4	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	80 000,00	montant TTC :	96 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :	Ville de Clermont-Ferrand	montant :	16 000,00
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	24 000,00		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	AMO - Mission d'appui pour la mise en œuvre du protocole
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
GL 6	090-6063002-14-0001-006

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**		
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	Quartiers Nord : Les Vergnes (QP063003)	La Gauthière (QP063004)	Saint-Jacques (QP063002)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**		
Clermont-Ferrand			

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Poursuite de la mission de l'agence d'urbanisme en qualité d'AMO de l'agglomération dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du protocole de préfiguration.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	1	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	3 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
4	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	144 000,00 €	50,00%	72 000,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
4	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	144 000,00	montant TTC :	172 800,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	72 000,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant		La Communauté Urbaine confiera, par voie de convention, la réalisation de cette prestation à l'agence d'urbanisme de Clermont Métropole, conformément à la convention FNAU - ANRU.		

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	AMO expertise financière et opérationnelle
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
GL 7	090-6063002-14-0001-007

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**		
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	Quartiers Nord : Les Vergnes (QP063003)	La Gauthière (QP063004)	Saint-Jacques (QP063002)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**		
Clermont-Ferrand			

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Appui à l'élaboration du programme d'actions à conventionner avec l'ANRU et optimisation des montages financiers et calendaires.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	1	2018
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	1 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
4	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	30 000,00 €	50,00%	15 000,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
4	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	30 000,00	montant TTC :	36 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	15 000,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	Chef de service Renouvellement urbain / Politique de la Ville - pilotage du projet (0,5 ETP)
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
GL8-a	090-6063002-14-0001-013

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**		
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	Quartiers Nord : Les Vergnes (QP063003)	La Gauthière (QP063004)	Saint-Jacques (QP063002)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**		
Clermont-Ferrand			

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Le chef de service renouvellement urbain / Politique de la ville (0,5 ETP) assure le pilotage du projet et la coordination générale. Il est notamment garant de l'avancement global auprès de la direction générale et des élus. Il bénéficie d'une AMO pour la mise en œuvre du protocole (agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole). Il est assisté d'un responsable du suivi administratif et financier.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	1	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	3 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
4	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	- €	0,00%	- €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
4	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,50	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	86 250,00 €	50,00%	43 125,00 €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	86 250,00	montant TTC :	86 250,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	43 125,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	Chef de projet peuplement (0,5 ETP)
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
GL8-a	090-6063002-14-0001-014

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**		
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	Quartiers Nord : Les Vergnes (QP063003)	La Gauthière (QP063004)	Saint-Jacques (QP063002)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**		
Clermont-Ferrand			

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Le chef de projet « peuplement » (0,5 ETP) met en œuvre les orientations stratégiques en matière de peuplement et de mixité sociale et décline la politique communautaire sur les QPV et sites NPRU.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	1	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	3 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
4	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	- €	0,00%	- €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
4	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,50	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	71 250,00 €	50,00%	35 625,00 €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	71 250,00	montant TTC :	71 250,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	35 625,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	Etude urbaine / Elaboration d'un plan-guide dans une démarche de co-construction - La Gauthière
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
GA1	090-6063004-14-0001-008

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**
63113 Clermont-Ferrand 6063004 La Gauthière	La Gauthière (QP063004)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**
Clermont-Ferrand	

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Définition d'une stratégie de conduite de la mutation du quartier tenant compte de l'enjeu d'ouverture et d'intégration de la Gauthière dans le territoire urbain (lien avec site des Pistes) ; élaboration d'un plan d'aménagement du quartier et phasage.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	2 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	200 000,00 €	30,00%	60 000,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	200 000,00	montant TTC :	240 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :	Caisse des Dépôts	montant :	40 000,00
	nom du co-financeur :	Ville de Clermont-Ferrand	montant :	40 000,00
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	60 000,00		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	Etude / Diagnostic des copropriétés et stratégie de requalification - La Gauthière
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
GA2	090-6063004-14-0001-009

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**
63113 Clermont-Ferrand 6063004 La Gauthière	La Gauthière (QP063004)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**
Clermont-Ferrand	

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Définition d'une stratégie d'intervention sur les copropriétés, visant à améliorer l'offre de logements, en lien avec l'étude globale habitat et en articulation avec les interventions prévues sur le parc social.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	2 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	110 000,00 €	0,00%	- €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	110 000,00	montant TTC :	132 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :	Caisse des Dépôts	montant :	27 500,00
	nom du co-financeur :	ANAH	montant :	55 000,00
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	27 500,00		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	Chef de projet renouvellement urbain La Gauthière (1 ETP)
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
GA3	090-6063002-14-0001-015

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**
63113 Clermont-Ferrand 6063004 La Gauthière	La Gauthière (QP063004)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**
Clermont-Ferrand	

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Le chef de projet à la Gauthière (1 ETP) participe à la mise en œuvre d'une stratégie de conduite de mutation du quartier (dont communication/information des habitants) et accompagne la réalisation du plan guide.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	1	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	3 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	- €	0,00%	- €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	172 500,00 €	50,00%	86 250,00 €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	172 500,00	montant TTC :	172 500,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	86 250,00		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	Etude urbaine / Elaboration d'un plan guide et programme d'actions - Les Vergnes
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
VE1	090-6063003-14-0001-010

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**
63113 Clermont-Ferrand 6063003 Quartiers Nord	Quartiers Nord : Les Vergnes (QP063003)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**
Clermont-Ferrand	

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Définition d'un projet urbain cohérent avec les conclusions des études et des concertations menées avec les habitants sur les volets habitat, équipements, commerces ; Formalisation d'un plan d'actions à conduire pour construire le projet d'aménagement du quartier ; définition des traductions urbaines pour l'intégration territoriale du quartier (liaisonnement à Champratel, au stade, à la Plaine, à la Vallée du Bédat, intégration de la liaison nouvelle à Gerzat).

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	2 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	120 000,00 €	30,00%	36 000,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	120 000,00	montant TTC :	144 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :	Caisse des Dépôts	montant :	24 000,00
	nom du co-financeur :	Ville de Clermont-Ferrand	montant :	24 000,00
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	36 000,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	Etude / Diagnostic des copropriétés et stratégie de requalification - Les Vergnes
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
VE2	090-6063003-14-0001-011

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**
63113 Clermont-Ferrand 6063003 Quartiers Nord	Quartiers Nord : Les Vergnes (QP063003)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**
Clermont-Ferrand	

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Définition d'une stratégie d'intervention sur les copropriétés, visant à améliorer l'offre de logements, en lien avec l'étude globale habitat et en articulation avec les interventions prévues sur le parc social.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	2 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	100 000,00 €	0,00%	- €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	100 000,00	montant TTC :	120 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :	Caisse des Dépôts	montant :	25 000,00
	nom du co-financeur :	ANAH	montant :	50 000,00
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	25 000,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 COMMUNE DE CLERMONT FERRAND	Etude sur les équipements publics de proximité et les services à la population - Les Vergnes
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
VE3	090-6063003-14-0002-001

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**
63113 Clermont-Ferrand 6063003 Quartiers Nord	Quartiers Nord : Les Vergnes (QP063003)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**
Clermont-Ferrand	

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Proposition d'une offre nouvelle et qualitative en matière d'équipements et de servies à la population intégrant notamment la création d'une offre de santé.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	1 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	60 000,00 €	50,00%	30 000,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	60 000,00	montant TTC :	72 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	30 000,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	Chef de projet renouvellement urbain Les Vergnes (1ETP)
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
VE4	090-6063002-14-0001-016

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**
63113 Clermont-Ferrand 6063003 Quartiers Nord	Quartiers Nord : Les Vergnes (QP063003)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**
Clermont-Ferrand	

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Le chef de projet territorial sur les Vergnes (1 ETP) assure le suivi des études sur ce secteur et la communication quotidienne avec les habitants. Une équipe multi-partenariale (Ville/Bailleurs sociaux) sera constituée autour du chef de projet.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	1	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	3 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	- €	0,00%	- €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	172 500,00 €	50,00%	86 250,00 €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	172 500,00	montant TTC :	172 500,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	86 250,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	Etude urbaine / Projet d'aménagement et programme immobilier en lien avec la mutation du site - Saint-Jacques
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
SJ1	090-6063002-14-0001-012

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**
63113 Clermont-Ferrand 6063002 Saint-Jacques	Saint-Jacques (QP063002)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**
Clermont-Ferrand	

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Définition d'un projet d'aménagement en lien avec les orientations urbaines de l'OAP Kessler Muraille dans une démarche itérative prenant en compte les études réalisées par ailleurs dans le cadre du protocole. Définition de la stratégie de mise en œuvre et du phasage opérationnel intégrant les aménagements d'occupation temporaire de l'espace libéré.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	2 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	180 000,00 €	30,00%	54 000,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	180 000,00	montant TTC :	216 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :	Caisse des Dépôts	montant :	36 000,00
	nom du co-financeur :	Ville de Clermont-Ferrand	montant :	36 000,00
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	54 000,00		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
63 CA CLERMONT COMMUNAUTE	Chef de projet renouvellement urbain Saint-Jacques (1ETP)
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)**
SJ2	090-6063002-14-0001-017

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération	**QPV concerné(s)**
63113 Clermont-Ferrand 6063002 Saint-Jacques	Saint-Jacques (QP063002)
Commune(s) concernée(s)	**Commentaires particuliers, le cas échéant**
Clermont-Ferrand	

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Le chef de projet territorial sur Saint-Jacques (1 ETP) assure le pilotage opérationnel sur ce secteur et la communication quotidienne avec les forces vives du territoire et les habitants. L'équipe de maîtrise d'œuvre sociale (MOS) mise en place par le bailleur travaillera en étroite collaboration avec le chef de projet territorial au sein de la Maison de Projet, lieu de co-construction du projet, accueillant notamment les espaces de coopération inter-acteurs. Un agent de développement local de la DDSU de la Ville de Clermont-Ferrand rejoindra également l'équipe d'ingénierie urbaine mise en place, notamment sur les volets de développement culturel et de participation des habitants.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet (notamment et le cas échéant : nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet, nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain)

- accompagnement des ménages (nature de l'accompagnement, nombre de ménages concernés, etc.)

- conduite de projet (organigramme, nature et nombre des postes, temps d'affectation au projet, etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	08/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	1	2017
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	3 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	- €	0,00%	- €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	172 500,00 €	50,00%	86 250,00 €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	172 500,00	montant TTC :	172 500,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	86 250,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature